

Plan de développement de la zone agricole (PDZA) révisé 2026-2031 de la MRC des Laurentides

Réalisé par Groupe Pleine Terre

MRC DES LAURENTIDES

CRÉDITS DE RÉALISATION

Rédaction et réalisation

Groupe Pleine Terre, en étroite collaboration avec la MRC des Laurentides
Ont également collaboré les membres du comité de planification et développement du territoire

L'équipe de réalisation de la MRC :
Service de la planification et aménagement du territoire
Service de l'environnement et des parcs
Service des communications

Graphisme du document

Ariane Sansoucy-Brouillette, ASB Graphisme

Photographies

Page couverture : Jean Ladouceur
Intérieur du document :
Philippe Denis (p.15), Jean-Yves Gaudet (p.110;116), Anne MarieBourgeois (p.125), Kymberly Pedicelli (p.68), MRC des Laurentides (p.12;35;94;130;136), Ferme aux petits oignons (p.54;78;81;95), Tourisme Mont-Tremblant | Rouge Marketing (p.16;51), Municipalité de Brébeuf (p.10;19;44;67;75;88;96), Ferme de la Colline (p.10;133), Ferme Bré-Boeuf (p.18), Tourisme Laurentides (p.11;77;112)

Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dans le cadre du programme Territoires : priorités bioalimentaires.

En collaboration avec :

Québec

Le PDZA 2026-2031 a été adopté le 17 septembre 2026.

L'ÉQUIPE DE LA MRC DES LAURENTIDES

Le conseil des maires de la MRC :

- Jean-Guy Galipeau, maire d'Amherst
- Marc Poirier, maire d'Arundel
- Luc Trépanier, maire de Barkmere
- Marc L'Heureux, préfet et maire de Brébeuf
- Benoit Chevalier, maire d'Huberdeau
- André Ibghy, maire d'Ivry-sur-le-Lac
- Vicki Émard, mairesse de Labelle
- Gaëtan Castilloux, maire de La Conception
- Steve Perreault, maire de Lac-Supérieur
- Kimberly Meyer, mairesse de Lac-Tremblant-Nord
- Michel Richard, maire de La Minerve
- Richard Forget, maire de Lantier
- Steven Larose, maire de Montcalm
- Jean Simon Levert, maire de Mont-Blanc
- Pascal De Bellefeuille, maire de Mont-Tremblant
- Frédéric Broué, maire de Sainte-Agathe-des-Monts
- Sylvain Loranger, maire de Sainte-Lucie-des-Laurentides
- Jean-Claude Rocheleau, maire de Val-David
- Patricia Lacasse, mairesse de Val-des-Lacs
- Pierre Asselin, maire de Val-Morin

Le comité consultatif agricole :

- Marc L'Heureux, préfet et maire de la Municipalité de Brébeuf et élu substitut
- Marc Poirier, Maire de la Municipalité d'Arundel
- Benoit Chevalier, Maire de la Municipalité d'Huberdeau
- Bruno Bessette, Producteur agricole
- Alexandre Perreault, Producteur agricole
- Charles Perreault, Producteur agricole
- Josée Boisclair, Membre citoyen

Le comité de pilotage de la mise à jour du PDZA :

- Marc Poirier, Maire de la Municipalité d'Arundel
- Gaëtan Castilloux, Maire de la Municipalité de La Conception
- Marc L'Heureux, Préfet et maire de la Municipalité de Brébeuf
- Élaine Leblanc, Conseillère en développement régional et gestion de programme, MAPAQ - Direction régionale
- Antoine Thibault-Lepage, Conseiller en développement économique, CDE de la MRC des Laurentides
- Josée Boisclair, Membre citoyen du Comité consultatif agricole
- François Labelle, Ferme de la Colline
- Véronique Bouchard, Ferme aux petits oignons
- Alexandre Perreault, Ferme Lait Belles
- Anaïs Thibodeau remplacée par Marie-Rose Alepin, Conseillère aux syndicats affiliés, UPA Laurentides-Outaouais
- Benoit Couture, Directeur général, Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides
- Margaux Moreau, Chargée de projets, Organisme de bassins versants RPNS
- Viviane Belle-Isle, Chargée de projets et responsable du PDE, Organisme de bassins versants RPNS
- Francis Picard, Agent de projets de développement, Tourisme Laurentides
- Myriam Miron, Directrice Développement destination, Tourisme Laurentides
- François Therriault, Directeur - planification et aménagement du territoire, MRC des Laurentides
- Élizabeth Viens, Conseillère en développement territorial, MRC des Laurentides
- Lola Ferguson, Spécialiste en développement et aménagement du territoire, MRC des Laurentides
- Nicolas Le Berre, Spécialiste en développement et aménagement du territoire, MRC des Laurentides

MOT DU PRÉFET

C’est avec une grande fierté que la MRC des Laurentides vous présente la version actualisée de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Depuis le lancement du premier PDZA en 2014, le monde agricole a évolué, tout comme les défis et les aspirations de notre belle région.

La zone agricole de la MRC des Laurentides, qui s’étend principalement le long de l'axe de la rivière Rouge, est un joyau à la fois paysager, culturel et économique. Pour préserver et dynamiser ce territoire, nous devions faire le point sur le chemin parcouru et ajuster notre boussole. Grâce à la précieuse collaboration de nos agriculteurs, intervenants et partenaires régionaux, notamment lors des 2 forums de participation tenus en début d’année 2026 à Brébeuf, ce nouveau PDZA reflète plus fidèlement la réalité de notre territoire, Adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides en septembre 2026, ce PDZA orientera les actions de la MRC et de ses partenaires jusqu’en 2031.



La MRC des Laurentides tient à remercier chaleureusement le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation (MAPAQ) pour son appui financier, le consultant Groupe PleineTerre pour son accompagnement et la rédaction de ce document, ainsi que l’ensemble des acteurs du milieu pour leur implication dans le processus. La MRC désire également souligner le travail remarquable et assidu des membres du comité de pilotage de la révision du PDZA. Leur précieuse expertise a permis de bonifier le contenu et d’assurer la pertinence et la justesse de la réalité terrain.

Faisons en sorte que ce plan soit un moteur de vitalité durable pour notre zone agricole et pour la relève qui la fera grandir!

M. Marc L’Heureux
préfet de la MRC des Laurentides et maire de la municipalité de Brébeuf

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES ET DÉFINITIONS **10**
INTRODUCTION **12**
DÉMARCHE DE RÉALISATION **15**
MISE À JOUR DU PORTRAIT **19**
Caractérisation de la zone agricole 20
Affectations du territoire en zone agricole 35
Patrimoine bâti 38
Milieux naturels en zone agricole 44
Portrait des activités agricoles 51
Multifonctionnalité des activités agricoles 68
Secteur bioalimentaire 75
Mise en marché des produits agricoles 78
Exploitantes et exploitants, main-d'œuvre 81
Relève agricole 88
Plan d'action en développement social de la MRC 94
Agriculture innovante et durable 96
PROJETS AGROALIMENTAIRES STRUCTURANTS RÉALISÉS À LA SUITE DU DÉPÔT DU PREMIER PDZA (2014) **110**
Principaux défis liés à la mise en œuvre du premier PDZA 111
Implication des partenaires lors de la mise en œuvre du premier PDZA 112
Impacts sur le territoire et pour le secteur agricole et bioalimentaire 112
CADRE RÉGLEMENTAIRE APPLICABLE À LA ZONE AGRICOLE **113**
DIAGNOSTIC **116**
Principaux enjeux 117
Forces, Faiblesses, Opportunités et Contraintes (FFOC) 123

GRANDES ORIENTATIONS **125**
Orientation 1. Prioriser, optimiser et pérenniser les activités agricoles en zone agricole 126
Orientation 2. Offrir un soutien aux agriculteurs, à la relève et à l'entrepreneuriat 126
Orientation 3. Renforcer la production alimentaire locale, l'autonomie alimentaire, la mise en marché de proximité et l'agrotourisme 127
Orientation 4. Accroître la résilience climatique 128
Orientation 5. Développer davantage l'agroforesterie et la filière Les Forestibles 129
VALEURS ET VISION **130**
Gouvernance 132
Ressources adéquates 133
Comité de suivi 134
Implication dans les projets porteurs 135
PLAN D'ACTION **136**
Projet porteur 1 : Réglementation agricole et concordance municipale 138
Projet porteur 2 : Relève agricole, soutien à l'entrepreneuriat et accès à la terre 140
Projet porteur 3 : Valorisation des friches et pérennité des activités agricoles 143
Projet porteur 4 : Encourager l'achat local et l'accès aux produits du territoire 145
Projet porteur 5 : Favoriser les activités agrotouristiques et mettre en valeur l'agriculture du territoire 149
Projet porteur 6 : Changements climatiques, gestion de l'eau et biodiversité 152
Projet porteur 7 : Agroforesterie et Les Forestibles 155

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Superficie du territoire, zone agricole, Inclusions et exclusions 2024 20
Tableau 2 : Évolution de l'occupation du territoire MRC des Laurentides entre 2012 et 2024 28
Tableau 3 : Superficies agricoles des municipalités de la MRC des Laurentides 29
Tableau 4 : Grandes affectations du territoire en zone agricole 36
Tableau 5 : Superficie des îlots déstructurés par municipalité 37
Tableau 6 : Répartition des superficies boisées et plantations forestières (ha) privées par municipalité 45
Tableau 7 : Évolution des terres en friche entre 2013 et 2024 50
Tableau 8 : Évolution du nombre d'entreprises agricoles entre 2013 et 2024 51
Tableau 9 : Répartition des entreprises agricoles déclarant des revenus selon la production entre 2012 et 2024 52
Tableau 10 : Nombre d'entreprises agricoles par types de production entre 2012 et 2024 53
Tableau 11 : Superficies exploitées et cultivées par municipalité, 2024 54
Tableau 12 : Répartition des entreprises selon la production végétale, 2024 55
Tableau 13 : Évolution des superficies en céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains entre 2013 et 2024 56
Tableau 14 : Évolution des superficies en fourrages et pâturages entre 2013 et 2024 57
Tableau 15 : Évolution des superficies en légumes et fruits entre 2013 et 2024 57
Tableau 16 : Évolution des superficies en cultures abritées entre 2013 et 2024 58
Tableau 17 : Évolution des superficies en horticulture ornementale entre 2013 et 2024 58
Tableau 18 : Nombre d'unités animales par types de production en 2024 59
Tableau 19 : Évolution du nombre d'unités animales entre 2013 et 2024 60
Tableau 20 : Répartition des entreprises agricoles selon les formes juridiques, 2021 61
Tableau 21 : Nombre d'entreprises agricoles déclarant du capital agricole, selon le type de capital 62
Tableau 22 : Évolution de la valeur marchande du capital agricole de 2011 à 2021, MRC des Laurentides 62
Tableau 23 : Évolution de la valeur des terres agricoles transigées de 2020 à 2023, région des Laurentides 64
Tableau 24 : Superficies en location selon la municipalité, 2024 65
Tableau 25 : Évolution des superficies louées entre 2013 et 2024, MRC des Laurentides 65
Tableau 26 : Revenus agricoles, 2024 66
Tableau 27 : Nombre d'entreprises agricoles selon les strates de revenus, 2024 67
Tableau 28 : Évolution des superficies en acériculture entre 2013 et 2024 70
Tableau 29 : Évolution du nombre d'entreprises agricoles en agriculture biologique entre 2013 et 2024 71

Tableau 30 : Évolution du nombre d'entreprises agricoles en agrotourisme, entre 2013 et 2024 73
Tableau 31 : Liste des abattoirs à proximité de la MRC des Laurentides, 2025 75
Tableau 32 : Types d'activités de transformation à la ferme, 2024 76
Tableau 33 : Évolution du nombre d'entreprises faisant de la transformation à la ferme de 2013 à 2024 77
Tableau 34 : Mise en marché en vente directe aux consommateurs selon l'activité principale, 2024 80
Tableau 35 : Statistiques démographiques de la population, 2024 82
Tableau 36 : Évolution du nombre de fermes par 1 000 habitants entre 2013 et 2025 82
Tableau 37 : Répartition des emplois selon l'industrie, MRC des Laurentides, 2021 83
Tableau 38 : Indicateurs économiques de la population 84
Tableau 39 : Évolution de la population agricole de 2013 à 2024 85
Tableau 40 : Genre et âge moyen des producteurs agricoles, 2024 86
Tableau 41 : Strate d'âge du membre principal de l'entreprise agricole, 2024 86
Tableau 42 : Nombre d'heures travaillées sur l'entreprise agricole et en dehors de l'entreprise agricole, 2021 87
Tableau 43 : Exploitations agricoles avec membre de 40 ans ou moins (relève), 2024 88
Tableau 44 : Répartition de la relève agricole établie selon son activité principale en 2011, 2016 et en 2021, pour la région des Laurentides 89
Tableau 45 : Répartition de la relève agricole établie selon le mode de production biologique, en 2016 et en 2021 pour la région des Laurentides 90
Tableau 46 : Proportion de la relève agricole faisant des activités de transformation à la ferme en 2016 et en 2021 pour la région des Laurentides 90
Tableau 47 : Caractéristiques de la relève agricole établie, en 2016 et en 2021, région des Laurentides 92
Tableau 48 : Sources de financement utilisées par la relève agricole au moment de son établissement en 2016 et en 2021, région des Laurentides 93
Tableau 49 : Travail effectué et revenus gagnés à l'extérieur de l'entreprise chez la relève agricole établie, en 2011, en 2016, et en 2021 94
Tableau 50 : Pratiques agroenvironnementales des entreprises agricoles, MRC des Laurentides, 2024 100
Tableau 51 : Répartition des gisements de plastiques agricoles, région des Laurentides, 2019 101
Tableau 52 : Prédictions climatiques selon le type de culture à l'horizon 2050 106
Tableau 53 : Priorités d'adaptation aux changements climatiques pour la région des Laurentides 108
Tableau 54 : Résumé des projets financés par le programme 110

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte du territoire et de la zone agricole 21
Figure 2 : Carte de la classe des sols dans la zone agricole de l'ensemble de la MRC 23
Figure 2.1 : Agrandissement de la carte de la classe des sols dans la zone agricole (Labelle, La Minerve, La Conception) 24
Figure 2.2 : Agrandissement de la carte de la classe des sols dans la zone agricole (Lac-Supérieur, Val-des-Lacs) 25
Figure 2.3 : Agrandissement de la carte de la classe des sols dans la zone agricole (Brébeuf, Mont-Tremblant, Huberdeau, Arundel, Montcalm) 26
Figure 2.4 : Agrandissement de la carte de la classe des sols dans la zone agricole (Val-David, Val-Morin) 27
Figure 3 : Carte des superficies cultivées dans la zone agricole de la MRC 30
Figure 3.1 : Agrandissement de la carte des superficies cultivées dans la zone agricole (Labelle, La Minerve, La Conception) 31
Figure 3.2 : Agrandissement de la carte des superficies cultivées dans la zone agricole (Lac-Supérieur, Val-des-Lacs) 32
Figure 3.3 : Carte des superficies cultivées dans la zone agricole (Brébeuf, Mont-Tremblant, Huberdeau, Arundel, Montcalm) 33
Figure 3.4 : Carte des superficies cultivées dans la zone agricole (Val-David, Val-Morin) 34
Figure 4 : Carte du territoire selon les affectations du sol au SADT 410-2024 adopté mais non en vigueur 39
Figure 4.1 : Agrandissement de la carte du territoire selon les affectations du sol au SADT 410-2024 adopté, mais non en vigueur (Labelle, La Minerve, La Conception) 40
Figure 4.2 : Agrandissement de la carte du territoire selon les affectations du sol au SADT 410-2024 adopté, mais non en vigueur (Lac-Supérieur, Val-des-Lacs) 41
Figure 4.3 : Agrandissement de la carte du territoire selon les affectations du sol au SADT 410-2024 adopté, mais non en vigueur (Brébeuf, Mont-Tremblant, Huberdeau, Arundel, Montcalm) 42
Figure 4.4 : Agrandissement de la carte du territoire selon les affectations du sol au SADT 410-2024 adopté, mais non en vigueur (Val-David, Val-Morin) 43
Figure 5 : Proportion d'entreprises agricoles selon la superficie agricole totale exploitée, 2021 60
Figure 6 : Évolution de la valeur moyenne des terres entre 2020 et 2023, Laurentides et ensemble du Québec 64
Figure 7 : Consommation d'eau par MRC selon le type d'usage 97

LISTE DES ACRONYMES ET DÉFINITIONS

ATR : Association touristique régionale

ATS : Association touristique sectorielle

C : “Confidentiel”. Lorsque l’on compte moins de 4 entreprises agricoles dans une région, les données demeurent confidentielles

CDAQ : Conseil pour le développement de l’agriculture du Québec

CPERL : Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides

EAE : Entreprises agricoles enregistrées

HRI : Désigne le réseau de l’hôtellerie, de la restauration et des établissements institutionnels privés et publics

LPTAA : Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

MAPAQ : Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec

MRC : Municipalité régionale de comté

OBV RPNS : Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon

OGAT : Orientations gouvernementales en aménagement du territoire

PACC : Plan d’adaptation aux changements climatiques

PAF : Plans d’aménagement forestiers

PFNL : Produits forestiers non ligneux

PGMR : Plan de gestion des matières résiduelles

PPAQ : Producteurs et productrices acéricoles du Québec





PRMHH : Plan régional des milieux humides et hydriques

SAD : Schéma d'aménagement et de développement du territoire

SADR : Schéma d'aménagement et de développement du territoire révisé

SADR 410-2024 : Schéma d'aménagement et de développement du territoire révisé, adopté en 2024 mais non en vigueur

Superficie cultivée : Total des superficies cultivées des céréales et protéagineux, fourrages, pâturages, légumes, fruits, horticulture ornementale, cultures abritées et autres (excluant l'acériculture)

Superficie exploitée totale : Superficie déclarée par les exploitants incluant les superficies cultivées et non cultivées, louées ou possédées

Taux d'occupation : Superficie totale exploitée/superficie de la zone agricole

Taux de location : Superficie louée/superficie exploitée totale

TPI : Terre publique intramunicipale

TCBQ : Tables de concertation bioalimentaires du Québec

TCSASA : Table de concertation en sécurité alimentaire et saine alimentation

Unités animales : Un animal d'un poids égal ou supérieur à 500 kg ou un groupe d'animaux de cette espèce dont le poids total est de 500 kg équivaut à une unité animale (ex. une vache, un taureau ou un cheval = 1 unité animale)

ZA : Zone agricole



INTRODUCTION



Le plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un outil stratégique de concertation visant à mettre en valeur le territoire agricole de la MRC des Laurentides et à soutenir le développement de ses activités agricoles et agroalimentaires. C'est un outil de planification, qui repose sur un portrait du secteur agricole, ainsi que sur l'identification des enjeux et perspectives de développement et de mise en valeur du territoire et des entreprises.

NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR
MRC DES LAURENTIDES

Complémentaire aux outils de planification territoriale déjà en vigueur, comme le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), le PDZA permet d'intégrer davantage les réalités et besoins du secteur agricole dans les orientations de développement régional. Il propose une vision concertée et un plan d'action pour soutenir la vitalité du milieu agricole et à renforcer sa contribution au développement économique, social et environnemental du territoire.

Dans la MRC des Laurentides, l'agriculture traverse une période charnière, marquée par des terres agricoles coûteuses et dont le potentiel est quelquefois inexploité, mais aussi par un désir de renouveau, tant dans les cultures que des modes de production. Douze ans après son adoption, le premier PDZA doit être révisé. L'objectif de la révision du PDZA est de mettre à jour son contenu en le modernisant par rapport aux nouveaux enjeux agricoles de la MRC. Les thèmes de la relève, de l'adaptation aux changements climatiques, de la réorientation et de la diversification des pratiques agricoles ainsi qu'une meilleure intégration de l'agriculture aux autres composantes socioéconomiques du territoire sont plus que jamais d'actualité et forment des socles importants du travail de révision du PDZA. La mise à jour du PDZA de la MRC des Laurentides est le résultat d'une démarche collective, qui a mobilisé un échantillon représentatif de l'ensemble des acteurs concernés par l'agriculture dans la MRC. Il constitue un cadre de référence et d'actions, soutenant les initiatives du milieu et contribuant au développement durable de la zone agricole, tout en répondant aux besoins du milieu[1].

Le premier PDZA de la MRC des Laurentides a permis de mettre en évidence les enjeux en agriculture et de développer des projets pour dynamiser le secteur agricole[2]. Quatorze projets du premier PDZA ont été réalisés complètement, partiellement ou sont en cours de réalisation. Ainsi, l'implantation de cultures agroforestières ayant un potentiel commercial, le développement de l'agrotourisme sur le territoire, l'augmentation de la consommation de produits locaux, l'établissement d'une stratégie pour le développement de projets acéricoles et la réalisation de projets permettant de revaloriser la multifonctionnalité de l'agriculture sur le territoire de la MRC, particulièrement autour des réseaux récréatifs existants, sont complétés ou en cours.

[1] MAPAQ, 2011. *Plan de développement de la zone agricole, guide d'élaboration, Québec,* Gouvernement du Québec, 44 p.

[2] MRC des Laurentides, 2014. *Plan de développement de la zone agricole- Synthèse du portrait, du diagnostic, de la vision concertée et du Plan d'action.* 72 p. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2017/12/PDZA_2014-format-8x11-web.pdf

Deux projets ont été mis sur la glace, soit le développement d'une expertise dans une production animale ayant un fort potentiel de croissance, ainsi que l'accompagnement d'entreprises désirant mettre en marché des viandes issues de l'agriculture locale.

Depuis la publication du premier PDZA, le gouvernement du Québec a mis en place le Plan d'agriculture durable (2020-2030) qui a pour objectifs d'encourager l'adoption de pratiques agroenvironnementales, la réduction des pesticides, la santé des sols et la résilience climatique des fermes de la région[3]. La Politique bioalimentaire, qui a pour objectif de développer un secteur bioalimentaire prospère et durable, a également été adoptée[4]. Au niveau régional, la Stratégie bioalimentaire de la région des Laurentides 2025-2030[5] a été rédigée en collaboration avec les partenaires régionaux pour soutenir la croissance du secteur bioalimentaire, favoriser la prospérité des entreprises et mieux positionner le secteur bioalimentaire comme un moteur de croissance régionale. Une version officielle est disponible sur le site du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides.

En 2024, la MRC adopte son plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC), qui présente un plan d'action dont certaines concernent directement les producteurs agricoles[6]. Un plan d'adaptation aux changements climatiques spécifique à l'agriculture et visant la région des Laurentides a également été mis en place par Agriclimat en 2021[7]. Agriclimat est un projet initié par et pour les producteurs agricoles et porté par le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ). Le projet vise à accélérer l'adoption de pratiques de lutte contre les changements climatiques par les entreprises agricoles[8]. Présentement en cours de révision, le schéma d'aménagement et de développement intégrera les attentes des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), pour mieux capter les enjeux et particularités territoriales, en incluant la zone et les activités agricoles.

[3] MAPAQ, 2021. Agir pour une agriculture durable Plan 2020-2030 – Plan de mise en œuvre 2021-2025 https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn_contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications adm/dossier/plan_agriculture_durable/PL_agriculture_durable_mise_en_oeuvre_2021_2025_MAPAQ.pdf

[4] MAPAQ, 2018. - *Politique Bioalimentaire 2018-2025*. Gouvernement du Québec. 108 p. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/politique-bioalimentaire/PO_politiquebioalimentaire_MAPAQ.pdf?1549643501

[5] Raymond Chabot Grant Thornton & Cie, 2025. Stratégie bioalimentaire de la région des Laurentides 2025-2030.
Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides.
https://prefetsdeslaurentides.sharepoint.com/:b:/s/CPERL/IQAP0Kdne0E8Q69wwQuD-3xtATocrHhJc9FX13kAmkIPIrE?e=mF3bWr

[6] MRC des Laurentides, 2024. *Volet 2 – Plan d'adaptation aux changements climatiques : Volet 2- Plan d'adaptation- Rapport final*, 94 pages.
https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2024/09/PACC_MRCLaurentides_Volet2_Rapport-Final.pdf

[7] CDAQ, 2021. Plan d'adaptation de l'agriculture de l'Outaouais et des Laurentides aux changements climatiques. Projet Agriclimat. 50 p.
ISBN 978-2-9819521-0-3

[8] https://agriclimat.ca/a-propos

DÉMARCHE DE RÉALISATION



La révision du PDZA



La démarche de révision du PDZA de la MRC des Laurentides, amorcée au printemps 2025, s'appuie sur une volonté de placer les parties prenantes (les entreprises, les entrepreneurs agricoles ainsi que les acteurs du territoire) au cœur du processus, tout en assurant une mise en œuvre ancrée dans la communauté.

Composition du comité de pilotage

Organismes	Représentants
MRC des Laurentides	François Therriault, Directeur de la planification et de l'aménagement Élizabeth Viens, Conseillère en développement territorial Nicolas Le Berre et Lola Ferguson, Spécialistes en aménagement et développement du territoire
Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides	Antoine Thibault-Lepage, Conseiller en développement économique
Conseil des maires	Marc Poirier, *Maire de la Municipalité d'Arundel* Gaëtan Castilloux, *Maire de la Municipalité de La Conception* Marc L'Heureux, *Préfet et maire de la Municipalité de Brébeuf*
Citoyenne	Josée Boisclair, Membre citoyen du Comité consultatif agricole
Producteurs agricoles	François Labelle, Ferme de la Colline Véronique Bouchard, Ferme aux petits oignons Alexandre Perreault, Ferme Lait Belles
UPA Laurentides – Pays-d'en-Haut	Alexandre Perreault, Président
UPA Laurentides – Outaouais	Anaïs Thibodeau remplacée par Marie-Rose Alepi, Conseillère aux syndicats affiliés
MAPAQ – Direction régionale	Élaine Leblanc, Conseillère en développement régional et gestion de programme
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides	Benoit Couture, Directeur général
Organisme de bassins versants RPNS	Viviane Belle-Isle, Chargée de projets et responsable du PDE
Tourisme Laurentides	Myriam Miron, Directrice Développement destination

Afin de garantir que le plan d'action soit en adéquation avec les défis du milieu, la MRC a privilégié une approche collaborative de coconstruction. Cette méthode implique la participation active des parties prenantes à chaque étape cruciale de la réflexion. Le processus de mise à jour s'est articulé autour de trois grands cycles de travail, rythmés par deux forums collaboratifs avec les acteurs du territoire.

Forum 1 : Vision, valeurs, enjeux et pistes de solutions (projets porteurs) - 20 janvier 2026

Ce premier rendez-vous a rassemblé les acteurs du territoire pour définir les assises de la révision. Les échanges ont permis d'identifier les éléments de valeur de la communauté agricole, de travailler à une vision renouvelée, axée sur la résilience climatique et le respect de l'environnement, l'autonomie alimentaire et, surtout, la protection rigoureuse de l'intégrité des activités agricoles à l'intérieur de la zone agricole. Les participants ont identifié les piliers fondamentaux de la démarche, notamment la protection des activités agricoles en zone agricole et l'importance de la solidarité entre producteurs et citoyens. Cinq thématiques de travail se sont dégagées pour faire suite aux différentes activités du forum 1 :

1- Protection et pérennisation du territoire agricole
2- Soutien à la relève et à l'entrepreneuriat
3- Autonomie alimentaire, mise en marché de proximité et intégration touristique
4- Résilience face aux changements climatiques et gestion de l'eau
5- Développement de l'agroforesterie et des Forestibles

S'appuyant sur ces thématiques, la réflexion s'est ensuite approfondie en tables thématiques pour explorer les enjeux spécifiques, identifier des pistes d'actions et initier l'idéation de projets porteurs pour chacune de ces thématiques.

Forum 2 : Coconstruction du plan d'action - 10 mars 2026

Le second forum avait pour objectifs de présenter l'avancement du plan d'action et d'approfondir le travail de chaque projet porteur, constituant le cœur du PDZA 2025-2030.

Validation et adoption

L'ensemble de la démarche a fait l'objet d'une validation par le Comité de pilotage du PDZA à plusieurs étapes, notamment avant et après chaque forum, ainsi qu'à deux reprises en fin de parcours pour s'assurer d'avoir en main un document reflétant fidèlement les enjeux et besoins de la communauté agricole de la MRC.

Une version préfinale du PDZA révisé a ensuite été partagée pour validation aux membres des comités impliqués (comité de pilotage, comité consultatif en agriculture (CCA) et comité de planification) ainsi qu'aux maires des 20 villes et municipalités de la MRC. La version finale a été recommandée pour adoption par le CCA et le comité de planification. Le PDZA révisé a finalement été présenté au conseil des maires de la MRC pour adoption par résolution en septembre 2026. Cette structure de consultation assure que le contenu du PDZA reflète un consensus et une volonté commune de pérenniser le territoire et les activités agricoles de la MRC des Laurentides.



MISE À JOUR DU PORTRAIT



Caractérisation de la zone agricole

Le territoire de la MRC des Laurentides est divisé en 20 villes et municipalités et, en 2026, accueille une population de 54 454 citoyens[9] (Figure 1). Les principaux centres urbains sont Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Tremblant.

Occupant 6,4 % du territoire de la MRC des Laurentides, la zone agricole s'étend sur une superficie de 15 182,3 hectares[10]. Elle est répartie dans 12 municipalités : Arundel, Brébeuf, Huberdeau, Labelle, La Conception, Lac-Supérieur, La Minerve, Montcalm, Mont-Tremblant, Val-David, Val-des-Lacs et Val-Morin[11] (Figure 1). Les municipalités possédant la plus grande proportion de territoire en zone agricole sont Brébeuf, Arundel, Huberdeau et La Conception. Depuis la révision des limites de la zone agricole de la MRC qui s'est déroulée entre 1987 et 1992, 291,8 hectares ont été inclus dans la zone agricole et 14,4 hectares y ont été exclus[12] (Tableau 1).

Tableau 1 : Superficie du territoire, zone agricole, Inclusions et exclusions 2024

Territoire	Superficie totale du territoire (ha)	Superficie de la zone agricole (ha)	Pourcentage de la zone agricole dans le territoire	Inclusion (ha)	Exclusion (ha)
Région des Laurentides	2 058 990,5	194 832,4	9,5 %	1 317,7	95,1
MRC des Laurentides	238 597,5	15 182,3	6,4 %	291,8	14,4

**À noter que les données du tableau excluent les superficies des couches hydrographiques des lacs et des rivières pour les limites municipales et la zone agricole.*

Sources : Commission de protection du territoire agricole, 2024. *Rapport annuel de gestion 2023-2024*, 96 pages. https://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/la-commission/publications/rapports-annuels/cptaq-rag-2023-2024.pdf et MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.

[9] Gouvernement du Québec, 2026. Population des municipalités du Québec, décret 2026 (no 1499-2025). Décret de population | Gouvernement du Québec

[10] MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.

[11] MRC Antoine-Labelle et MRC des Laurentides, 2021. *Plan de gestion des matières résiduelles conjoint pour les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides, 2022-2028*. 166 p. https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/mrcantoine-labelle-laurentides-pgmr-2022-2029.pdf. P. 31

[12] Commission de protection du territoire agricole, 2024. *Rapport annuel de gestion 2023-2024*, 96 pages. https://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/la-commission/publications/rapports-annuels/cptaq-rag-2023-2024.pdf. P. 63

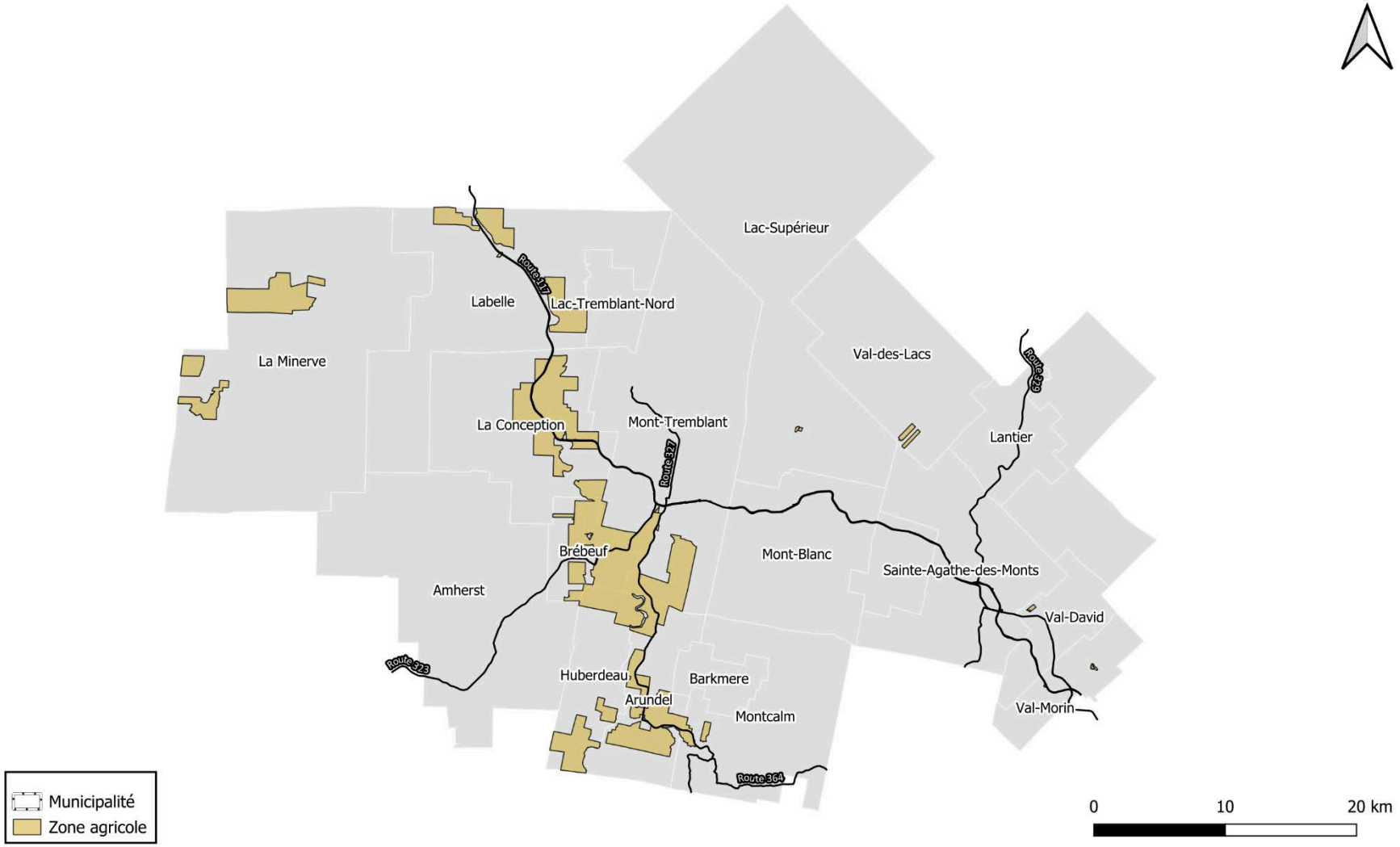


Figure 1 : Carte du territoire et de la zone agricole

Le territoire de la MRC est montagneux et forestier à 89 %. La zone agricole se situe principalement le long des vallées de la rivière Rouge, de même qu'à proximité des lacs Castor et La Minerve dans la municipalité de La Minerve. C'est d'ailleurs aux creux des vallées que l'on retrouve les sols ayant le meilleur potentiel agricole[13]. Selon les codes de classification du potentiel des sols de l'Inventaire des sols du Canada[14], les superficies cultivées du territoire agricole comprennent une majorité de sols de classes 3 et 4, soit des terres qui présentent des facteurs limitatifs importants et qui nécessitent des mesures correctrices. Parmi ces mesures, on compte la modification de la structure du sol (conservation), le drainage, l'ajout de fertilisants, le chaulage, etc. En général, les sols de la zone agricole sont plutôt sablonneux, ce qui permet un bon drainage naturel et un réchauffement assez hâtif au printemps, ce qui est positif pour la plupart des cultures.

Il est important de souligner qu'en vertu de l'attente 3.1.2 des orientations gouvernementales en aménagement du territoire, la MRC doit « *Accorder la priorité aux activités agricoles en zone agricole afin d'en éviter la déstructuration* ». Ainsi, l'aménagement de la zone agricole et son cadre de gestion par la MRC doivent accorder cette priorité aux activités agricoles, en vue de garantir la pérennité d'une base territoriale pour la pratique des activités agricoles. La caractérisation de la zone agricole, ainsi que l'identification des secteurs dynamiques, viables et des îlots déstructurés, permet de mieux planifier les usages du territoire agricole, d'assurer la compatibilité des normes d'aménagement et d'urbanisme et de permettre une coexistence harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles.

Classe 3 : Les sols présentent des limitations assez sérieuses qui restreignent la gamme des cultures ou nécessitent des pratiques de conservation spéciales. Elles affectent l'une ou l'autre des pratiques suivantes : moment et facilité du travail du sol, plantation et récolte, choix des cultures et méthodes de conservation. Avec une bonne gestion, les sols ont un rendement allant de passablement à moyennement élevé pour une gamme acceptable de cultures.

Classe 4 : Les sols comportent de graves limitations qui restreignent la gamme de cultures ou nécessitent des pratiques de conservation spéciales, ou les deux. Les limitations nuisent sérieusement à l'une ou à plus d'une des pratiques suivantes : moment ou facilité du travail du sol, plantation et récolte, choix des cultures et méthodes de conservation. Les sols ont un rendement allant de faible à passable pour une gamme acceptable de cultures, mais peuvent avoir un rendement élevé pour une culture spécialement adaptée.

[13] MRC des Laurentides, 2014. Portrait du territoire et des activités agricoles de la MRC des Laurentides. MRC des Laurentides. 166 p. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/Portrait_PDZA_VF_web.pdf. p.14

[14] Données numériques de niveau 1 Inventaire des terres du Canada, potentiel agricole des terres, 2013. https://sis.agr.gc.ca/pages/nsdb/cli/class.html

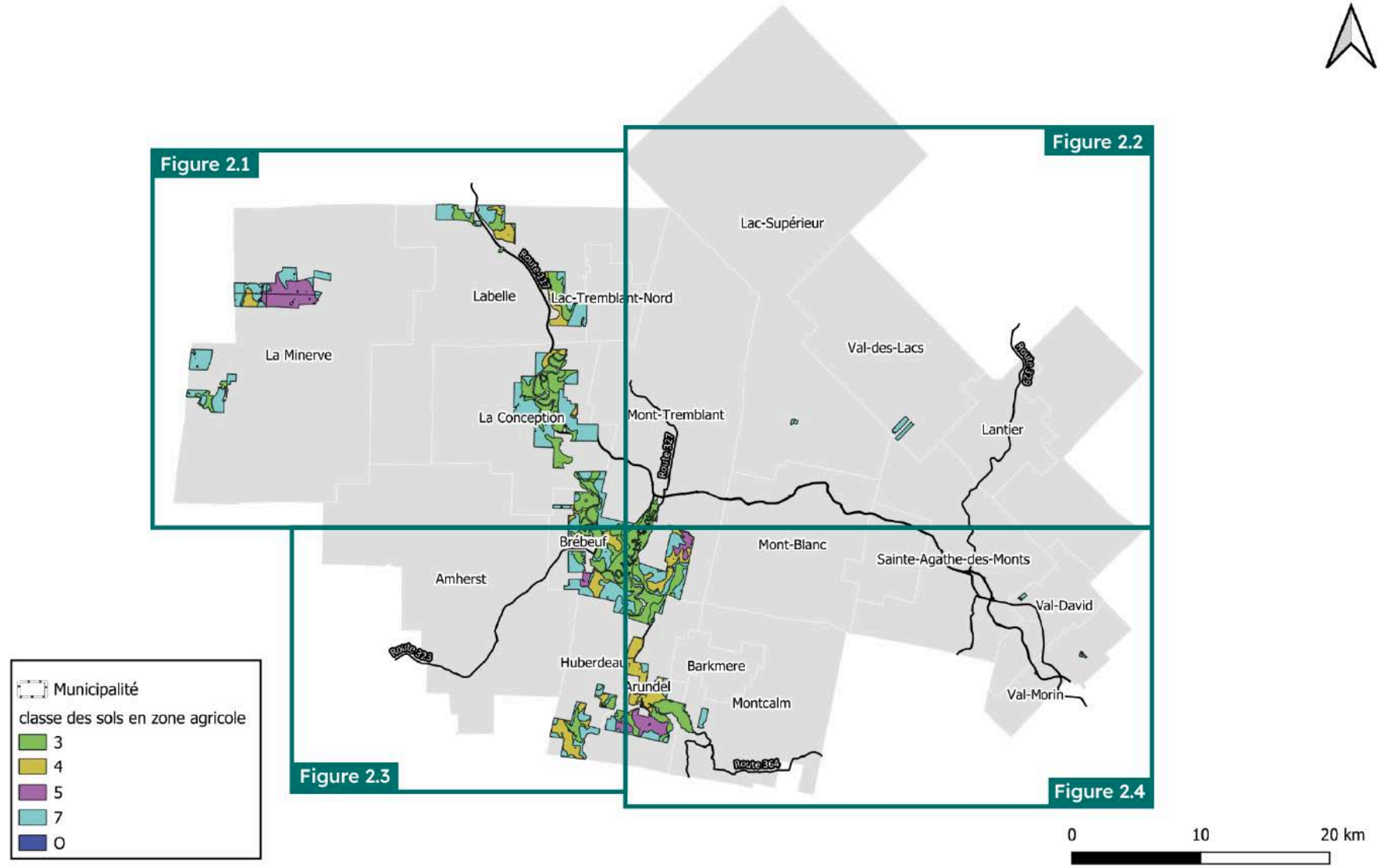


Figure 2 : Carte de la classe des sols dans la zone agricole de l'ensemble de la MRC

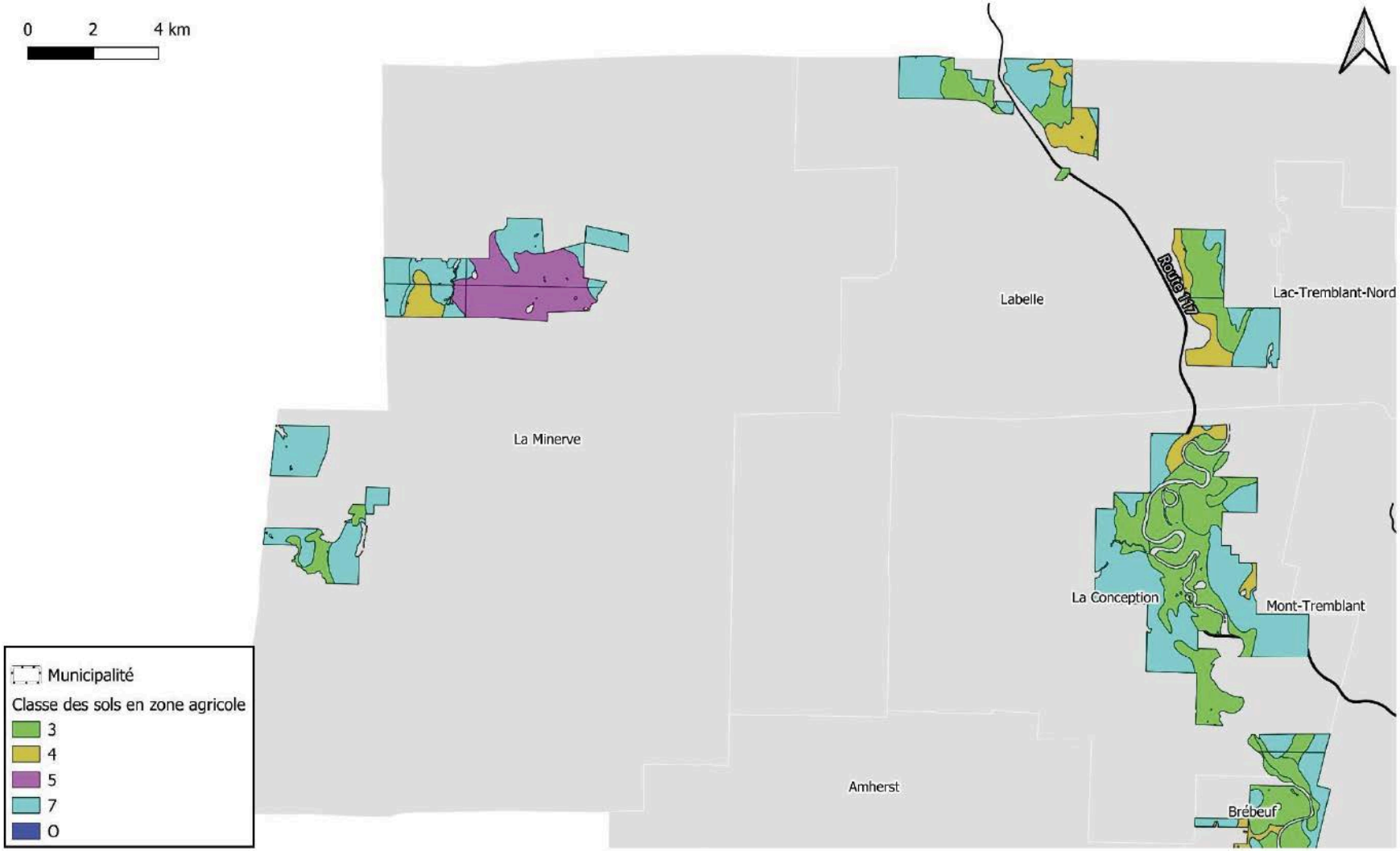


Figure 2.1 : Agrandissement de la carte de la classe des sols dans la zone agricole (Labelle, La Minerve, La Conception)



Figure 2.2 : Agrandissement de la carte de la classe des sols dans la zone agricole (Lac-Supérieur, Val-des-Lacs)

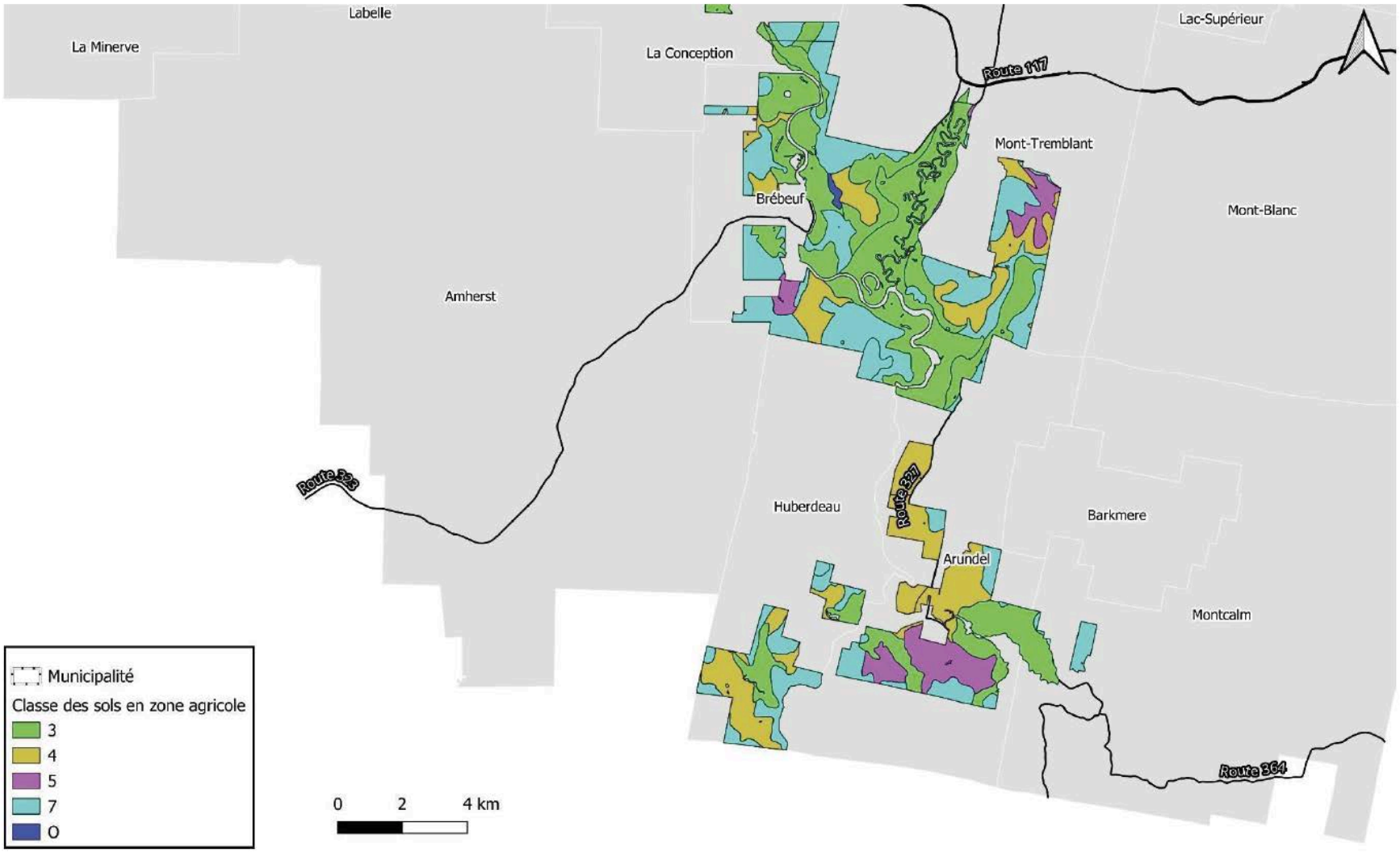


Figure 2.3 : Agrandissement de la carte de la classe des sols dans la zone agricole (Brébeuf, Mont-Tremblant, Huberdeau, Arundel, Montcalm)

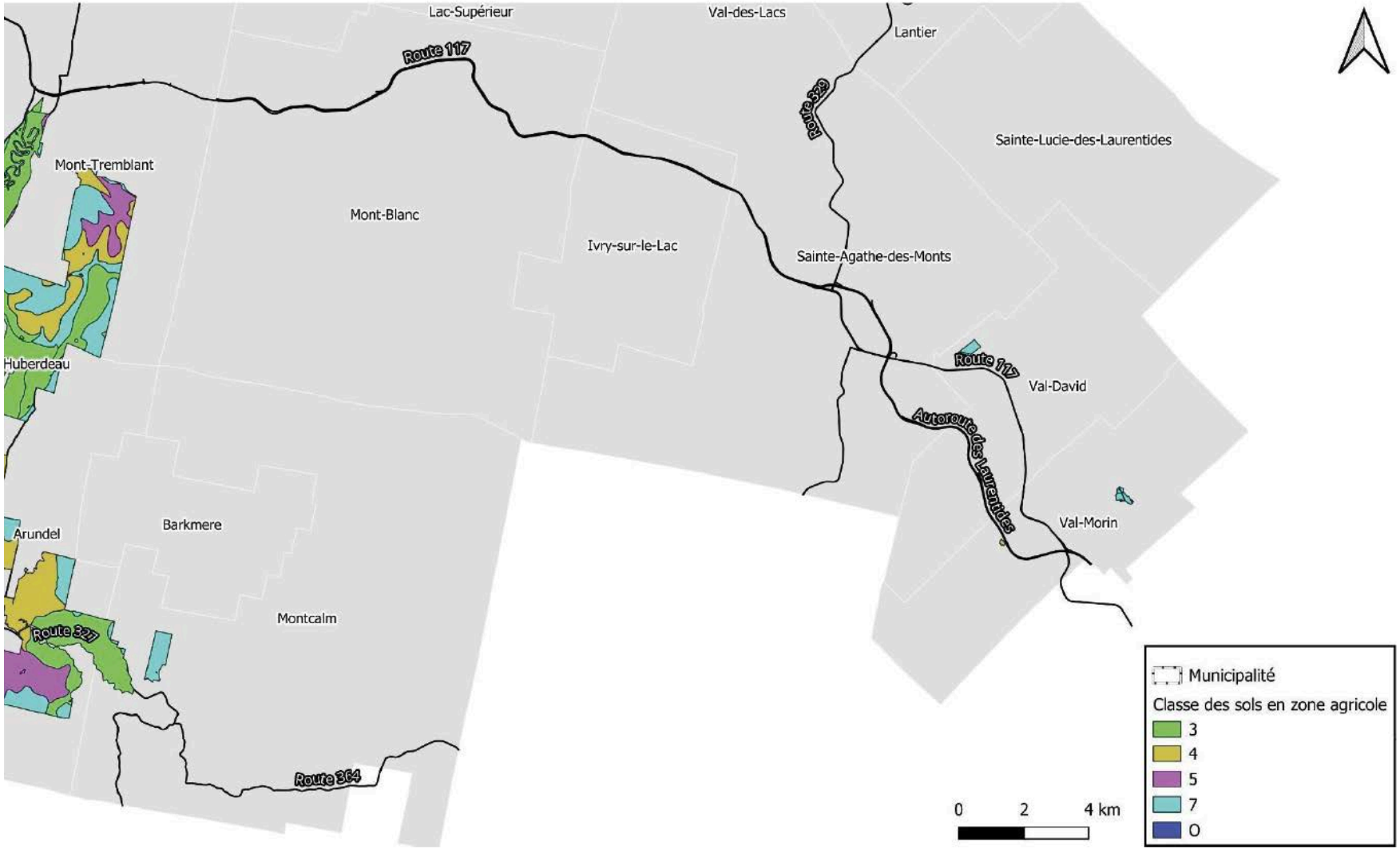


Figure 2.4 : Agrandissement de la carte de la classe des sols dans la zone agricole (Val-David, Val-Morin)

Entre 2012 et 2024, on observe une augmentation du taux d'occupation de la zone agricole de 5 % et une augmentation de 23 % du nombre d'entreprises agricoles sur le territoire, passant de 88 à 108 entreprises[15], exploitant près de 60 % du territoire agricole. Le Tableau 2 présente l'occupation du territoire agricole de la MRC des Laurentides, incluant les superficies exploitées et les superficies cultivées. **La superficie exploitée** (9 060,1 ha) désigne l'ensemble des terres agricoles sous la responsabilité des entreprises agricoles, peu importe leur usage (incluant les terres en culture, les pâturages, les friches, les boisés et autres surfaces liées à la production, comme les chemins agricoles). **La superficie cultivée** (2 690,7 ha) correspond à la portion de ces terres qui est en production végétale (cultures annuelles, pérennes et pâturages). La superficie cultivée est donc un sous-ensemble de la superficie exploitée et reflète l'intensité de l'utilisation agricole du territoire. Depuis 2012, les superficies exploitées ont augmenté de près de 450 ha, tandis que les superficies cultivées ont diminué d'environ 650 ha. Ainsi, la portion cultivée de la superficie exploitée a diminué de 23,8 % entre 2012 et 2024. Cette situation indique une potentielle diminution de l'intensité d'utilisation agricole des terres au profit d'usages moins intensifs ou non agricoles. Aussi, une entreprise peut avoir des superficies pour des usages acéricoles, extensifs ou en friche, qui ne sont pas considérées en superficies cultivées, mais qui sont tout de même exploitées. Ce phénomène peut survenir dans les régions du Québec où la valeur foncière, le morcellement ou les contraintes naturelles limitent l'agriculture intensive.

Tableau 2 : Évolution de l'occupation du territoire MRC des Laurentides entre 2012 et 2024

MRC des Laurentides	2012	2024	Variation entre 2012 et 2024 en %
Superficie exploitée totale (ha)	8 611	9 060,1	(+5,2 %)
Zone agricole (ha)	15 163	15 182,3	(+0,1 %)
Taux d'occupation* (%)	57 %	60 %	(+5,2 %)
Superficie cultivée totale (ha)	3 342	2 690,7	(-19,5 %)
Portion cultivée de la zone agricole (%)	22 %	17,7 %	(-19,5 %)
Portion cultivée de la superficie exploitée (%)	39 %	29,7 %	(-23,8 %)
Nombres d'entreprises agricoles enregistrées	88	108	(+22,7 %)

**Le taux d'occupation désigne la proportion de la zone agricole qui est exploitée par des entreprises agricoles, donc la superficie exploitée/superficie de la zone agricole.*

Source : MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.

[15] MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.

Le Tableau 3 détaille la répartition des superficies agricoles des municipalités qui composent la MRC. Brébeuf possède la plus grande proportion de son territoire en zone agricole (57 %), suivie d'Arundel (34 %) et d'Huberdeau (32 %). Plusieurs municipalités de la MRC ont une zone agricole entièrement couverte par des boisés. Le couvert forestier est prépondérant dans la zone agricole de Val-des-Lacs (100 % de la zone agricole en boisé), La Minerve (77 % boisé) et de Huberdeau (71 % boisé). À La Minerve, les terres publiques occupent environ 12 % de la superficie de la zone agricole.

Tableau 3 : Superficies agricoles des municipalités de la MRC des Laurentides

Municipalité	Superficie Municipale (ha)	Superficie Agricole (ha)	% Zone Agricole par Municipalité	Superficie Non Boisée en ZA (ha)	% Non Boisé en ZA	Superficie Boisée en ZA (ha)	% Boisé en ZA	Superficie Terre Publique en ZA (ha)	% Terre Publique en ZA
Arundel	6 672,18	2 268,42	34,00	1 070,92	47,21	1 103,04	48,63	11,63	0,51
Brébeuf	3 772,19	2 153,27	57,08	920,93	42,77	1 046,16	48,58	0,01	0
Huberdeau	5 947,78	1 921,04	32,30	503,54	26,21	1 355,58	70,56	9,22	0,48
La Conception	14 081,37	3 152,73	22,39	867,51	27,52	1 911,87	60,64	40,93	1,3
La Minerve	32 650,76	2 084,25	6,38	391,49	18,78	1 594,72	76,51	245,68	11,79
Labelle	21 542,21	1 649,61	7,66	481,18	29,17	1 131,7	68,6	33,15	2,01
Lac-Supérieur	38 554,14	14,86	0,04	3,21	21,57	8,31	55,91	0	0
Mont-Tremblant	24 746,89	2 129,66	8,61	780,53	36,65	1 195,21	56,12	0,01	0
Montcalm	12 817,51	206,95	1,61	97,04	46,89	106,06	51,25	3,44	1,66
Val-David	4 389,44	16,77	0,38	4,23	25,24	12,54	74,76	0	0
Val-des-Lacs	13 117,37	102,92	0,78	0	0	102,92	100	0	0
Val-Morin	4 120,74	14,67	0,36	3,79	25,86	10,25	69,87	0	0

Source : MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.

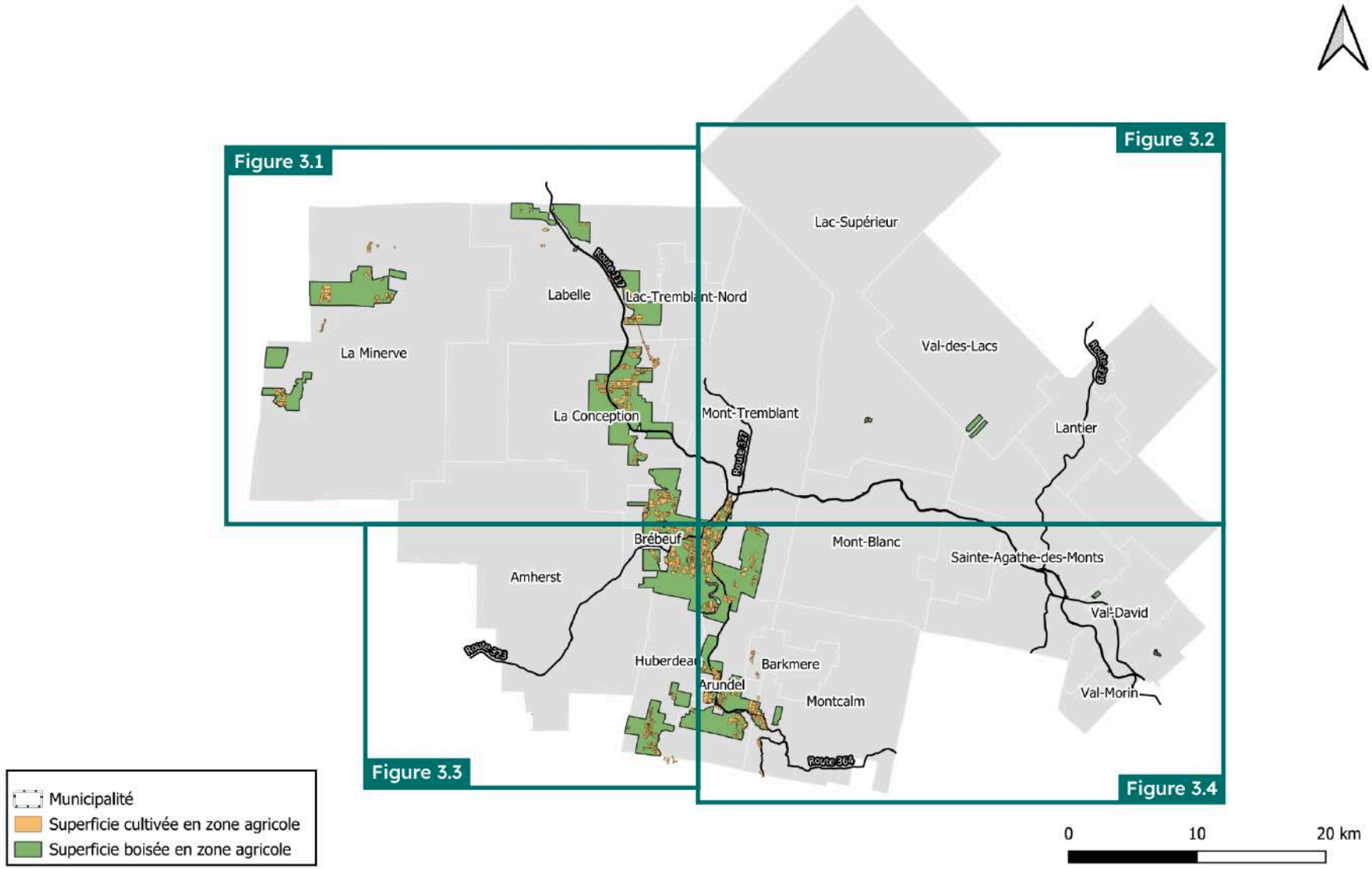


Figure 3 : Carte des superficies cultivées dans la zone agricole de la MRC



Figure 3.1 : Agrandissement de la carte des superficies cultivées dans la zone agricole (Labelle, La Minerve, La Conception)

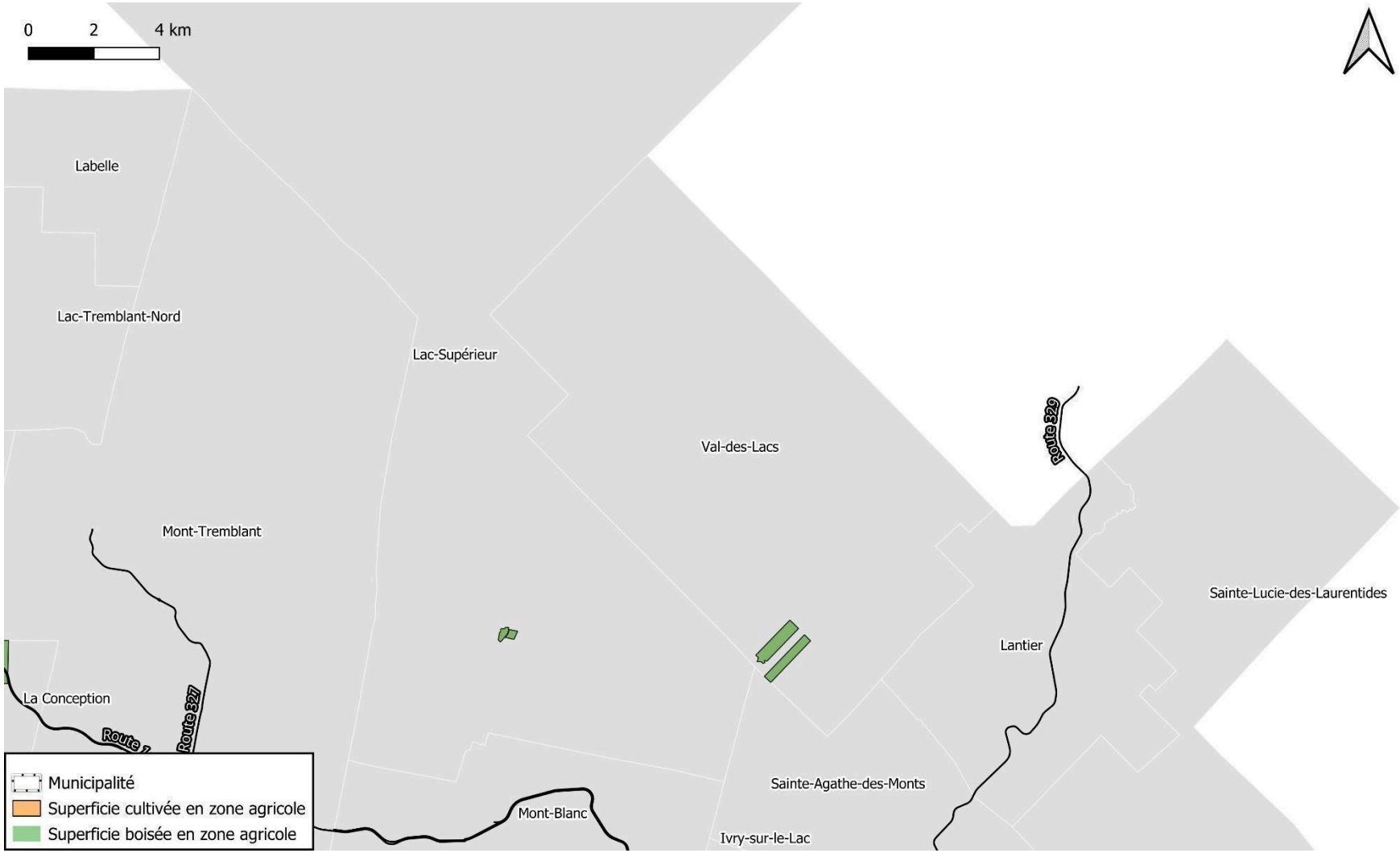


Figure 3.2 : Agrandissement de la carte des superficies cultivées dans la zone agricole (Lac-Supérieur, Val-des-Lacs)

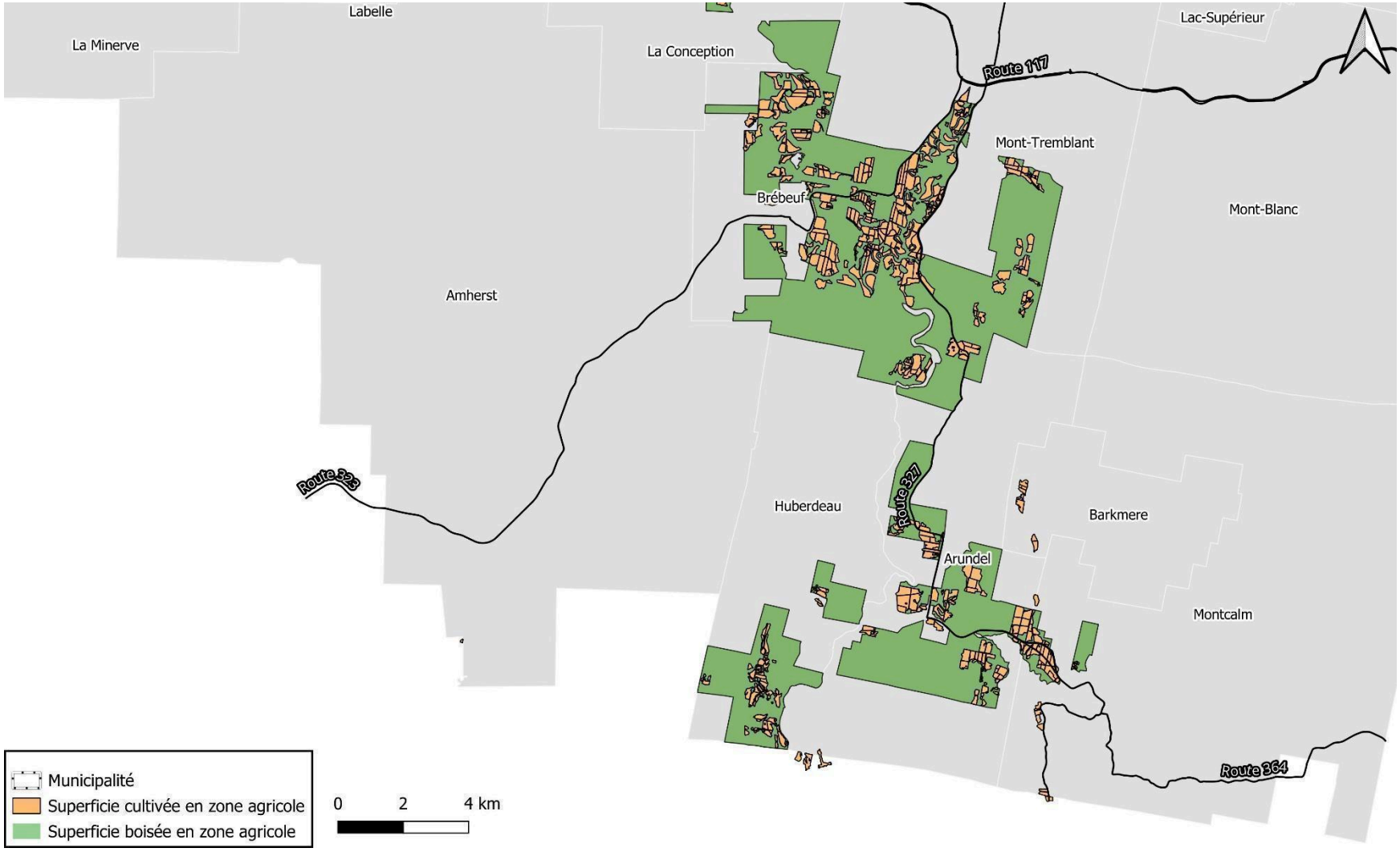


Figure 3.3 : Carte des superficies cultivées dans la zone agricole (Brébeuf, Mont-Tremblant, Huberdeau, Arundel, Montcalm)

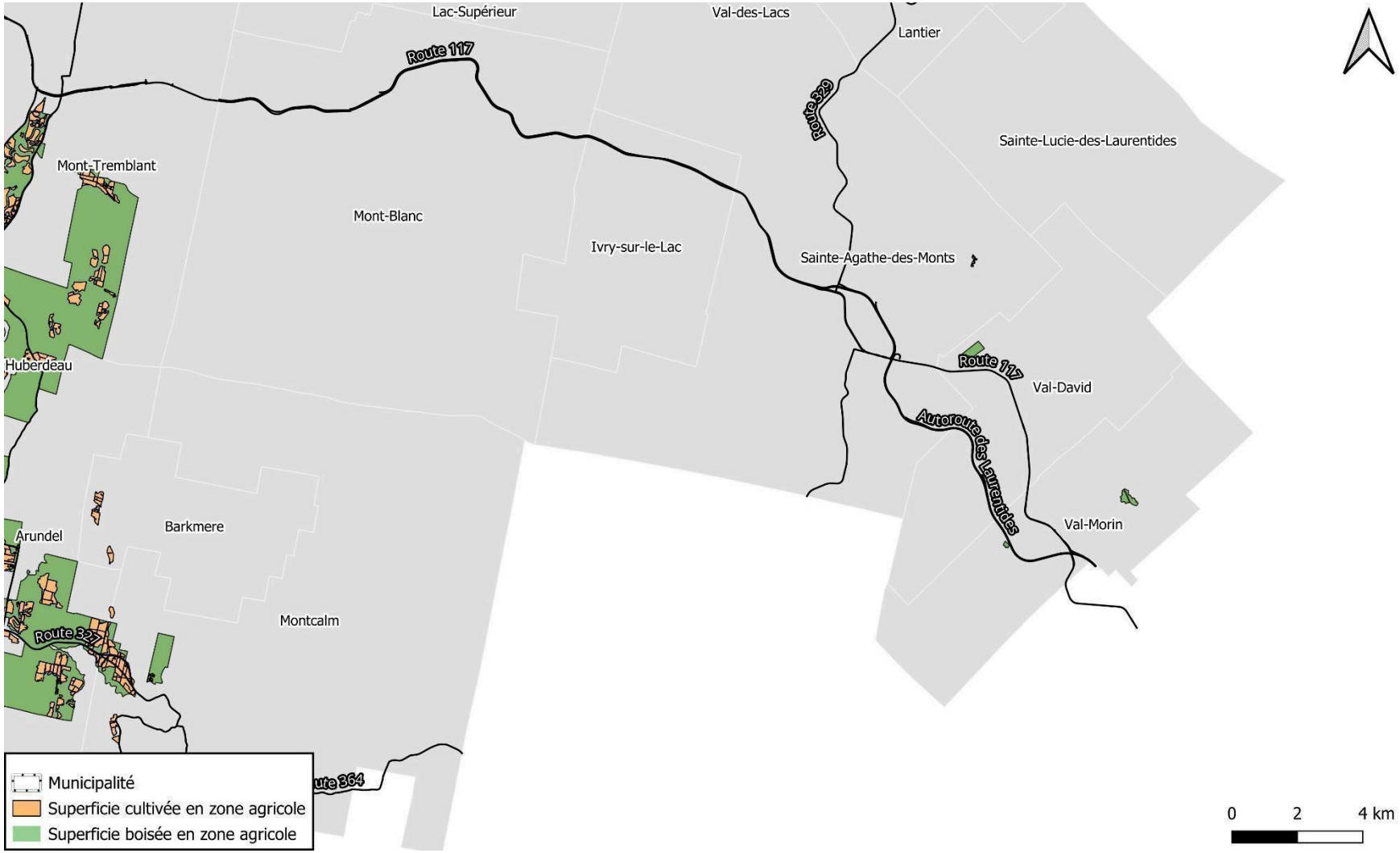


Figure 3.4 : Carte des superficies cultivées dans la zone agricole (Val-David, Val-Morin)



Affectations du territoire en zone agricole

La zone agricole de la MRC des Laurentides, décrétée par le gouvernement du Québec, couvre 15 182,3 ha concentrés principalement dans la vallée de la rivière Rouge[16] (Tableau 3). Cette zone correspond aux affectations agricoles identifiées dans le schéma d'aménagement et de développement du territoire adopté mais non encore en vigueur (SADT 410-2024). Elle inclut également des parcelles dispersées sur le territoire, intégrées à la demande d'entreprises qui exploitaient des terres situées hors de la zone agricole initiale. La *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), renforcée par la Loi 86, vise à protéger les terres agricoles tout en dynamisant leur exploitation. Les usages autorisés privilégient les activités agricoles ou agroforestières ainsi que leurs usages complémentaires. L'usage résidentiel peut être autorisé sous certaines conditions.

Il est important de souligner qu'en vertu de l'attente 3.1.2 des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), la MRC doit « Accorder la priorité aux activités agricoles en zone agricole afin d'en éviter la déstructuration ». Ainsi, dans son SADR, la MRC doit accorder la priorité aux activités agricoles, en vue de garantir la pérennité d'une base territoriale pour la pratique des activités agricoles. La caractérisation de la zone agricole, ainsi que l'identification des secteurs dynamiques, viables et des îlots déstructurés, permet de mieux planifier les usages du territoire agricole, d'assurer la compatibilité des normes d'aménagement et d'urbanisme et de permettre une coexistence harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles.

Les secteurs agricoles dynamiques, viables et les îlots déstructurés

Entrée en vigueur le 26 octobre 2011, la décision à portée collective 370 030 de la CPTAQ a été reprise dans les grandes affectations du SADR et du SADT 410-2024. Cette décision reconnait les secteurs agricoles dynamiques (5 001 ha), les secteurs agricoles viables (9 798 ha) et les îlots déstructurés (364 ha), ces derniers étant définis comme des entités ponctuelles de superficies restreintes, déstructurées par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur desquelles subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture.

De manière générale, l'affectation « dynamique » est caractérisée par les sols de classes 1 à 4 (et la classe 0, pour les sols organiques), ainsi que par la présence de plus nombreuses entreprises agricoles et de champs cultivés. L'affectation « viable », aussi nommée « agroforestière », comprend des sols au potentiel agricole plus limité, une occupation agricole plus extensive et une topographie généralement plus accidentée. Le Tableau 4 reprend les définitions de chaque affectation.

[16] MRC des Laurentides, 2024. schéma d'aménagement et de développement du territoire révisé, non en vigueur.

Tableau 4 : Grandes affectations du territoire en zone agricole
(telles que précisées au schéma d'aménagement et de développement, 2024)

Affectation	Superficie	Description
Agricole (Dynamique)	5 001 ha (33 % du territoire agricole)	L'affectation AGRICOLE couvre les secteurs les plus dynamiques de la zone agricole décrétée. Il s'agit d'un territoire utilisé intensivement par les établissements agricoles, la culture, les pâturages et l'exploitation des boisés de fermes. Cette affectation concerne le territoire agricole homogène au relief relativement plat ou vallonné, peu morcelé où les usages autres qu'agricoles restent marginaux, le capital agricole (actifs matériels et financiers qui permettent de soutenir l'agriculture) y est relativement élevé et dynamique et les entreprises agricoles présentent une bonne valeur foncière. L'affectation AGRICOLE a des objectifs également dictés par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* : des restrictions sévères s'appliquent pour l'implantation d'usages non agricoles et concernant le morcellement des terres.
Agroforestière (viable)	9 798 ha (65 % du territoire agricole), dont 447 ha de type 1 et 9 351 ha de type 2	L'affectation AGROFORESTIÈRE inclut des secteurs en zone agricole où les activités agricoles sont plus marginales, et souvent limitrophes à des environnements boisés ou en friche. Le potentiel des sols est limité et les activités agricoles sont de plus faible étendue. Il s'agit d'un territoire situé en périphérie de l'affectation agricole, soit de secteurs où les activités agricoles plus marginales cohabitent avec l'exploitation forestière et les activités récréotouristiques. Cette affectation vise à assurer le maintien, voire le redéveloppement de l'agriculture dans les milieux aux potentiels agricoles plus marginaux par le maintien d'une faible occupation du territoire propice à la mise en valeur intégrée des milieux ressources et une diversification accrue des productions agricoles en substitution à des activités plus traditionnelles. Ainsi, des mesures réglementaires privilégiant la pérennité du potentiel agricole, incluant des assouplissements pour l'implantation résidentielle sur des lots existants et pour des établissements agricoles et para-agricoles de plus petite taille, s'y appliquent. Le type 1, avec morcellement, indique qu'il est possible de diviser des lots, contrairement au type 2 où les règles sont plus strictes et où aucune subdivision n'est autorisée en vue de protéger l'intégrité des espaces agroforestiers, d'éviter l'étalement urbain et de préserver les étendues forestières ou agricoles.
Îlots déstructurés	364 ha (2 % du territoire agricole)	Les ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS sont des entités ponctuelles de superficie restreinte, déstructurés par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur desquels subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture. Les îlots déstructurés dans la MRC se situent principalement le long des axes routiers et à proximité des noyaux villageois, ou en bordure de secteurs récréotouristiques et riverains.

Source : MRC des Laurentides, 2024. schéma d'aménagement et de développement du territoire 410-2024, non en vigueur.

Les îlots déstructurés sont situés dans 7 municipalités, et ne présentent plus les conditions favorables à une activité agricole, par leur petite superficie ou leur accès difficile ou impossible. Ces secteurs se caractérisent également par la présence de constructions résidentielles et, dans certains cas, d'autres usages non agricoles, qui contribuent à leur caractère déstructuré et limitent davantage leur potentiel d'utilisation à des fins agricoles. Ils sont détaillés par municipalité dans le Tableau 5.

Tableau 5 : Superficie des îlots déstructurés par municipalité

Municipalité	Superficie agricole (ha)	*% Zone agricole par municipalité*	Superficie îlots déstructurés par municipalité (ha)	*% Îlots déstructurés par rapport à la zone agricole*
Arundel	2 282,58	*34,13*	35,43	*1,55*
Brébeuf	2 114,30	*55,91*	50,23	*2,38*
Huberdeau	1 924,83	*32,28*	22,72	*1,18*
La Conception	2 922,41	*20,70*	100,68	*3,45*
La Minerve	2 062,08	*6,30*	49,84	*2,42*
Labelle	1 647,96	*7,63*	78,35	*4,75*
Mont-Tremblant	2 165,54	*8,73*	15,06	*0,7*

Source : MRC des Laurentides, 2024. SADT 410-2024 adopté mais non en vigueur

L'usage « agriculture de proximité »

En adéquation aux différents projets d'autonomie alimentaire recensés dans la région ces dernières années (plan d'agriculture urbaine, jardins communautaires, coopératives de solidarité, etc.), le schéma établit l'importance de favoriser la mise en œuvre d'initiatives donnant accès à la population à une nourriture saine et à prix équitable sur l'ensemble de son territoire. Pour ce faire, le SADT 410-2024 adopté mais non en vigueur rend l'usage « agriculture de proximité » compatible sur une partie importante de son territoire situé à l'extérieur de la zone agricole.

Pour favoriser l'implantation de projets en lien avec l'agriculture de proximité, les municipalités pourront permettre cet usage à l'intérieur des affectations régionales, urbaines, villageoises et rurales de services, en plus des affectations commerciales, industrielles, résidentielles, touristiques ainsi qu'agricoles et agroforestières. Dans la MRC des Laurentides, parmi les municipalités qui ont des initiatives de jardins communautaires, on compte notamment Mont-Blanc, Mont-Tremblant, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Lucie des Laurentides et Val-David. La municipalité de Val-David a également adopté un plan d'agriculture urbaine en 2020 dans le but de promouvoir l'autonomie alimentaire dans la municipalité.

Les secteurs ruraux à redynamiser

Dans le SADT 410-2024 adopté mais non en vigueur, la MRC souligne que « des secteurs agroforestiers inclus en zone agricole et des territoires ruraux plus isolés devront être redynamisés afin qu'ils prennent une part plus active dans le développement harmonieux des noyaux villageois, du récréotourisme et de l'agrotourisme. » La vallée agricole de la rivière Rouge est un exemple de secteur ciblé par une mise en valeur, avec une valorisation passant par une agriculture diversifiée et permettant de mettre de l'avant certaines productions dans des commerces d'alimentation et de restauration touristique. Ainsi, le milieu agricole avec ses paysages, son patrimoine bâti et ses routes panoramiques fera partie intégrante du produit touristique de la région. Il est pertinent de mentionner que l'Alliance SaluTerre met en garde de bien cibler les projets potentiels, le tout afin d'éviter une augmentation incontrôlée des usages non agricoles en zone agricole et, par le fait même, l'augmentation de la valeur des terres.

Patrimoine bâti

L'inventaire des immeubles construits avant 1940 et qui présentent une valeur patrimoniale, adopté en mars 2026, compte 241 immeubles. Parmi ces bâtiments, 11 appartiennent au patrimoine bâti agricole et sont répartis dans les municipalités d'Arundel (3), de Brébeuf (2), d'Huberdeau (3), de La Minerve (1), de Mont-Blanc (1) et de Val-des-Lacs (1). En tant que signataire de la Charte de protection des paysages naturels et bâtis, la MRC entend miser sur la contribution du patrimoine bâti et des paysages pour assurer le développement touristique et économique de la région[17]. En 2018, la MRC a réalisé une série de fiches-conseils relatives à la rénovation patrimoniale. Ce document constitue l'une des mesures de protection et de mise en valeur du patrimoine mises en place par la MRC, mais n'aborde pas spécifiquement la rénovation du patrimoine agricole bâti.

[17] MRC des Laurentides, 2018. *Fiches-conseils de rénovation patrimoniale*. Gouvernement du Québec 26 p.

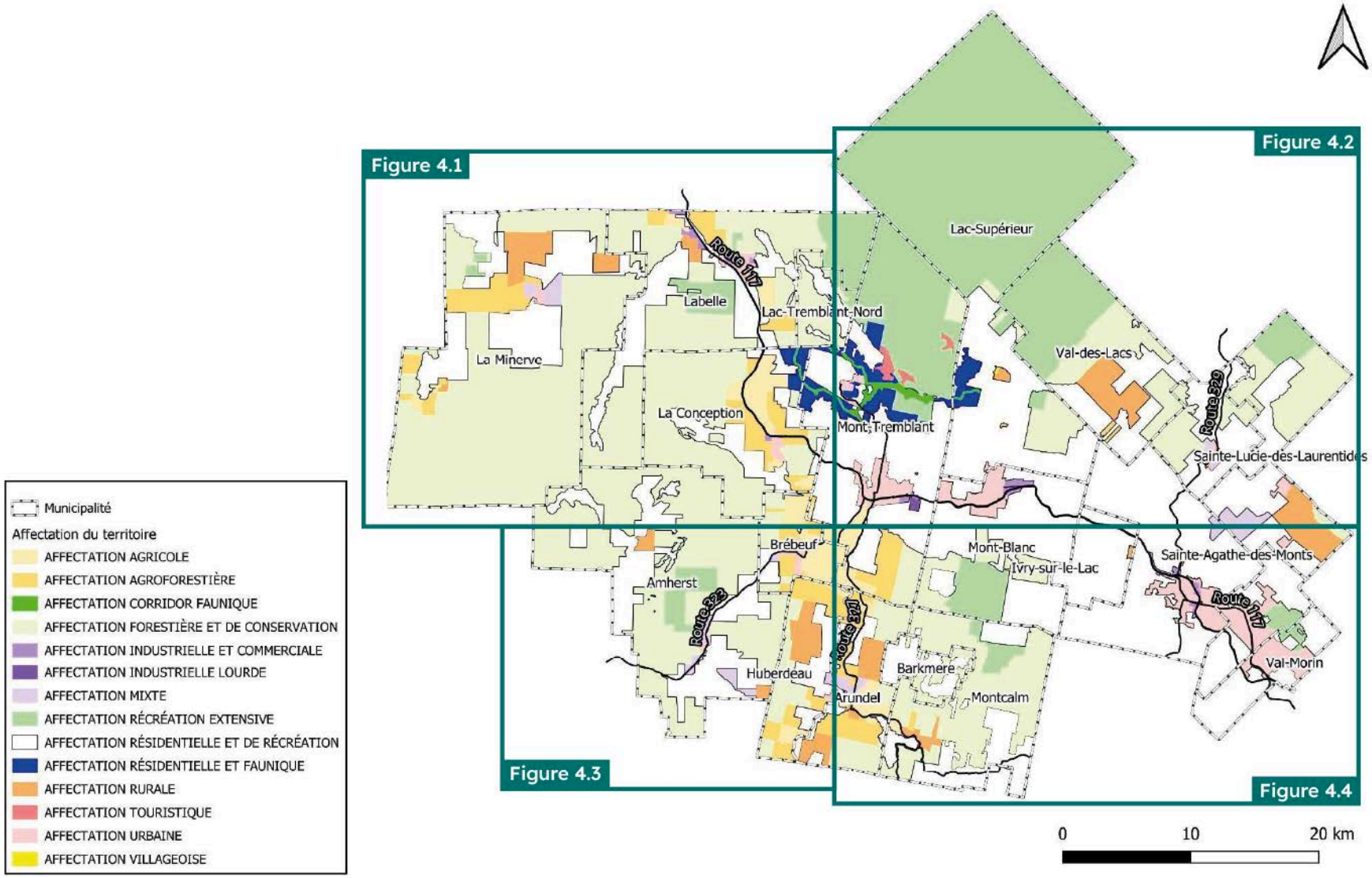


Figure 4 : Carte du territoire selon les affectations du sol au SADT 410-2024 adopté mais non en vigueur

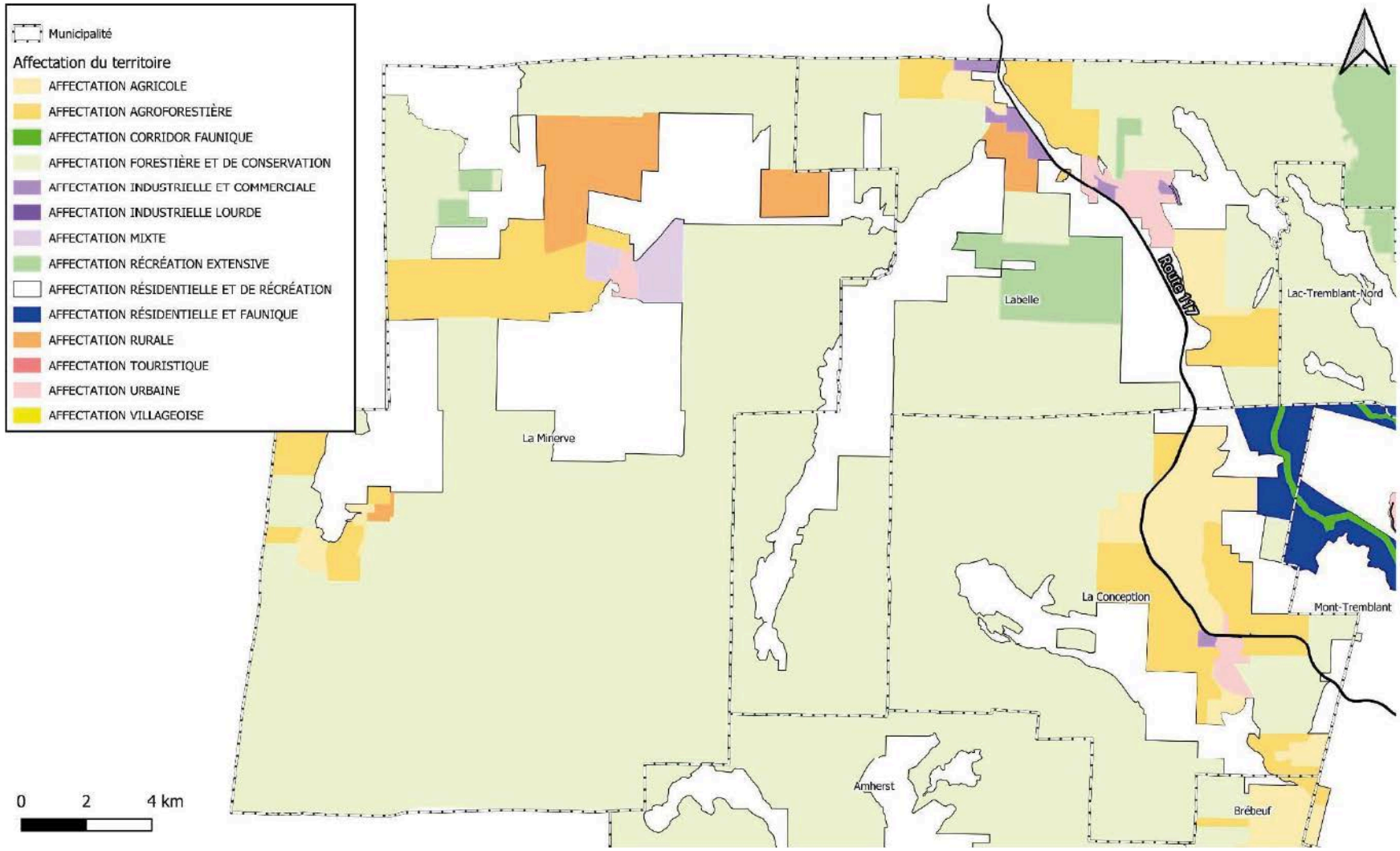


Figure 4.1 : Agrandissement de la carte du territoire selon les affectations du sol au SADT 410-2024 adopté, mais non en vigueur (Labelle, La Minerve, La Conception)

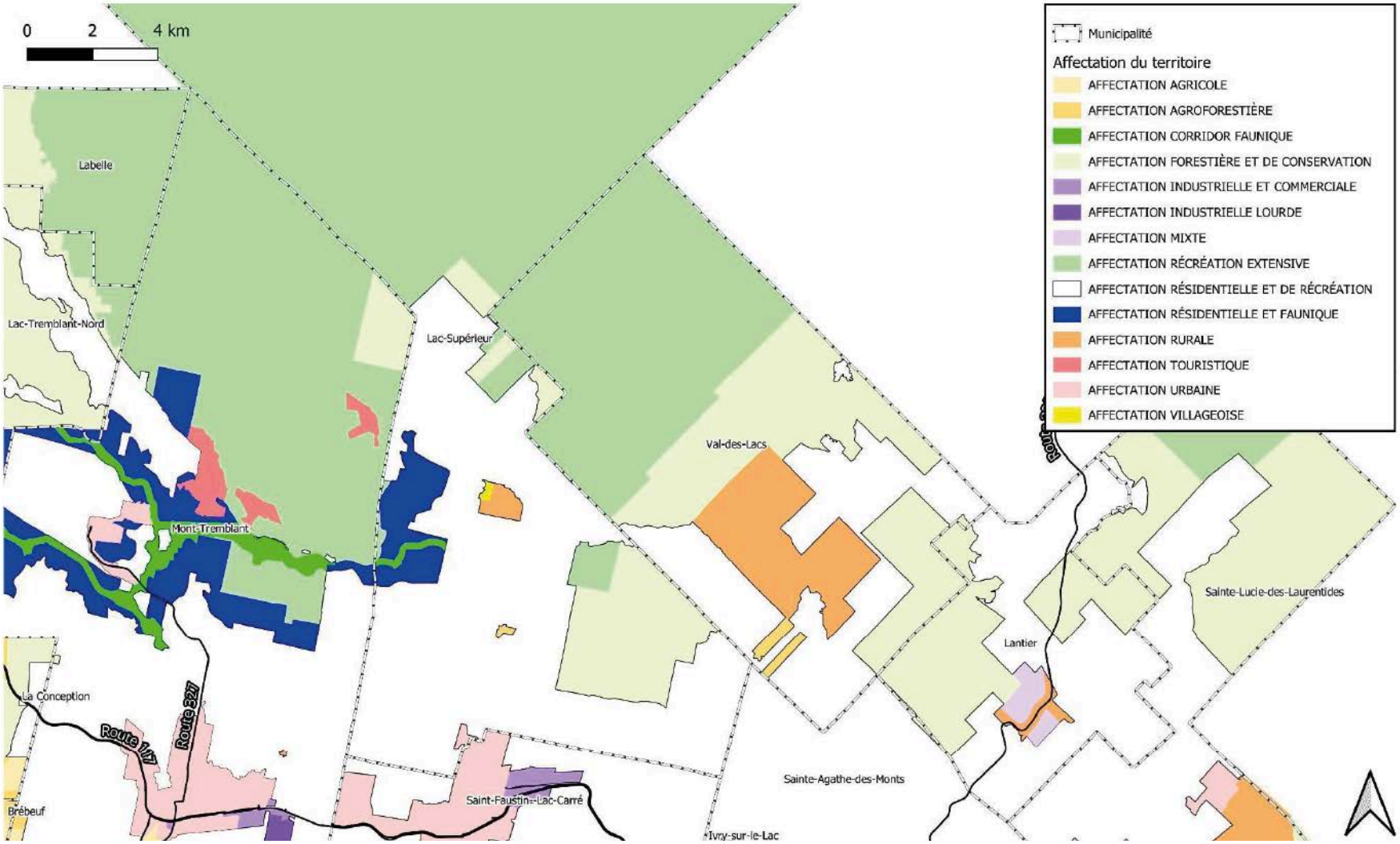


Figure 4.2 : Agrandissement de la carte du territoire selon les affectations du sol au SADT 410-2024 adopté, mais non en vigueur (Lac-Supérieur, Val-des-Lacs)

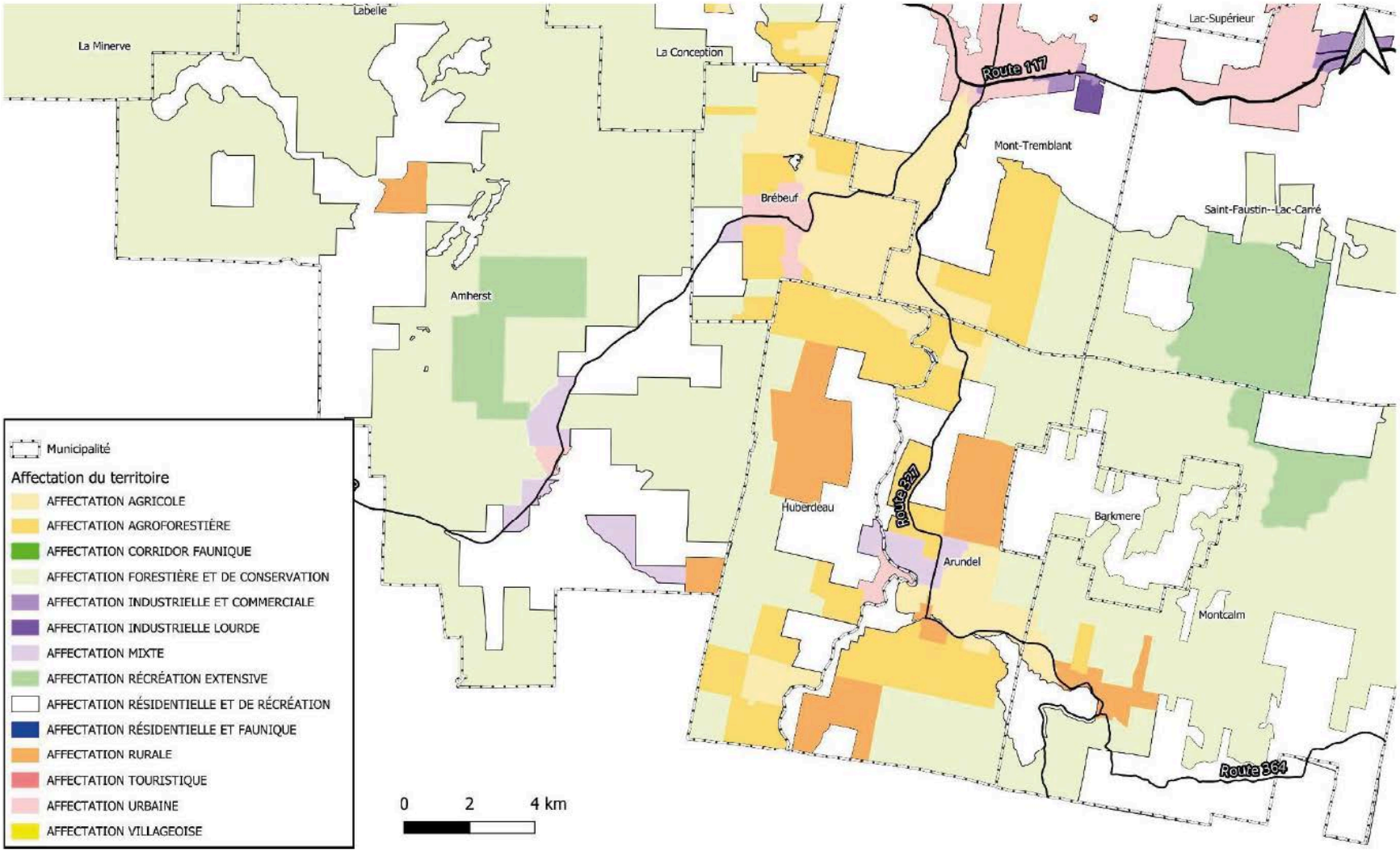


Figure 4.3 : Agrandissement de la carte du territoire selon les affectations du sol au SADT 410-2024 adopté, mais non en vigueur (Brébeuf, Mont-Tremblant, Huberdeau, Arundel, Montcalm)

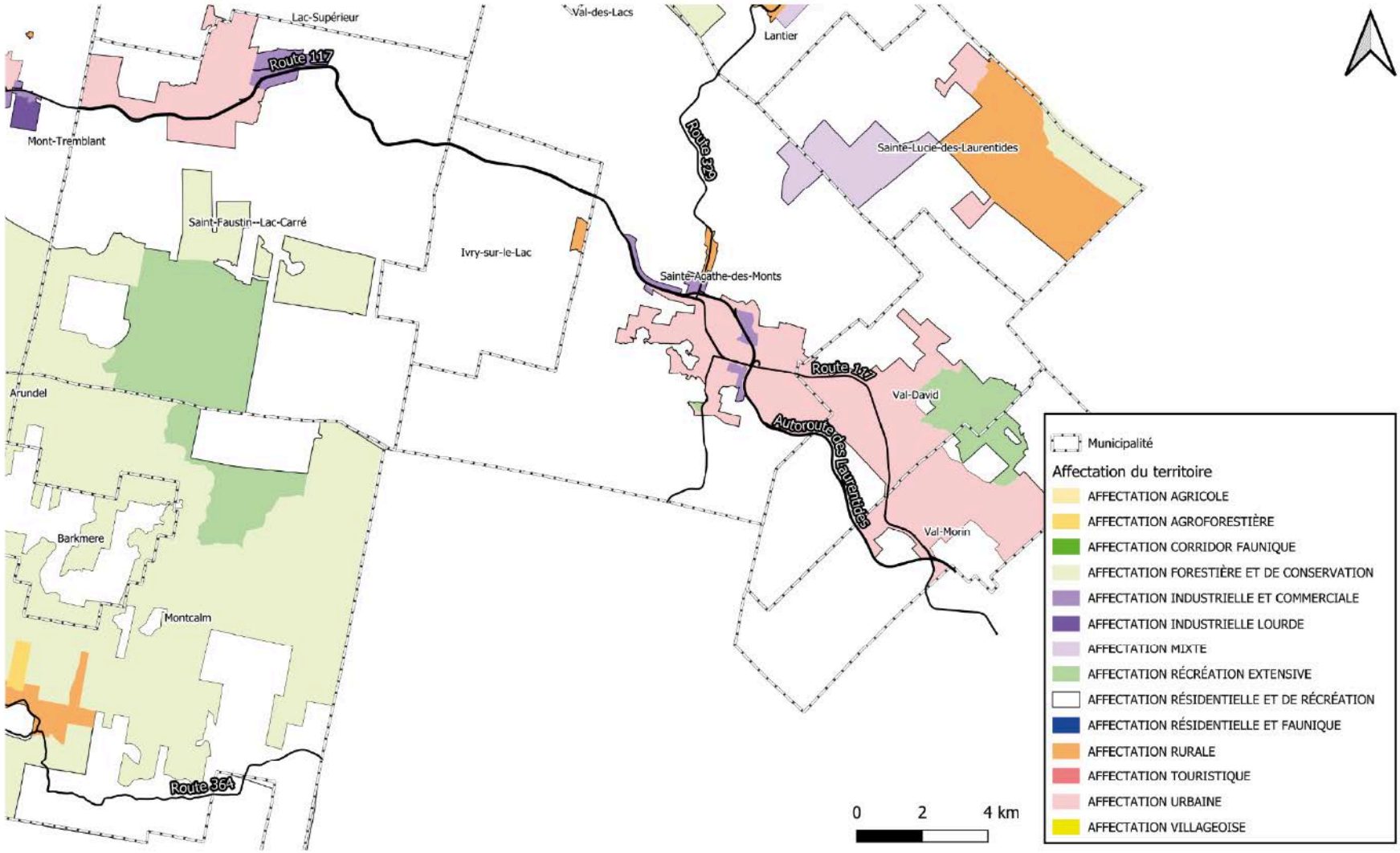


Figure 4.4 : Agrandissement de la carte du territoire selon les affectations du sol au SADT 410-2024 adopté, mais non en vigueur (Val-David, Val-Morin)



Milieux naturels en zone agricole

Abritant les plus hauts sommets de la région, le territoire de la MRC est caractérisé par la présence d'un patrimoine naturel riche, dominé par le relief accidenté des Laurentides méridionales[18]. La couverture forestière domine le paysage, mais subit de fortes pressions de développement. Le territoire est également caractérisé par la présence de nombreux lacs, cours d'eau et milieux humides. Le patrimoine naturel est un pôle attractif pour les activités récréotouristiques de plein air (tels que le ski, la randonnée, le camping, le canotage, le vélo, l'observation de la faune, etc.), qui constituent 72 % des attraits touristiques de la région[19]. De même, le territoire agricole se distingue par la présence de nombreux paysages d'intérêt, tels que les paysages agricoles d'Amherst et de Rockway Valley, en plus de la vallée de la rivière Rouge, qui offre un paysage de vallée agricole à caractère villageois et rural[20].

Milieu forestier

Depuis la moitié du 19e siècle, le milieu forestier a grandement contribué au développement économique du territoire de la MRC des Laurentides[21]. Encore aujourd'hui, les ressources forestières sont une richesse économique, paysagère et sociale pour la MRC, et la forêt contribue largement à l'attrait récréotouristique de la région. La forêt est également l'un des meilleurs outils pour lutter contre les changements climatiques. En effet, les superficies forestières sont considérées comme des puits de carbone. Le territoire de la MRC est largement couvert par la forêt, incluant aussi la zone agricole. En effet, environ 60 % de la zone agricole de la MRC est occupée par des boisés. Certaines municipalités, comme Huberdeau et La Minerve, ont plus de 70 % de couvert boisé en zone agricole (voir Tableau 3).

De plus, près du quart des superficies sont des terres publiques. Les terres publiques intramunicipales, aussi appelées TPI, sont des terres publiques situées à l'intérieur des limites des municipalités, mais sur lesquelles on ne retrouve aucune attribution forestière ou industrielle, et dont la gestion relève de la MRC. La plupart des TPI sont situées en milieu montagneux, et la composition du couvert forestier se caractérise par une majorité de feuillus tolérants à l'ombre (63 %) et de peuplements mélangés de feuillus et de conifères (26 %). Un total de 48 ha de TPI a une vocation agroforestière, soit une vocation qui permet certaines pratiques agricoles.

[18] Conférence régionale des élus des Laurentides, 2014. Atlas régional des paysages des Laurentides, Cahier A. p. 24

[19] MRC des Laurentides, 2024. *Volet 2 – Plan d'adaptation aux changements climatiques : Volet 2- Plan d'adaptation- Rapport final*, 94 pages. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2024/09/PACC_MRCLaurentides_Volet2_Rapport-Final.pdf. P. 20

[20] Conférence régionale des élus des Laurentides, 2014. Atlas régional des paysages des Laurentides, Cahier A, pages 67 à 70.

[21] MRC des Laurentides, 2024. *Volet 2 – Plan d'adaptation aux changements climatiques : Volet 2- Plan d'adaptation- Rapport final*, 94 pages. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2024/09/PACC_MRCLaurentides_Volet2_Rapport-Final.pdf. P. 22

Forêts privées en territoire agricole

Dans la zone agricole, la couverture forestière occupe environ les 2/3 du territoire. En 2024, 75 entreprises agricoles, 69 % des fermes, déclarent posséder un boisé et des plantations forestières sur leur exploitation (Tableau 6). Ces entreprises se situent principalement dans les municipalités de Brébeuf, La Conception, La Minerve, Arundel, Labelle et Mont-Tremblant. Selon les fiches d'enregistrement du MAPAQ, 3 729,8 hectares, soit 41 % des superficies exploitées par ces entreprises agricoles, sont sous couvert forestier. Par contre, ces statistiques sous-estiment la part de forêt privée en zone agricole[22]. La superficie boisée en zone agricole est ainsi plus grande que ce qui est indiqué aux fiches d'enregistrement au MAPAQ. Cela vient du fait qu'en zone agricole, en plus des exploitations agricoles, il y a aussi des propriétaires qui ne sont pas des producteurs agricoles, et qui, par conséquent, ne remplissent pas les fiches d'enregistrement au MAPAQ. Aucune statistique n'est disponible pour déterminer si ces propriétaires sont des producteurs forestiers, ou s'ils sont des résidents ayant un terrain boisé en zone agricole. Le reste des parcelles sous couvert forestier en zone agricole est détenu par des propriétaires qui n'ont pas d'exploitation agricole. Ces derniers peuvent être des producteurs forestiers ou des résidents avec un lot boisé en zone agricole.

Tableau 6 : Répartition des superficies boisées et plantations forestières (ha) privées par municipalité

Municipalité	Superficies boisées et plantations forestières (ha) possédées par des exploitations agricoles	Nombre d'entreprises agricoles
Région des Laurentides	**32 8411**	**875**
MRC des Laurentides	**3 729,84**	**75**

Source : MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.

La planification de la mise en valeur d'un boisé privé peut être encadrée dans un plan d'aménagement forestier (PAF).

La réalisation d'un PAF fait partie de la démarche pour devenir producteur forestier, donnant ainsi accès à la majorité des programmes d'aide et mesures fiscales pour la réalisation des travaux forestiers. Les producteurs reconnus peuvent obtenir un soutien technique et financier, de même que des crédits d'impôt, afin de mettre en valeur leur boisé par la réalisation de travaux sylvicoles (ex. reboisement, coupe sélective, etc.).

[22] MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.

Grâce à ses programmes, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides soutient les propriétaires de forêts privées qui souhaitent optimiser et mettre en valeur leur boisé. Ces derniers doivent détenir un terrain à vocation forestière d'un minimum de 4 hectares (10 acres) et un plan d'aménagement forestier valide réalisé par un ingénieur forestier. En 2025, le gouvernement du Québec a ajouté 3 M$ au financement de ces agences de mise en valeur des forêts privées afin de réaliser un plus grand nombre de plans d'aménagement forestier bonifiés.

Selon le rapport annuel 2024-2025 de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides, la majorité des travaux sylvicoles financés se situe dans les MRC d'Antoine-Labelle (47 %), des Laurentides (26 %) et d'Argenteuil (19 %). La proportion des investissements de l'Agence dans les cinq autres MRC de la région est moins élevée au cours de cette période de référence (7 %)[23].

L'Alliance des propriétaires forestiers Laurentides – Outaouais est un OBNL qui a pour rôle de représenter les producteurs forestiers du Plan conjoint, celui-ci ayant pour grand objectif la négociation collective des conditions de mise en marché des produits forestiers, en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*[24]. Son territoire comprend 11 MRC, dont la MRC des Laurentides[25]. L'article 44 de cette loi définit un produit agricole comme *« tout produit de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aviculture, de l'élevage ou de la forêt, à l'état brut ou transformé partiellement ou entièrement par le producteur ou, pour lui, les breuvages ou autres produits alimentaires en provenant; le produit de l'aquaculture est assimilé à un produit agricole* ».[24] Cette définition n'inclut pas le bois destiné à la fabrication de pâte ou de papier.

[23] Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides, 2025. Rapport annuel et états financiers 2024-2025. P. 13.
[24] *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/m-35.1
[25] https://apflo.ca/

Potentiel acéricole

Dans une étude produite par Cultur'Innov en 2019, le potentiel acéricole a été évalué à l'aide de données géomatiques, à partir des données écoforestières, pour l'ensemble de la MRC. En 2019, 637 ha situés en zone agricole présentaient un potentiel acéricole, qu'il soit élevé (216 ha), moyen (374 ha) ou faible (47 ha)[26]. Ces 637 hectares incluent les superficies utilisées pour la production acéricole, mais aussi des superficies qui ne sont pas exploitées. La majorité de ces superficies sont de tenure privée (574 ha).

Dans l'ensemble de la MRC, c'est un total de 20 263 ha qui ont un potentiel acéricole, et un peu plus de la moitié, en terre privée[27].

Le potentiel d'entailles inexploitées dans la zone agricole n'a pas été quantifié. Pour l'ensemble de la MRC, ce potentiel est important, à l'image de celui de la grande région des Laurentides. En effet, la grande région des Laurentides présente près de 170 000 ha ayant un potentiel acéricole théorique en terres publiques, ce qui représente 39 % du potentiel de l'ensemble du Québec[28].

Milieux humides et hydriques

Le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC des Laurentides fait état de 17 946 milieux humides de plus de 0,3 ha couvrant une superficie de 22 960 hectares, ce qui représente 8,6 % de l'ensemble du territoire[29]. Les milieux humides de moins de 1 ha constituent 69 % de l'ensemble des milieux humides, mais ne couvrent que 27 % de leur superficie totale. La superficie moyenne des milieux humides est de 1,3 ha. Parmi les types de milieux humides que l'on retrouve dans la MRC, ce sont les tourbières boisées, les tourbières minérotrophes et les marécages qui sont les plus nombreux, totalisant respectivement 7 257, 5 091 et 6 957 ha de superficie.

L'ensemble des lacs et des rivières couvre 8 % du territoire de la MRC[30]. Les principaux bassins versants de la MRC sont la rivière Rouge, la rivière du Nord, la rivière Petite Nation et la rivière L' Assomption. Le territoire comporte près de 3 200 lacs, dont 36 % ont plus de 1 hectare.

[26] Cultur'Innov, 2019. Potentiel théorique de récolte et de culture des PFNL dans la région des Laurentides. Base de données géomatiques et Rapport final.
[27] MRC d'Antoine-Labelle, 2020. Guide sur la mise en œuvre d'un projet d'investissement en acériculture dans les Laurentides.
[28] Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, 2023. Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique. p. 10.
[29] MRC des Laurentides, 2025. *Plan régional des milieux humides et hydriques.* Service de l'environnement et des parcs. 198 p.
[30] MRC des Laurentides, 2025. *Plan régional des milieux humides et hydriques.* Service de l'environnement et des parcs. 198 p. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2025/11/PRMHH_MRC_Des_Laurentides_2024_05_02.pdf. p. 8.

Dans la MRC, onze types de pressions anthropiques aux milieux humides ont été identifiés, dont le réseau de transport routier, les activités récréatives, l'occupation résidentielle, les coupes forestières et l'activité agricole. L'activité agricole étant limitée sur le territoire, cette pression n'est présente que sur 4,4 % des milieux humides cartographiés. Ces pressions anthropiques affectent directement l'intégrité d'un milieu humide.

Par ailleurs, plusieurs menaces ou facteurs de risques pourraient empêcher ou limiter la conservation ou la mise en valeur des milieux humides et hydriques (MHH) : les changements climatiques, l'étalement urbain, la grandeur du territoire créant des défis de valorisation/protection, l'eutrophisation des lacs, la présence d'espèces exotiques envahissantes et les titres miniers.

Dans son PRMHH, la MRC a identifié plusieurs orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (MHH) dont quelques-uns ont un lien direct ou indirect avec l'activité ou la zone agricole[31] :

Orientation 1 : Assurer le maintien de l'intégrité des écosystèmes et de la biodiversité

- Objectif 9 : D'ici 2032, les producteurs agricoles et forestiers seront initiés aux bonnes pratiques environnementales ou à la conservation, et ce, à deux occasions.

Orientation 2 : Maintenir la santé des lacs

- Objectif 4 : D'ici 2030, 10 infrastructures identifiées comme problématiques pour l'érosion et la sédimentation seront corrigées.

Orientation 4 : Favoriser la résilience des communautés et le maintien de la biodiversité face aux changements climatiques

- Objectif 1 : D'ici 2027, les espaces de liberté des principaux cours d'eau seront cartographiés ;
- Objectif 2 : D'ici 2032, 1 500 hectares de milieux naturels en terres privées seront protégés ;
- Objectif 3 : D'ici 2027, l'aménagement du territoire visera à protéger les zones importantes de recharge des eaux souterraines et vulnérables à la contamination.

[31] MRC des Laurentides, 2024. *Plan régional des milieux humides et hydriques.* Service de l'environnement et des parcs. 198 p. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2025/11/PRMHH_MRC_Des_Laurentides_2024_05_02.pdf. p. 162-165

Friches

Les terres en friche sont des superficies agricoles abandonnées sur lesquelles s'établit progressivement une végétation naturelle non contrôlée. En l'absence d'activité agricole, cette végétation évolue au fil du temps, passant généralement d'une végétation herbacée à des formations arbustives, puis éventuellement à un couvert forestier. Les terres en friche représentent ainsi un stade de transition entre l'usage agricole et le milieu forestier. « *Les terres en friche témoignent d'un déclin et même d'un abandon volontaire de l'activité agricole. La friche est donc distincte de la jachère, inutilisation intentionnelle de la terre planifiée par le producteur agricole* » [32]. Dans le premier PDZA, l'enjeu des terres laissées en friche était une préoccupation importante[33]. La présence de friches peut être une conséquence du déclin de la vitalité agricole d'un territoire plutôt que sa cause initiale. Toutefois, lorsque les superficies en friches deviennent importantes, elles peuvent à leur tour contribuer à accentuer cette perte de vitalité et entraîner différents impacts sur le territoire et les activités agricoles. Elles peuvent notamment être associées à une diminution de la valeur du foncier agricole, à des pertes économiques pour les producteurs agricoles, ainsi qu'à une altération de la qualité du paysage et de l'identité du territoire. Ces effets revêtent une importance particulière pour les territoires où la qualité paysagère constitue un élément distinctif et un moteur économique d'une région, comme c'est le cas pour la MRC des Laurentides. Ainsi, bien que les friches puissent d'abord être le symptôme d'un recul de l'activité agricole, leur présence et leur progression peuvent contribuer à renforcer les enjeux qui y sont associés. Cet enjeu demeure donc d'actualité et est de nouveau mis de l'avant dans le cadre de la révision du PDZA.

En 2024, 16 entreprises agricoles ont déclaré sur leur fiche d'enregistrement au MAPAQ posséder une terre en friche, ces dernières couvrant une superficie de 91,56 hectares, soit 0,6 % de la zone agricole, une diminution de 10,3 % depuis 2012 (Tableau 7). Il est toutefois possible que certaines terres en friche ne soient pas prises en compte dans les données des fiches d'enregistrement au MAPAQ. Par exemple, lorsqu'un particulier acquiert une terre agricole sans la mettre en production, celle-ci n'est pas déclarée au MAPAQ puisque le nouveau propriétaire n'a pas d'entreprise agricole. Cette situation peut entraîner un écart entre la réalité du terrain et les superficies officiellement compilées. En effet, des friches sont créées lorsque certains propriétaires fonciers non-agriculteurs n'entretiennent pas leur terre agricole, ne mettent pas leur terre disponible en location ou encore y attachent des conditions défavorables à l'agriculture, comme l'interdiction de fertiliser, d'épandre du fumier ou de signer un bail sur plus d'une année.

[32] https://www.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Prod_Outils_ressources/PDZA/FICHE_06-Friches.pdf

[33] MRC des Laurentides, 2014. Portrait du territoire et des activités agricoles de la MRC des Laurentides. 166 p. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/Portrait_PDZA_VF_web.pdf. p. 152

Tableau 7 : Évolution des terres en friche entre 2013 et 2024

Types de production	2013	2024	Variation entre 2013 et 2024
Terres en friche (hectares) déclarées par les entreprises agricoles au MAPAQ	102	91,5	(-10,3%)

Source : MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.

Un portrait des friches ayant un réel potentiel de remise en culture est un outil essentiel à la revitalisation des superficies en friches d'un territoire. En 2019, la MRC a identifié 743 friches sur l'ensemble de son territoire, pour une superficie totalisant 4 624 ha [34, 35]. De ces friches, 90 % ont des sols de classes 3, 4 ou 5, qui présentent généralement des limitations graves ou assez graves pour la remise en culture (restreignant le choix des cultures ou qui nécessitent des pratiques spécifiques de conservation des sols comme le drainage); ces limitations s'appliquent toutefois plus à des cultures traditionnelles qu'à des petits fruits ou des produits forestiers non ligneux (PFNL) nommés Les Forestibles par la MRC[36].

[34] Pleine Terre, 2019. Analyse géomatique d'estimation théorique des potentiels de valorisation des friches en milieu agricole. Base de données géomatiques, Rapport final et Métadonnées.
[35] Cultur'Innov, 2019. Potentiel théorique de récolte et de culture des PFNL dans la région des Laurentides. Base de données géomatiques et Rapport final.
[36] https://lesforestibles.ca/



Portrait des activités agricoles

Entre 2013 et 2024, le nombre d'entreprises agricoles sur le territoire de la MRC des Laurentides est passé de 88 à 108, ce qui représente une augmentation de 23 % (Tableau 8).

Tableau 8 : Évolution du nombre d'entreprises agricoles entre 2013 et 2024

Municipalité	2013	2024	Variation entre 2013 et 2024
MRC des Laurentides	**88**	**108**	**+20 entreprises (23 %)**
Brébeuf	12	16	+4
La Conception	10	15	+5
La Minerve	14	12	-2
Arundel	10	11	+1
Labelle	9	11	+2
Mont-Tremblant	11	10	-1
Amherst	5	6	+1
Huberdeau	6	C*	C*
Mont-Blanc (Saint-Faustin-Lac-Carré)	3	C*	C*
Montcalm	3	4	+1
Val-Morin	2	C*	C*
Sainte-Agathe-des-Monts	2	C*	C*
Lantier	1	-	C*
Lac-Supérieur	1	4	+3
Val-David	1	5	+4
Val-des-Lacs	0	C*	C*
Lac-Tremblant-Nord	-	C*	C*
Sainte-Lucie-des-Laurentides	-	C*	C*

**À noter qu'en 2024 lorsque l'on compte moins de 4 entreprises agricoles dans une région, les données demeurent confidentielles (C).*

Source : MRC des Laurentides, 2014. Portrait du territoire et des activités agricoles de la MRC des Laurentides. 166 p. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/Portrait_PDZA_VF_web.pdf et MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.

On observe une augmentation dans les municipalités de La Conception (+5 entreprises), Brébeuf (+4 entreprises), Val-David (+4 entreprises) et Labelle (+2 entreprises), ainsi qu'une faible baisse pour La Minerve (-2 entreprises) et Mont-Tremblant (-1 entreprise). Par ailleurs, il est intéressant de noter que le nombre d'entreprises en 2024 est en deçà du nombre d'entreprises agricoles qui étaient présentes en 1997, ce qui suggère des défis pour maintenir et pérenniser les entreprises agricoles sur le territoire, malgré un dynamisme agricole accru dans la dernière décennie.

On note également qu'il y a un plus grand nombre d'entreprises agricoles qui déclarent des revenus dans la production végétale qu'animale sur le territoire (Tableau 9). Cette tendance est semblable à celle de la province où dans plusieurs MRC, le nombre d'entreprises déclarant des revenus de la production végétale supplante celui, historiquement plus élevé, de la production animale. Cette situation peut s'expliquer par une forte consolidation des entreprises en production animale au Québec et la création, au cours de la dernière décennie, de plusieurs petites entreprises de production maraîchère et fruitière. En 2024, 83 entreprises agricoles déclarent des revenus en production végétale alors que 47 déclarent des revenus en production animale. Il est important de mentionner que ces chiffres présentent un nombre total d'entreprises et qu'on ne peut tirer aucune conclusion sur la pérennité des entreprises. Par exemple, une variation de -1 peut être la résultante d'une diminution de 10 entreprises et l'ajout de 9 nouvelles. Les acteurs du milieu agricole impliqués dans la révision du PDZA ont attiré notre attention sur la difficulté des entreprises de la relève à survivre dans le temps, se traduisant par un taux élevé de roulement des entreprises de la relève.

Tableau 9 : Répartition des entreprises agricoles déclarant des revenus selon la production entre 2012 et 2024

Types de production	2012	2024	Variation entre 2012 et 2024
Production végétale	88	83	(-5)
Production animale	44	47	(+3)

Source : MRC des Laurentides, 2014. Portrait du territoire et des activités agricoles de la MRC des Laurentides. 166 p. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/Portrait_PDZA_VF_web.pdf et MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09

En production animale, l'élevage de bovins laitiers demeure stable depuis 2012. L'élevage de bovins de boucherie est l'activité agricole principale occupant le plus grand nombre d'entreprises agricoles sur le territoire suivi de l'élevage de chevaux.

En production végétale, les fourrages et les pâturages, suivis de l'acériculture, sont les activités agricoles pratiquées par le plus grand nombre d'entreprises agricoles avec respectivement 56 % et 28 % des exploitations agricoles de la MRC (Tableau 10).

Le nombre d'entreprises en production animale et végétale a augmenté depuis 2012 pour l'ensemble des filières, avec une hausse marquée dans l'élevage de chevaux et de volailles, les fourrages et pâturages, l'acériculture, la culture en serre ainsi que les légumes.

Tableau 10 : Nombre d'entreprises agricoles par types de production entre 2012 et 2024

Types de production	2012	2024	Variation 2012-2024 (nb d'entreprises)
Productions animales			
Bovins de boucherie	16	23	+ 7
Bovins laitiers	10	12	+2
Chevaux	6	24	+18
Volailles (poulets et dindons)	1	12	+11
Ovins	4	9	+5
Caprins	NA	8	NA
Porcs	NA	7	NA
Veaux lourds	NA	C*	NA
Autres volailles (canards, émeus, etc.)	NA	4	NA
Autres productions animales	7	15	+8
Productions végétales			
Fourrages et pâturages	10	61	+51
Acériculture	15	30	+15
Production en serre	7	21	+14
Légumes	6	21	+15
Horticulture ornementale en plein champs	NA	8	NA
Horticulture ornementale en conteneur	NA	5	NA
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	NA	22	NA

**À noter qu'en 2024, lorsque l'on compte moins de 4 entreprises agricoles dans une région, les données demeurent confidentielles (C).*

Source : MRC des Laurentides, 2014. Portrait du territoire et des activités agricoles de la MRC des Laurentides. MRC des Laurentides. 166 p. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/Portrait_PDZA_VF_web.pdf et MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09

Productions végétales

En 2024, on compte un total de 2 690,7 hectares de superficies cultivées. La portion cultivée de la zone agricole est de 17,7 %, alors qu'elle était de 22 % en 2013, soit une baisse de 4,3 % (Tableau 11). La majorité des superficies cultivées se situe dans les municipalités d'Arundel, de Brébeuf, de La Conception, de Mont-Tremblant, de La Minerve, d'Huberdeau et de Labelle. Dans une moindre mesure, on retrouve des productions végétales dans les municipalités de Montcalm, du Lac-Supérieur, de Val-David, de Mont-Blanc et de Sainte-Lucie-des-Laurentides.

Tableau 11 : Superficies exploitées et cultivées par municipalité, 2024

Territoire	Superficie exploitée (ha)	Superficie cultivée (ha)
Région des Laurentides	**120 364,7**	**69 368,4**
MRC des Laurentides	**9 060,1**	**2 690,7**

Source : MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09

Outre l'acériculture, les principales productions végétales sur le territoire incluent les fourrages et pâturages, les céréales, les oléagineux, les légumineuses et autres grains, les fruits et légumes, les cultures abritées (serres) ainsi que l'horticulture ornementale (Tableau 12).



Tableau 12 : Répartition des entreprises selon la production végétale, 2024

Types de production	MRC des Laurentides		Région des Laurentides		% d'entreprises agricoles de la MRC dans la région des Laurentides	% des superficies exploitées de la MRC dans la région des Laurentides
	Nombre d'entreprises agricoles	Superficie exploitée (ha)	Nombre d'entreprises agricoles	Superficie exploitée (ha)		
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	22	398,9	474	33 086,4	5 %	1 %
Champignons	C*	C*	9	0,1	-	-
Cultures abritées (en serre)	21	1,9	154	92,4	14 %	2 %
Fourrages	61	2 787,3	706	33 213,7	9 %	8 %
Pâturages naturels	36	592,1	282	3 814,7	13 %	16 %
Pâturages améliorés et cultivés	17	419,1	157	2 476,3	11 %	17 %
Fruits (champs)	18	19,34	153	814,9	12 %	2 %
Fruits (vergers)	7	10,1	147	1 283,2	5 %	1 %
Horticulture ornementale en plein champs	8	14	65	1 046,4	12 %	1 %
Horticulture ornementale en conteneur	5	1,8	24	38,3	21 %	5 %
Légumes pour le marché frais	21	33,8	203	-	10 %	1 %
Légumes de transformation	0	0	9	23,5	-	-

**À noter qu'en 2024 lorsque l'on compte moins de 4 entreprises agricoles dans une région, les données demeurent confidentielles (C).*

Source : MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09

Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains

En 2024, sur les 9 060 ha exploités par les entreprises agricoles sur le territoire, 398,9 hectares sont consacrés aux céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains, cultivés par 22 fermes (Tableau 13). Depuis 2013, ces superficies ont augmenté de 76 %, passant de 227 à 398,9 hectares.

Tableau 13 : Évolution des superficies en céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains entre 2013 et 2024

Types de production	2013	2024	Variation entre 2013 et 2024 en %
Superficies exploitées en céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains (en ha)	227	398,9	(+76 %)

Source : MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09

Fourrages et pâturages

Comme indiqué dans le PDZA de 2014, « *le climat de la région est propice aux cultures fourragères, qui sont les cultures les plus présentes sur le territoire* ».[37] Entre 2013 et 2024, les superficies en fourrages ont augmenté de 44,6 % sur le territoire, passant de 1 928 hectares à 2 787,3 hectares.

La catégorie des fourrages inclut les pâturages naturels ainsi que les pâturages améliorés et cultivés. Les trois types de pâturages se distinguent par leur niveau d'intervention humaine, leur composition végétale et leur productivité. Un pâturage naturel repose sur la végétation spontanée, un pâturage amélioré combine base naturelle et interventions ciblées, tandis qu'un pâturage cultivé est entièrement semé et géré pour maximiser la production[38]. Les superficies en pâturages ont légèrement diminué, passant de 1 118 hectares à 1 011 hectares (Tableau 14).

[37] MRC des Laurentides, 2014. Portrait du territoire et des activités agricoles de la MRC des Laurentides. 166 p. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/Portrait_PDZA_VF_web.pdf. p. 19

[38] Kyle, Jack. 2015. La culture des pâturages. Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales Ontario. 88 p. https://files.ontario.ca/omafra-pasture-production-fr-2022-12-08.pdf. p.1

Tableau 14 : Évolution des superficies en fourrages et pâturages entre 2013 et 2024

Types de production	2013	2024	Variation entre 2013 et 2024 en %
Total fourrages (en ha)	1 928	2 787,3	**(+44,6 %)**
Pâturages naturels (en ha)	1 118	592,1	**(-9,6 %)**
Pâturages améliorés et cultivés (en ha)		419,1	

Source : MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09

Fruits et légumes

Entre 2013 et 2024, les superficies exploitées en production fruitière ont plus que doublé, passant de 13 à 29,5 hectares (Tableau 15). De nouvelles cultures fruitières émergentes se développent sur le territoire, tels les cerises aigres, la camerise, la baie d'argousier, le sureau, de nouvelles variétés de pommes, et des framboises[39]. Au cours de cette période, les superficies de légumes pour le marché frais ont diminué de 19,6 %, passant de 42 à 33,8 hectares (Tableau 15).

Tableau 15 : Évolution des superficies en légumes et fruits entre 2013 et 2024

Types de production	2013	2024	Variation entre 2013 et 2024 en %
Fruits en champs (ha)	13	19,4	**(+126,7 %)**
Fruits vergers (ha)		10,1	
Total superficie de fruits (ha)	**13**	**29,5**	
Total superficie en légumes pour le marché frais (ha)	**42**	**33,8**	**(-19,6 %)**

Source : MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09

[39] MRC des Laurentides, 2024. Schéma d'aménagement et de développement du territoire révisé, non en vigueur.

Cultures abritées

Entre 2013 et 2024, les superficies en cultures abritées (serres) sont demeurées relativement stables, passant de 2 hectares à 1,85 hectares (Tableau 16). En 2024, un total de 21 entreprises agricoles avait une production en cultures abritées. Cela indique que les cultures abritées constituent généralement un complément de production pour les entreprises maraîchères diversifiées, compte tenu des superficies relativement modestes qui leur sont consacrées. D'ailleurs, ces entreprises utilisent les cultures abritées pour prolonger la disponibilité de certains légumes durant la saison de production.

Tableau 16 : Évolution des superficies en cultures abritées entre 2013 et 2024

Types de production	2013	2024	Variation entre 2013 et 2024 en %
Total production en serre (ha)	2	1,85	(-7,5 %)

Source : MRC des Laurentides, 2014. Portrait du territoire et des activités agricoles de la MRC des Laurentides. 166 p. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/Portrait_PDZA_VF_web.pdf. P. 105 et MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09

Horticulture ornementale

Entre 2013 et 2024, les superficies en horticulture ornementale ont légèrement augmenté, passant de 12 hectares à 15,8 hectares (Tableau 17). En 2024, 8 entreprises agricoles déclarent des revenus d'horticulture ornementale en plein champ et 5 entreprises agricoles déclarent des revenus d'horticulture ornementale en conteneur.

Tableau 17 : Évolution des superficies en horticulture ornementale entre 2013 et 2024

Types de production	2013	2024	Variation entre 2013 et 2024 en %
Horticulture ornementale en plein champs (ha)	12	14	**(+31,9 %)**
Horticulture ornementale en conteneur (ha)		1,8	
Total horticulture ornementale (ha)	**12**	**15,8**	

Source : MRC des Laurentides, 2014. Portrait du territoire et des activités agricoles de la MRC des Laurentides. 166 p. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/Portrait_PDZA_VF_web.pdf. P. 105 et MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09

Productions animales

Les principales productions animales dans la MRC des Laurentides incluent les bovins laitiers, l'élevage de bovins de boucherie ainsi que l'élevage de chevaux. C'est d'ailleurs dans ces productions que l'on retrouve le plus d'unités animales (Tableau 18). Les entreprises agricoles se spécialisent également, à plus petite échelle, dans la production de veaux lourds, de porcs, de caprins (chèvres), de volailles et d'autres productions animales plus marginales.

Tableau 18 : Nombre d'unités animales par types de production en 2024

Types de production	MRC des Laurentides	Région des Laurentides	Proportion d'unités animales de la MRC des Laurentides dans la région des Laurentides en %
Bovins laitiers	657,5	16 282	4 %
Bovins de boucherie	426	14 816,5	3 %
Chevaux	295,4	2 095,4	14 %
Ovins	69,5	644,3	11 %
Veaux lourds	24,7	31 066,2	0 %
Porcs	14,5	8 140,2	0 %
Caprins	10,3	16 282	0 %
Volailles (poulets et dindons)	5,6	5 964,6	0 %
Autres volailles (canards, émeus, etc.)	0,8	44,4	2 %
Autres productions animales	251,9	704,0	36 %
Total d'unités animales	**1 732**	**48 506,9**	**3,6 %**

**À noter que « Autres productions animales » incluent la production de bisons, de cerfs rouges, de lapins, de sangliers, de visons, de wapitis et autres cervidés ou autres espèces animales non mentionnés précédemment.*

Source : MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09

Entre 2013 et 2024, le nombre d'unités animales, toutes productions confondues, a diminué de 13 % passant de 1 991 à 1 732 unités animales (Tableau 19). Au cours de cette période, le nombre d'entreprises agricoles déclarant des revenus en production animale a aussi diminué de 56 à 47 fermes, ce qui indique une réelle diminution des productions animales sur le territoire de la MRC et non uniquement une consolidation des entreprises.

Tableau 19 : Évolution du nombre d'unités animales entre 2013 et 2024

Types de production	2013	2024	Variation entre 2013 et 2024 en %
Nombre d'unités animales	1 991	1 732	(-13 %)

Source : Source : MRC des Laurentides, 2014. Portrait du territoire et des activités agricoles de la MRC des Laurentides. 166 p. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/Portrait_PDZA_VF_web.pdf. P. 105 et MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09

C'est dans la municipalité de Brébeuf que l'on retrouve le plus d'entreprises en production animale. Entre 2013 et 2024, ce nombre a même augmenté de 11 à 14 fermes.

Taille moyenne des entreprises agricoles

En 2021, selon le recensement de Statistique Canada, 50 % des 106 entreprises agricoles de la MRC des Laurentides interrogées déclaraient exploiter une superficie totale de 52 hectares ou moins, ce qui démontre une grande proportion de petites entreprises agricoles. Ce fort nombre d'entreprises de petites tailles s'explique par le contexte pédoclimatique (qualité des sols, dénivelé et climat) de la région, peu favorable au développement d'une agriculture à grande échelle. Cette tendance est démontrée à la Figure 5.

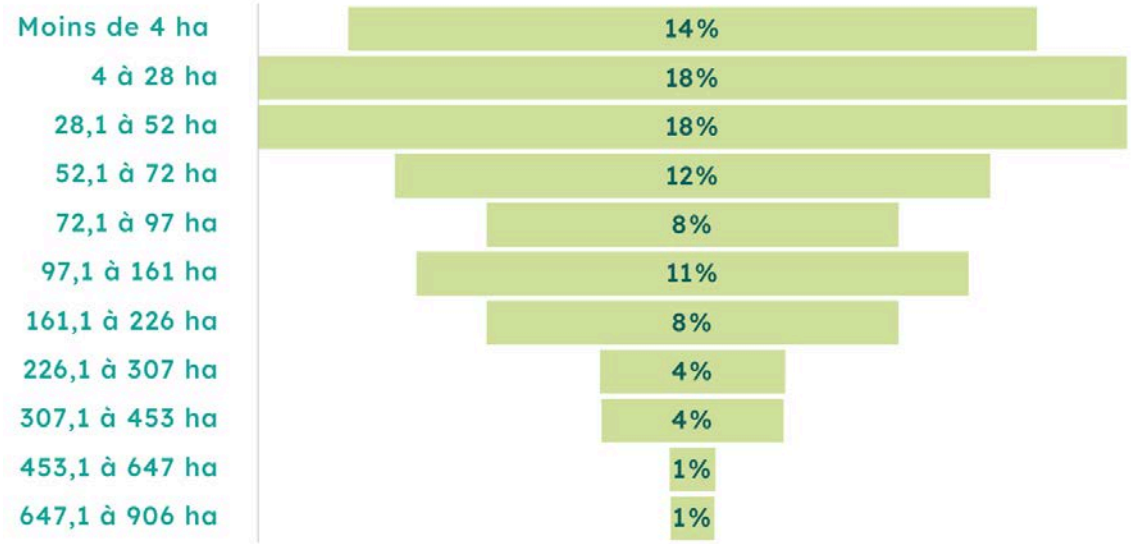


Figure 5 : Proportion d'entreprises agricoles selon la superficie agricole totale exploitée, 2021

Source : Statistique Canada.
Tableau 32-10-0232-01 Exploitations agricoles classées selon la superficie agricole totale, Recensement de l'agriculture, 2021

Structure juridique des entreprises agricoles

Selon le recensement sur l'agriculture de Statistique Canada, en 2021, parmi les 106 fermes répondantes, 46 % des entreprises agricoles favorisent une forme juridique d'entreprise individuelle, 28 % adoptent la forme juridique de la société de personnes et société en nom collectif (SENC) (Tableau 20). Près de 1 ferme sur 4 opte plutôt pour la corporation de type familiale.

Tableau 20 : Répartition des entreprises agricoles selon les formes juridiques, 2021

La forme juridique	2021	% d'entreprises agricoles
Exploitation individuelle à propriétaire unique	49	46,2 %
Partenariat, société de personnes et société en nom collectif (SENC)	30	28,3 %
Compagnie (corporation) familiale	26	24,5 %
Compagnie (corporation) non familiale	1	0,9 %
Autres formes juridiques	0	0 %
Total des entreprises agricoles répondantes	**106**	**100 %**

Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0235-01 Exploitations classées selon la forme juridique, Recensement de l'agriculture, 2021

Capital agricole

La valeur du capital représente une estimation de la valeur marchande des actifs utilisés pour la production agricole. Les trois composantes du capital agricole sont les terres et les bâtiments, les animaux ainsi que la machinerie et le matériel agricole.

En 2021, la valeur du capital agricole de la MRC était estimée à 154,7 millions de dollars (Tableau 21). La majeure partie de cette valeur, soit près de 88 %, est attribuable aux terres et aux bâtiments agricoles. La machinerie, l'équipement et les véhicules représentent quant à eux environ 9 % du capital agricole, tandis que la valeur des animaux en constitue 2,7 %.

Tableau 21 : Nombre d'entreprises agricoles déclarant du capital agricole, selon le type de capital

Capital agricole	Nombre d'entreprises agricoles déclarantes	Valeur marchande en dollars $	Part dans le capital agricole en %
Valeur des terres et des bâtiments	94	135 969 623 $	87,8 %
Valeur de la machinerie, de l'équipement et des véhicules agricoles	91	14 532 478 $	9,4 %
Valeur des animaux et des volailles	48	4 246 045 $	2,7 %
Total du capital agricole	**106**	**154 748 146 $**	**100 %**

Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0237-01 Capital agricole, Recensement de l'agriculture, 2021

Entre 2011 et 2021, la valeur du capital agricole a augmenté de 64,9 %, celle des terres et des bâtiments de 67,2 %, alors que celle de la machinerie, de l'équipement et des véhicules agricoles a augmenté de 52,6 % et celle des animaux et des volailles a aussi augmenté de 40,4 % (Tableau 22).

Tableau 22 : Évolution de la valeur marchande du capital agricole de 2011 à 2021, MRC des Laurentides

Capital agricole	2011	2016	2021	Variation entre 2011 et 2021 en %
Valeur des terres et des bâtiments, total	81 317 514 $	92 467 868 $	135 969 623 $	(+67,2 %)
Valeur de la machinerie, de l'équipement et des véhicules agricoles	9 525 869 $	11 980 284 $	14 532 478 $	(+52,6 %)
Valeur des animaux et des volailles	3 023 909 $	3 798 838 $	4 246 045 $	(+40,4 %)
Total du capital agricole	**93 867 292 $**	**108 246 990 $**	**154 748 146 $**	**(+64,9 %)**

Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0237-01 Capital agricole, Recensement de l'agriculture, 2021

En 2021, selon Statistique Canada, dans la MRC des Laurentides, la valeur moyenne d'une ferme[40] s'élève à 1,4 millions de dollars, une augmentation de 74 % depuis 2011. La valeur moyenne des fermes québécoises est en hausse et celles dans la MRC ne font pas exception. Ceci peut découler de facteurs tels que l'appréciation d'actifs, comme les terres, l'acquisition de nouveaux actifs, la modernisation de l'équipement ainsi que la tendance historique à la consolidation des entreprises agricoles (MAPAQ, 2025 (b)). Bien que la valeur des actifs des entreprises soit en hausse, ceci n'est pas un indicateur de leur santé financière. Un actif ne permet pas de quantifier le bénéfice net annuel dégagé par une entreprise agricole, qui lui, est un meilleur indicateur de la vitalité des entreprises d'un secteur. Ce type de données n'est pas disponible, car confidentiel.

Valeur marchande des terres agricoles, valeur à l'hectare

Entre 2020 et 2023, la valeur moyenne des terres agricoles dans les Laurentides a augmenté de 59 %, passant de 19 353 $ l'hectare à 30 772 $ l'hectare (Figure 6). Au cours de cette période, la valeur moyenne des terres dans l'ensemble du Québec est passée de 14 166 $ l'hectare à 19 171$ l'hectare, une augmentation de 35 %. En 2023, la valeur moyenne des terres dans les Laurentides était 1,6 fois plus élevée que dans l'ensemble du Québec. La MRC fait face à un enjeu d'accès à la terre, en partie à cause des valeurs des terres qui augmentent rapidement, ce qui représente un défi majeur pour l'établissement de la relève.

La hausse spectaculaire de la valeur des terres agricoles en l'espace de 3 années a un impact considérable sur les possibilités d'accès aux terres agricoles par la relève[41] (Tableau 23). Il faut noter que les données de valeur moyenne des terres incluent les zones agricoles dans le sud de la région des Laurentides, où l'agriculture est très dynamique, le potentiel des sols est élevé et la proximité de grands centres urbains (ex. Montréal) facilite la mise en marché, ce qui fait monter la valeur moyenne des terres dans toute la région des Laurentides. Par contre, même si la hausse des valeurs des terres agricoles est probablement moins marquée dans la MRC des Laurentides, la proximité du pôle touristique Mont-Tremblant contribue à la hausse de la valeur des terres agricoles dans la MRC. D'autres facteurs contribuent probablement à l'augmentation de la valeur des terres, tels que les acquisitions de terres agricoles par des non-agriculteurs et la spéculation foncière, mais aucune statistique n'est émise directement à ce sujet. À titre comparatif, entre

[40] Par valeur moyenne, on entend l'actif exprimé selon sa valeur marchande par ferme.
[41] MRC des Laurentides, 2024. Schéma d'aménagement et de développement du territoire révisé, non en vigueur.

2020 et 2024, dans la MRC des Laurentides, la valeur foncière moyenne des résidences unifamiliales a augmenté de 82 %[42], et celle des chalets et maisons de villégiature a augmenté de 87 %.

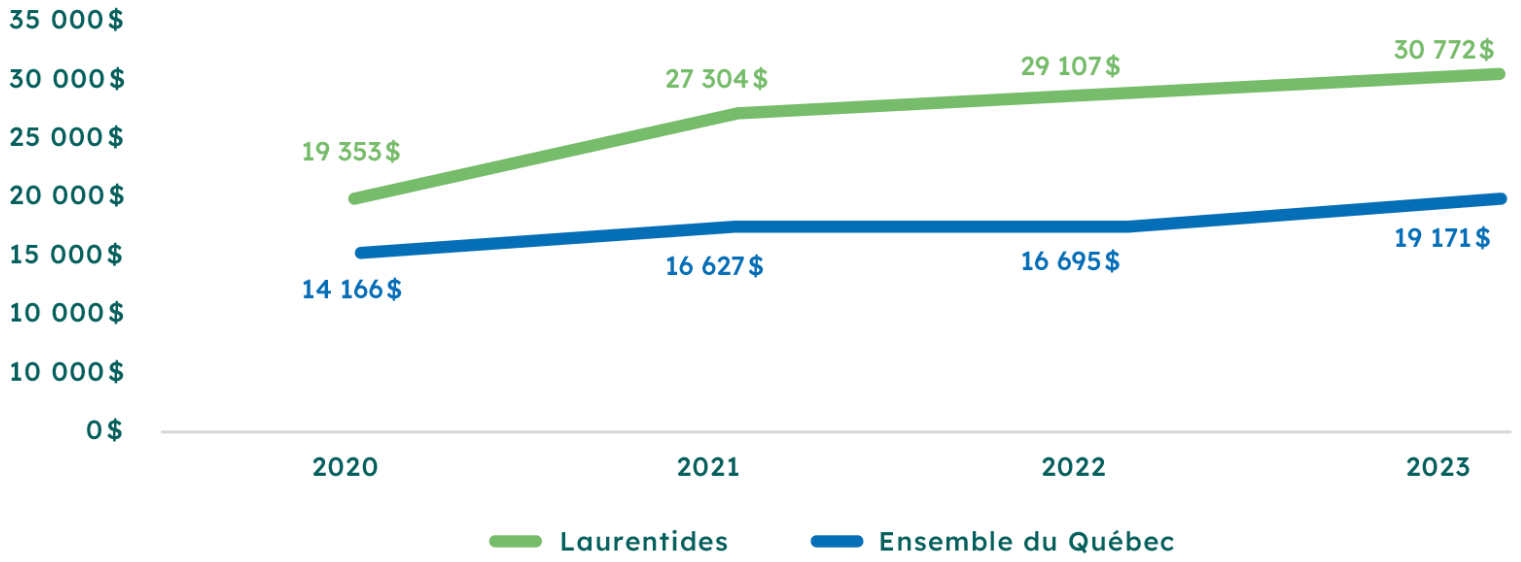


Figure 6 : Évolution de la valeur moyenne des terres entre 2020 et 2023, Laurentides et ensemble du Québec

Source : La Financière agricole du Québec, 2024. *Bulletin Transac-TERRES- valeur des terres agricoles- Années 2020 à 2023.* 22 p. https://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/bulletins/transac-terres-2024.pdf

[42] Dans la MRC des Laurentides, en 2024, la valeur foncière moyenne des résidences unifamiliales se situe à 416 306$, alors qu'il se situait à 228 212$ en 2020. Cette année-là, la valeur foncière moyenne des chalets et maison de villégiature se situe à 591 472$ alors qu'il se situait à 316 409$ en 2020. Source : Institut de la statistique du Québec ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Sommaires du rôle d'évaluation foncière des municipalités.

Tableau 23 : Évolution de la valeur des terres agricoles transigées de 2020 à 2023, région des Laurentides

	2020	2021	2022	2023	Variation entre 2020 et 2023 en %
Moyenne ($/ha)	19 353 $	27 304 $	29 107 $	30 772 $	(+59 %)
Min – Max ($/ha)	1 360 $ – 72 500 $	2 260 $ – 56 000 $	1 660 $ – 71 100 $	3 390 $ – 64 000 $	

Source : La Financière agricole du Québec, 2024. *Bulletin Transac-TERRES- valeur des terres agricoles- Années 2020 à 2023.* 22 p. https://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/bulletins/transac-terres-2024.pdf

Taux de location

En 2024, le taux de location dans la MRC est de 46,9 %, une augmentation de 3,9 % depuis 2012 (Tableau 24). Selon le dernier PDZA de la MRC, « *les ententes pour l'exploitation de terres en location sont majoritairement des ententes verbales. Lorsqu'elles sont écrites, elles ont une durée de plus d'une année.* »[43]. Par ailleurs, il faut noter que les superficies louées comprennent des ententes de location entre deux entités légales qui peuvent être liées à un même exploitant, par exemple, un propriétaire peut louer ses terres à sa propre entreprise agricole pour des raisons fiscales. Entre 2013 et 2024, les superficies exploitées en location ont augmenté de 15,8 %, passant de 3 668 hectares à 4 246,7 hectares (Tableau 25).

Tableau 24 : Superficies en location selon la municipalité, 2024

Territoire	Superficie exploitée (ha)	Superficie exploitée en location (ha)	Taux de location (%)
MRC des Laurentides	**9 060,1**	**4 246,7**	**46,9 %**
Région des Laurentides	**120 364,7**	**54 517,8**	**45,3 %**

Source : MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.

[43] MRC des Laurentides, 2014. Portrait du territoire et des activités agricoles de la MRC des Laurentides. 166 p. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/Portrait_PDZA_VF_web.pdf. p. 158.

Tableau 25 : Évolution des superficies louées entre 2013 et 2024, MRC des Laurentides

Territoire	2013	2024	Variation entre 2012 et 2024 (%)
Taux de location (%)	43 %	46,9 %	(+3,9 %)
Superficie exploitée en location (ha)	3 668	4 246,7	(+15,8 %)
Superficie exploitée (ha)	8 611	9 060,1	(+5,2 %)

Source : MRC des Laurentides, 2014. Portrait du territoire et des activités agricoles de la MRC des Laurentides. 166 p. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/Portrait_PDZA_VF_web.pdf. P. 14 et MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.

Revenus agricoles

Le secteur agricole occupe une place importante dans la région des Laurentides. En effet, 2 400 emplois sont directement liés à l'agriculture et 34 100 emplois sont générés par l'industrie bioalimentaire dans la région administrative[44]. Le PIB régional de l'industrie bioalimentaire est de 1 500 M $, dont 150 M $ sont associés à l'agriculture.

Représentant 8,5 % des entreprises agricoles de la région des Laurentides, les 108 entreprises agricoles de la MRC des Laurentides ont généré un revenu total de 19,9 millions de dollars en 2024, pour 3,85 % des revenus agricoles totaux générés dans la région des Laurentides. Les revenus agricoles totaux de la MRC ont augmenté de 77 % depuis 2010, soit de 11,2 M $ à 19,9 M $ [45].

En 2024, les revenus générés par hectare cultivé sont de 6 238,55 $ et de 1 836,01 $ par hectare exploité (Tableau 26). Bien que les revenus moyens des entreprises agricoles de la MRC soient de 184 378,00 $, en 2024, 60 % des entreprises agricoles génèrent des revenus bruts de moins de 50 000 $ (Tableau 27).

Comme la moitié des entreprises exploitent moins de 52 ha (Figure 3), on peut en déduire qu'une large part du tissu agricole est composé de petites exploitations, souvent orientées vers un revenu d'appoint plutôt qu'une activité à plein temps.

[44] *Portrait agroalimentaire des Laurentides – UPA*. (s. d.). Consulté 22 avril 2026, à l'adresse https://outaouais-laurentides.upa.qc.ca/citoyen/apprendre/portrait-agroalimentaire-des-laurentides

[45] MRC des Laurentides, 2014. Portrait du territoire et des activités agricoles de la MRC des Laurentides. MRC des Laurentides. 166 p. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/Portrait_PDZA_VF_web.pdf. P. 105, Tableau 45. Et MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.

Tableau 26 : Revenus agricoles, 2024

Municipalité	Revenus $	Revenus moyens $	$ / ha exploité	$ / ha cultivé
MRC des Laurentides	19 912 824,00 $	184 378,00 $	1 836,01 $	6 238,55 $
Région des Laurentides	517 179 929,00 $	404 996,03 $	4 176,49 $	7 342,73 $

Source : MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.

Tableau 27 : Nombre d'entreprises agricoles selon les strates de revenus, 2024

Strates de revenu des entreprises agricoles	Nombre d'entreprises agricoles	Proportion d'entreprises en %
500 000 $ et plus	10	9,3 %
150 000 $ < 500 000 $	11	10,2 %
50 000 $ à < 150 000 $	22	20,4 %
5 000 $ à < 50 000 $	48	44,4 %
0 à < 5 000 $	17	15,7 %
Total	108	100 %

Source : MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.





Multifonctionnalité des activités agricoles

Agroforesterie

L'agroforesterie contribue de façon importante à la mise en valeur du territoire agricole et forestier. Par définition, l'agroforesterie combine intentionnellement l'agriculture à la foresterie, de différentes façons. Parmi celles-ci, notons les haies brise-vent, les bandes riveraines, les systèmes de culture intercalaire, les systèmes sylvopastoraux, ainsi que les cultures sous couvert forestier. Ainsi, ces pratiques peuvent aussi être des pratiques agroenvironnementales (comme les haies brise-vent et les bandes riveraines), mais, lorsqu'elles sont utilisées avec un objectif de production, ces pratiques peuvent aussi être considérées comme étant des systèmes agroforestiers.

Bien que le nombre d'entreprises faisant de l'agroforesterie ne soit pas compilé dans la MRC des Laurentides, 32 entreprises agricoles ont déclaré avoir des haies brise-vent naturelles ou plantées sur leur exploitation agricole, soit 14 entreprises de plus qu'en 2011 [46,47].

Les Forestibles

La MRC des Laurentides a identifié les produits forestiers non ligneux (PFNL) comme une valeur ajoutée à l'économie première de la MRC, qui est le récréotourisme. Dans la MRC, on nomme ces produits forestiers non ligneux Les Forestibles.

> Les Forestibles désignent l'ensemble des produits comestibles issus de la forêt.
> Ils regroupent les aliments, boissons et ingrédients dérivés des ressources forestières – tels que champignons, petits fruits, plantes sauvages, sirops ou épices boréales – transformés ou mis en marché de façon durable.
>
> Le terme évoque à la fois la comestibilité de la forêt et le lien entre nature, terroir et gastronomie locale.
> Connus et utilisés depuis toujours par les Premières Nations, Les Forestibles comprennent également les produits qui se distinguent par leurs vertus médicinales et cosmétiques.

Source : https://lesforestibles.ca/

[46] Statistique Canada, 2021. Tableau 32-10-0369-01 Pratiques et aménagements des terres, Recensement de l'agriculture, 2021
[47] Statistique Canada, 2021. Tableau 32-10-0411-01 Pratiques et aménagements des terres, Recensement de l'agriculture, 2011 et 2016, inactif

Au cours des dernières années, la MRC des Laurentides a mis en place plusieurs actions afin de développer la filière économique des Forestibles. Au premier PDZA paru en 2014, la présence d'expertise en produits forestiers non ligneux (PFNL) a été identifiée comme une force en foresterie et agroforesterie. Un projet porteur visant à implanter des cultures agroforestières ayant un potentiel commercial avait été défini, et la mise en valeur des PFNL s'est traduite en projets phares pour la MRC. Plusieurs leviers ont été mis en place pour dynamiser leur déploiement et se traduisent par les actions suivantes :

- La reconnaissance du potentiel de l'agroforesterie sur son territoire ;
- Des mesures pour accroître les connaissances, notamment celles permettant d'améliorer la productivité et la rentabilité des systèmes agroforestiers à l'échelle du producteur; (i.e. projets pilotes de PFNL en champs) ;
- Le développement de fiches techniques pour la culture de 5 espèces, adaptées au contexte agroforestier (i.e. l'asclépiade, la grande bardane, la monarde, l'ortie et le strophaire rouge-vin) ;
- La mise en place d'outils de concertation nécessaires (i.e. Forum régional) ;
- Un programme de soutien financier aux producteurs intéressés par la mise en place de systèmes agroforestiers multifonctionnels (i.e. Programme de soutien à l'innovation culturale des produits forestiers non ligneux) ;
- Accentuer le transfert de connaissances, notamment par la tenue d'événements de réseautage pour producteurs et transformateurs ;
- La mise en ligne du site de référence, lesforestibles.ca ;
- La création d'un sentier d'interprétation « Les Forestibles » au parc Éco-Laurentides.

Sur son site Web, la MRC indique que les démarches se sont concrétisées à partir de 2019, notamment grâce au programme gouvernemental *Soutien au rayonnement des régions* du Fonds régions et ruralité. Cette démarche a notamment mené à la tenue d'un forum régional en 2023 ainsi qu'à la réalisation de plusieurs projets rendus possibles grâce au financement du MAPAQ.

Cette démarche de mise en valeur des Forestibles est maintenant ancrée au cœur du plan de développement de la zone agricole. Elle est aussi au centre de la Planification stratégique 2022-2027 de la MRC des Laurentides, avec un objectif clair : soutenir de manière durable l'essor de cette industrie émergente dans la région. » En 2026, la signature territoriale « Les Forestibles » a été officialisée notamment à travers la mise en ligne du site lesforestibles.ca, destiné à devenir une référence dans le domaine. Un logo et une image de marque ont été développés et sont maintenant greffés à la démarche.

Acériculture

Les produits de l'érable sont les plus courants « Forestibles » sur le territoire, qui est majoritairement sous couvert forestier. Au cours des dernières années, la production acéricole a connu une forte progression dans la MRC. Entre 2013 et 2024, les superficies exploitées en acériculture ont augmenté de 37,7 %, passant de 1 300 à 1 790 hectares (Tableau 28). Au cours de cette période, le nombre d'entailles a augmenté de 50,9 %, passant de 170 064 à 256 608 entailles. De même, le nombre d'entreprises agricoles actives en acériculture est passé de 19 à 30. Cette progression confirme le dynamisme de la filière.

Tableau 28 : Évolution des superficies en acériculture entre 2013 et 2024

Types de production	2013	2024	Variation entre 2013 et 2024 en %
Superficies exploitées en acériculture (en hectares)	1 300	1 790,26	(+37,7 %)
Nombre d'entailles	170 064	256 608	(+50,9 %)
Nombre d'entreprises acéricoles dans la MRC	19	30	(+57,9 %)

Source : MRC des Laurentides, 2014. Portrait du territoire et des activités agricoles de la MRC des Laurentides. 166 pages. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/Portrait_PDZA_VF_web.pdf P. 110 et MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.

Selon les données extraites des fiches d'enregistrement des Producteurs et productrices acéricoles du Québec[48] pour l'année 2019, la majorité des entailles de la MRC (69 %) sont situées sur des terres publiques. L'exploitation acéricole en forêt publique a fait l'objet d'un plan directeur, d'un plan d'action et d'une consultation publique sur les secteurs à prioriser, incluant plus particulièrement 3 MRC dans la région des Laurentides, dont la MRC des Laurentides[49]. Le plan directeur, rédigé en 2023[50], part d'un constat simple, soit que la demande en produits de l'érable est en croissance, que le développement acéricole ne peut pas reposer uniquement sur la forêt privée, et que le territoire public doit permettre une conciliation des usages (par exemple, de l'industrie forestière). Les actions prévues au plan d'action visent à soutenir l'expansion du développement acéricole au Québec. Elles prévoient notamment la création d'une banque de superficies à potentiel acéricole à prioriser, où l'attribution de permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'érablières à des fins acéricoles est envisagée à court et à moyen terme, tout en favorisant un développement durable de l'acériculture

[48] MRC d'Antoine-Labelle, 2020. Guide sur la mise en œuvre d'un projet d'investissement en acériculture dans les Laurentides. https://www.mrcal.ca/storage/app/media/nos-services/amenagement-du-territoire/gestion-du-territoire-public/acericulture/Guide_Projet_Acéricole_V2020-10-21.pdf
[49] MFFP, 2022. Rapport de suivi de la consultation publique sur la délimitation du potentiel acéricole à prioriser, Région de Lanaudière (unité d'aménagement 062-71) Région des Laurentides (unités d'aménagement 061-51, 064-52 et 064-71). Gouvernement du Québec. P. 6.
[50] MRNF, 2023. Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique. Gouvernement du Québec. 24 p.

en forêt publique. En 2024, l'ensemble de la MRC produisait 1,5 millions de livres de sirop d'érable, ce qui représente environ 5,1 millions de dollars[51]. C'est la 2e MRC la plus productive dans les Laurentides et l'Outaouais, derrière la MRC Antoine-Labelle. Avec le potentiel acéricole cartographié dans la MRC, la production acéricole est appelée à poursuivre sa progression.

Agriculture biologique

L'agriculture biologique repose sur une combinaison de pratiques compatibles avec la protection de l'environnement, la santé, le bien-être des animaux et l'acceptabilité sociale. Elle favorise l'utilisation de ressources renouvelables, vise la pérennité du potentiel agronomique des sols et contribue à la préservation des écosystèmes et de la biodiversité. Par ailleurs, l'agriculture biologique exclut notamment le recours aux pesticides et aux engrais de synthèse ainsi qu'aux organismes génétiquement modifiés[52].

En mars 2024, 26 entreprises agricoles avaient une certification biologique, soit 24 % des entreprises agricoles de la région (Tableau 29). Entre 2013 et 2024, le nombre d'entreprises agricoles avec une certification biologique a doublé, passant de 13 à 26 %. À ce nombre en 2024, s'ajoute une entreprise qui possède une pré certification biologique dans la MRC des Laurentides. À l'échelle de la région des Laurentides, c'est 152 entreprises agricoles qui ont une certification biologique, soit 12 % des entreprises. La proportion d'entreprises agricoles avec une certification biologique est beaucoup plus importante dans la MRC des Laurentides qu'à l'échelle régionale des Laurentides. Il est à noter que cette proportion plus marquée est attribuable au secteur acéricole, puisque la production acéricole au Québec est de loin le secteur qui compte le plus d'entreprises certifiées biologiques.

Tableau 29 : Évolution du nombre d'entreprises agricoles en agriculture biologique entre 2013 et 2024

MRC des Laurentides	2013	2024
Nombre d'exploitations agricoles ayant une certification biologique	13	26
Total d'entreprises agricoles	88	108
% d'entreprises agricoles	15 %	24 %

Source : MRC des Laurentides, 2014. Portrait du territoire et des activités agricoles de la MRC des Laurentides. 166 pages. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/Portrait_PDZA_VF_web.pdf p. 113 et MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.

[51] Groupe AGÉCO, 2024. Estimation du rendement de la production québécoise de sirop d'érable pour l'année 2024.
[52] MAPAQ, 2018. - *Politique Bioalimentaire 2018-2025*. Gouvernement du Québec. 108 pages. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/politique-bioalimentaire/PO_politiquebioalimentaire_MAPAQ.pdf?1549643501. p. 71.

Les entreprises agricoles certifiées biologiques de la MRC des Laurentides sont diversifiées. En 2025, 17 entreprises acéricoles sont certifiées biologiques, représentant 65 % des entreprises agricoles biologiques du territoire. L'acériculture se prête particulièrement bien à la certification biologique, notamment en raison du recours limité aux intrants chimiques et de pratiques de transformation généralement compatibles avec les exigences de la certification biologique[53]. Dans les autres productions végétales, on compte 4 fermes en production maraîchère et de cultures en serres, ainsi qu'une ferme en production de champignons. Dans les productions animales, on compte 3 fermes de bovins de boucherie et une ferme de bovins laitiers. À noter qu'une même entreprise peut produire plus d'un type de productions.

La production biologique sur le territoire se concentre principalement dans les municipalités de La Minerve et de Brébeuf, qui comptent 76% des entreprises agricoles biologiques de la MRC.

Agrotourisme

Selon le gouvernement du Québec[54], l'agrotourisme est défini comme « *une activité touristique qui est complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met des productrices et producteurs agricoles en relation avec des touristes ou des excursionnistes, permettant ainsi à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte.* »

En 2024, 15 entreprises agricoles, soit 13,9 % des fermes de la MRC, déclarent faire de l'agrotourisme (Tableau 30). Dans la région des Laurentides, on compte 114 entreprises dans le secteur de l'agrotourisme, ce qui représente 8,9 % des fermes. La proportion d'entreprises agricoles faisant de l'agrotourisme est beaucoup plus importante dans la MRC des Laurentides qu'à l'échelle régionale des Laurentides. Ce qui peut s'expliquer à la fois par la forte présence d'activités de villégiature dans la MRC et par les conditions pédoclimatiques moins favorables au développement d'une agriculture à grande échelle. Les secteurs d'activités des entreprises agricoles dans lesquels on observe de l'agrotourisme incluent principalement les fruits ainsi que les légumes frais. On retrouve également de l'agrotourisme à plus petite échelle dans les entreprises des secteurs de l'acériculture, de l'élevage de chevaux, de l'horticulture ornementale, de la production d'œufs et d'ovins. Depuis 2013, le nombre d'entreprises agricoles faisant de l'agrotourisme a presque doublé, passant de 8 à 15.

[53] MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.
[54] Gouvernement du Québec, 2022. Plan d'action pour la promotion internationale de l'agrotourisme et du tourisme gourmand 2022-2025. Bibliothèque et Archives nationales du Québec. P. 8

Tableau 30 : Évolution du nombre d'entreprises agricoles en agrotourisme, entre 2013 et 2024

	2013	2024
Agrotourisme	8	15
Total d'entreprises agricoles	88	108
% d'entreprises agricoles faisant de l'agrotourisme	9,1 %	13,9 %

Source : MRC des Laurentides, 2014. Portrait du territoire et des activités agricoles de la MRC des Laurentides. 166 pages. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/Portrait_PDZA_VF_web.pdf P. 139 et MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.

Mise en valeur du tourisme gourmand

Le tourisme gourmand permet de découvrir un territoire par l'entremise d'activités agrotouristiques, bioalimentaires et d'expériences culinaires distinctives. Il met en valeur le savoir-faire des producteurs agricoles et des artisans, tout en faisant connaitre les produits régionaux et les spécialités propres au territoire. Cette expérience repose aussi sur l'accueil et l'information offerts par les hôtes aux visiteurs. Au Québec, le tourisme gourmand représente un secteur économique important. En 2023, il a généré un chiffre d'affaires de 798 millions de dollars. De ce montant, 230 millions, soit 29 %, provenaient du secteur de l'agriculture[55].

La Route des Belles-Histoires[56] traverse le secteur ouest de la MRC des Laurentides et contribue à la mise en valeur de son patrimoine, de ses paysages et de son histoire. Mise en place en 2016, elle est accompagnée d'un format balado qui permet notamment de découvrir certains secteurs agricoles du territoire, dont celui d'Arundel. En 2021, la MRC a également réalisé un diagnostic territorial de la Route des Belles-Histoires comprenant un volet consacré aux paysages. Cette route constitue ainsi un outil de mise en valeur du territoire qui peut contribuer à faire connaître ses paysages agricoles, son patrimoine rural et, plus largement, son offre agrotouristique.

[55] Terroir et Saveurs du Québec, 2023. Portrait du secteur de l'agrotourisme et tourisme gourmand au Québec, Association de l'agrotourisme et du tourisme du Québec. 35 pages. https://terroiretsaveurs.com/wp-content/uploads/2025/09/Portrait-du-secteur-de-lagrotourisme-et-tourisme-gourmand-au-Quebec-Septembre-2025.pdf. P. 7.
[56] Route des Belles-Histoires. https://www.laurentides.com/thematiques/quoi-faire/routes-touristiques/route-des-belles-histoires/

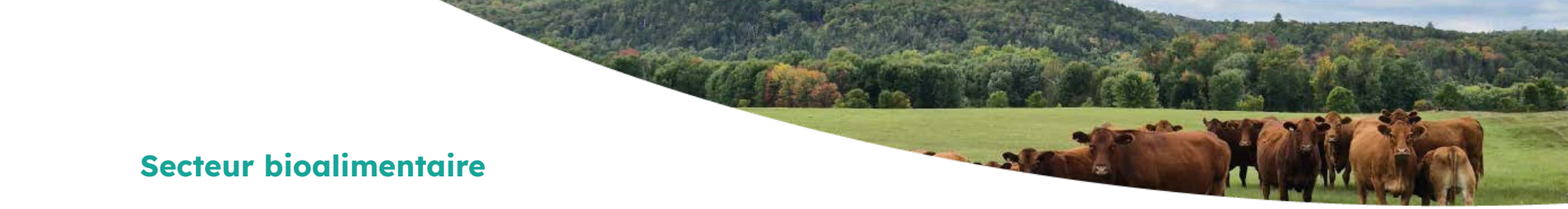
Le caractère transversal de l'agrotourisme avec l'ensemble des autres secteurs touristiques est souligné dans le Plan d'action provincial sur l'avenir du tourisme gourmand au Québec 2021-2024[57]. Plusieurs éléments propres au secteur agrotouristique de la MRC gagnent à être mis en valeur dans son offre régionale : la conscientisation du secteur de l'agriculture pour l'adoption de bonnes pratiques environnementales et de développement durable, la variété et la qualité des produits du terroir dans la MRC, les municipalités animées autour d'activités agrotouristiques, tels que les festivals et les marchés. Par exemple, sur le territoire, sont célébrés le Festival des sucres à La Minerve et les Journées portes ouvertes sur les fermes organisées par l'UPA.

À ce propos, en novembre 2024, Tourisme Laurentides a engagé une firme canadienne spécialisée dans le développement de stratégies touristiques pour faciliter l'élaboration d'une stratégie de tourisme gourmand pour la région.[58] Cette démarche vise également à déterminer comment positionner les Laurentides comme une région de tourisme gourmand au Québec et au Canada.

Plusieurs autres initiatives ont été mises en place dans la MRC des Laurentides en lien avec la promotion du tourisme gourmand, dont :

- Buvons les Laurentides : mise en valeur de la production d'alcool local. L'association Buvons Les Laurentides compte 24 producteurs d'alcool passionnés.
- Laurentides j'en mange : identifiant local des produits des Laurentides.
 Le site web est également un répertoire des entreprises locales en agroalimentaire et des marchés publics.
- Marchés publics : six marchés d'été sont en activité, à Val-David, Mont-Tremblant, Sainte-Agathe-des-Monts, Labelle (Marché de la gare) et Arundel (marché des fermiers), ainsi que le marché d'été de La Conception depuis 2026.
- La signature territoriale Les Forestibles avec l'image de marque et la mise en ligne du site lesforestibles.ca.
- Circuit agro-gourmand en collaboration avec D-Tour : mise en valeur des produits du terroir.

[57] Plan d'action provincial pour l'avenir du tourisme gourmand 2020-2024, https://terroiretsaveurs.com/documents/plan-daction-provincial-sur-lavenir-du-tourisme-gourmand-2021-2024/
[58] https://www.laurentides.com/a-propos/tourisme-gourmand-pour-la-region-des-laurentides/



Secteur bioalimentaire

Activités d'abattage

Les abattoirs disponibles aux producteurs agricoles d'élevage de bovins, de chevaux, d'ovins, de porcs et de caprins se situent à une importante distance, soit entre 112 km et 152 km de la Ville de Mont-Tremblant. Pour les producteurs de volailles, un abattoir est disponible à environ 103 km, à partir de la Ville de Mont-Tremblant. Ces grandes distances et l'absence d'abattoir de proximité constituent un enjeu souvent mentionné par les producteurs agricoles de la MRC. Le Tableau 31 regroupe les abattoirs situés à proximité du territoire de la MRC des Laurentides ainsi que leur type de permis et les animaux qu'ils abattent.

Tableau 31 : Liste des abattoirs à proximité de la MRC des Laurentides, 2025

Abattoir	Lieux	Distance approximative de Mont-Tremblant	Permis Fédéral	Provincial « A »	Proximité	Animaux abattus	Présence d'une salle de découpe
Abattoir Charron Inc.	St-André Avellin	83 km		A-3		Volailles (poulet, pintade et dindons)	Oui
Ferme Bourgeois	Mirabel	103 km			X	Volailles et lapins.	
Abattoir Bouwman	Thurso	112 km		A-1		Bovine, chevaline, porcine, caprine, ovine	Oui
Jacques Forget Ltée	Terrebonne	133 km	X	X		Agneau, mouton, bœuf, veau, wapiti et cerf	Non[59]
Abattoir Zampini	L'Épiphanie	152 km			X	Bovine, chevaline, porcine, caprine, ovine ainsi que des volailles et des lapins	

Source : Demande d'accès MAPAQ 2021-10-15

[59] L'entreprise Montpak International s'occupe de la découpe des viandes et non plus de Jacques Forget Ltée.

Transformation à la ferme

La transformation à la ferme constitue un créneau de développement privilégié pour valoriser l'agriculture régionale et permettre la diversification des productions agricoles.

En septembre 2024, 22 entreprises agricoles de la MRC des Laurentides font de la transformation agricole (1 ferme sur 5) (Tableau 32). À l'échelle régionale, on compte 150 entreprises agricoles avec des activités de transformation, ce qui représente près de 12 % des fermes de la région des Laurentides. La proportion d'entreprises agricoles avec des activités de transformation à la ferme est beaucoup plus importante dans la MRC des Laurentides qu'à l'échelle régionale des Laurentides.

Tableau 32 : Types d'activités de transformation à la ferme, 2024

Types d'activités de transformation	MRC des Laurentides	Région des Laurentides	% de fermes de la MRC en transformation alimentaire dans la région des Laurentides
Fabrication de produits de l'érable (autres que le sirop)	6	57	10,5 %
Transformation de fruits et légumes (conserve, jus, etc.)	9	50	18 %
Découpe et transformation de viandes, volailles et poissons (pâtés, charcuterie, etc.)	C*	12	-
Fabrication de boissons alcoolisées	C*	28	-
Fabrication de produits de boulangerie et pâtisserie	0	19	0 %
Fabrication de produits laitiers (vaches, chèvres ou brebis)	0	5	0 %
Autres	4	28	14,3 %
Total d'entreprises agricoles en transformation alimentaire	**22**	**150****	**14,6 %**
Total d'entreprises agricoles	**108**	**1 277**	
% d'entreprises agricoles faisant de la transformation à la ferme	**20,4 %**	**11,7 %**	

**Lorsque l'on compte moins de 4 entreprises agricoles dans une région, les données demeurent confidentielles (C).*

***À noter qu'une entreprise agricole peut réaliser plusieurs types d'activités de transformation à la fois.*

Source : MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.

Depuis 2013, le nombre d'entreprises agricoles avec des activités de transformation à la ferme dans la MRC a doublé, passant de 11 à 22 entreprises en 2024 (Tableau 33). La transformation à la ferme permet d'augmenter les revenus et la marge nette des entreprises agricoles tout en permettant de créer de la valeur ajoutée sur la production agricole de la MRC.

Les activités de transformation à la ferme sont surtout associées à la fabrication de produits de l'érable, ainsi que la transformation de fruits et légumes (conserve et jus). À plus petite échelle, on retrouve sur le territoire des fermes spécialisées dans la fabrication de boissons alcoolisées ainsi que dans la découpe et la transformation de viande, volaille et poisson (pâté, charcuterie, etc.). Les agriculteurs impliqués dans la révision du PDZA ont attiré notre attention sur certains règlements appliquées au niveau municipal qui freinent le développement d'un volet de transformation à la ferme.

Tableau 33 : Évolution du nombre d'entreprises faisant de la transformation à la ferme de 2013 à 2024

	2013	2024
Nombre d'entreprises ayant des activités de transformation à la ferme	11	22
Total d'entreprises agricoles	**88**	**108**
% d'entreprises agricoles faisant de la transformation à la ferme	**12,5 %**	**20,4 %**

Source : MRC des Laurentides, 2014. Portrait du territoire et des activités agricoles de la MRC des Laurentides. 166 p. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/Portrait_PDZA_VF_web.pdf P. 133, tableau 58 et MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.





Mise en marché des produits agricoles

La mise en marché des produits agricoles se fait soit par des circuits avec intermédiaires, soit en vente directe aux consommateurs. Elle englobe la classification, la transformation, l'étiquetage, l'entreposage, l'offre de vente, l'expédition, le transport, la vente, l'achat et la publicité des produits. Dans les canaux avec intermédiaires, les entreprises recourent notamment aux grossistes, aux magasins à succursales ou indépendants, ainsi qu'aux exportations.

Mise en marché sous gestion de l'offre

Pour les productions assujetties à la gestion de l'offre, soit le lait, les œufs, le poulet et le dindon, la mise en marché est collective et encadrée. Sur le territoire, on dénombre 12 fermes laitières, moins de 4 entreprises dont l'activité principale est la production de poulets et de dindons, ainsi que moins de 4 fermes de production d'œufs[60]. À noter que la mention « moins de 4 entreprises » provient des données du MAPAQ. Il s'agit d'un chiffre « significatif » en bas duquel la donnée n'est plus anonymisée, et devient une donnée confidentielle. La majorité de ces entreprises se trouve à Brébeuf, et dans une moindre mesure à Huberdeau et à La Conception. On estime ainsi qu'entre 13 % et 16 % des entreprises agricoles de la MRC sont sous gestion de l'offre, principalement en production laitière, une situation comparable à l'échelle régionale, où près de 14 % des fermes sont sous gestion de l'offre et dont 83 % sont en production laitière[59].

Mise en marché sous plans conjoints

Plusieurs filières sont régies par un plan conjoint en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*, qui permet aux producteurs de négocier collectivement leurs conditions de commercialisation. Sur le territoire, les productions principalement visées sont l'acériculture, les bovins, le lait, les ovins, la volaille (poulets et dindons), les grains et la production forestière. D'autres plans conjoints existent pour le porc, la pomme de terre, le lait de chèvre, les œufs d'incubation et de consommation, le lapin, la pomme et les légumes de transformation. Les productions non régies par un plan conjoint ni par un règlement de mise en marché, notamment les légumes frais, l'horticulture ornementale et plusieurs fruits, organisent elles-mêmes leur commercialisation. Ce sont d'ailleurs des secteurs qui recourent le plus à la vente directe.

[60] MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.

Marchés publics

Les marchés publics sont un lieu d'échanges directs entre les citoyens, les producteurs agricoles et les agrotransformateurs. Sur le territoire de la MRC, on retrouve six marchés publics situés dans les municipalités de Val-David, Sainte-Agathe-des-Monts, Arundel, Labelle, Mont-Tremblant et La Conception.

Vente directe aux consommateurs

Les principaux modèles de vente directe sont l'agriculture soutenue par la communauté (ASC), les kiosques à la ferme et l'autocueillette, les marchés publics, les ventes au secteur de la restauration, les marchés de solidarité et les réseaux institutionnels. Selon le Recensement de l'agriculture 2021, les entreprises de la MRC privilégient surtout les ventes à la ferme (29 des 42 répondantes), suivies des livraisons directes (18/42) et des kiosques aux marchés publics (10/42).

En septembre 2024, 78 entreprises, soit 72,2 % des 108 fermes de la MRC, effectuent de la vente directe pour au moins une partie de leur production, une proportion nettement supérieure à celle de l'ensemble des Laurentides (56 %). Cette orientation vers les circuits courts s'appuie sur la proximité des bassins de population et sur l'achalandage touristique, qui favorisent l'écoulement local et la différenciation des produits.

Dans la MRC, la vente directe est particulièrement importante pour les légumes frais (12 des 21 entreprises maraîchères), et pour l'acériculture (10 des 30 entreprises acéricoles) (Tableau 34). À noter qu'en acériculture, conformément au plan conjoint des Producteurs et productrices acéricoles du Québec, seuls les contenants de 5 litres et moins de sirop peuvent être vendus directement aux consommateurs. En bovins de boucherie, la vente peut également s'appuyer sur des encans numériques, ce qui élargit l'accès au marché tout en demeurant proche du producteur.

Tableau 34 : Mise en marché en vente directe aux consommateurs selon l'activité principale, 2024

	MRC des Laurentides			Région des Laurentides		
	Mise en marché en vente directe selon l'activité principale	Entreprises agricoles*	% d'entreprises agricoles de la MRC	Mise en marché en vente directe	Entreprises agricoles	% d'entreprises agricoles des Laurentides
Autres légumes frais	12	21	57,1 %	78	203	38,4 %
Horticulture ornementale	4	8	50,0 %	42	65	64,6 %
Bovins de boucherie	9	23	39,1 %	37	216	17,1 %
Autres fruits	7	18	38,8 %	61	153	39,9 %
Acériculture	10	30	33,3 %	92	NA	NA
Cultures abritées	4	21	19,0 %	40	154	26,0 %
Fourrages	8	61	13,1 %	121	706	17,1 %
Autres productions	19	-	-	-	-	-
Autres sources de revenus	5	-	-	22	-	-
Total	**78**	**108**	**72,2 %**	**715**	**1 277**	**56 %**

** À noter qu'une entreprise peut produire plus d'un type de produits*

**Les autres productions commercialisées directement aux consommateurs incluent notamment la production apicole, l'aquaculture, les légumes de transformation, la production de bovins laitiers, les grandes cultures, les champignons, les chevaux, les œufs, la production ovine, la production porcine, la production de poulets et de dindons.*

Source : MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.



Exploitantes et exploitants, main-d'œuvre

Démographie

Le territoire de la MRC compte une population permanente de 54 454 habitants. À celle-ci, s'ajoute une population temporaire importante liée à la villégiature, qui contribue de façon significative à l'occupation du territoire. La MRC des Laurentides affichait en 2021 une proportion de 33 % de résidences secondaires, proportion qui est en diminution depuis 2015 (elle s'élevait alors à 39 %), possiblement à cause des impacts de la COVID-19[61]. Les résidences secondaires sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'accessibilité des logements abordables pour les résidents habituels. Le territoire de la MRC accueille également de nombreux touristes qui viennent profiter des sentiers de sports extérieurs, mais aussi des circuits culturels et agrotouristiques dans la MRC[62].

Sur le plan démographique, la MRC a connu une croissance marquée au cours de la dernière décennie. Depuis 2013, sa population a augmenté de 18 %, une progression semblable à celle observée dans la région des Laurentides (17,3 %). Cette croissance de la population s'est concentrée dans les villes de Mont-Tremblant et de Sainte-Agathe[63].

La structure démographique de la MRC se caractérise par un vieillissement plus prononcé dans la MRC que dans la région des Laurentides et dans l'ensemble du Québec. L'âge médian dans la MRC est de 53,3 ans, alors qu'il est de 44,6 ans dans la région des Laurentides et de 42,5 ans au Québec. La proportion des personnes âgées de 65 ans et plus atteint 29,8 % dans la MRC, comparativement à 21,8 % à l'échelle régionale et à 21,1 % à l'échelle provinciale (Tableau 35).

[61] Raymond Chabot Grant Thornton, 2023. Étude d'impact économique sur des municipalités comptant une proportion importante de villégiateurs sur leur territoire, Rapport final. page 31. https://mrclaurentides.qc.ca/mrc-villegiature-rapport-etude-impact-economique/

[62] MRC des Laurentides, 2024. *Volet 2 – Plan d'adaptation aux changements climatiques : Volet 2- Plan d'adaptation- Rapport final*, 94 pages. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2024/09/PACC_MRCLaurentides_Volet2_Rapport-Final.pdf. P. 59

[63] MRC DES LAURENTIDES, 2022. Portrait de la MRC des Laurentides : Dans le cadre de la planification stratégique 2021-2026, Corporation de développement économique, p. 4 https://cdemrclaurentides.org/wp-content/uploads/2022/09/Portrait-socio-economique-MRC-des-Laurentides.pdf

Tableau 35 : Statistiques démographiques de la population, 2024

Indicateurs	MRC des Laurentides	Région des Laurentides	Ensemble du Québec
Population (2024)	54 168	679 190	9 058 297
Âge médian	53,3 ans	44,6 ans	42,5 ans
Population 0 à 19 ans (%)	16,1 %	21,3 %	20,7 %
Population 20 à 64 ans (%)	54,1 %	56,9 %	58,2 %
Population 65 ans et plus (%)	29,8 %	21,8 %	21,1 %

Sources : Institut de la statistique du Québec, 2025. *Le bilan démographique du Québec. Édition 2025,* [En ligne], Québec, L'institut, 110p. https://statistique.quebec.ca/en/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2025.pdf , Institut de la statistique du Québec, 2025. *Panorama des régions du Québec. Édition 2025,* [En ligne], Québec, L'institut, 208 p. https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2025.pdf et Institut de la statistique du Québec. 2026. Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales, janvier 2026). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec. statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/4315

Entre 2013 et 2024, le nombre de fermes par 1 000 habitants dans la MRC a légèrement augmenté passant de 1,9 à 2 fermes par 1 000 habitants, ceci est principalement dû à l'augmentation simultanée du nombre de fermes (+22,7 %) et de la population (+17,1 %) au cours de cette période (Tableau 36).

Tableau 36 : Évolution du nombre de fermes par 1 000 habitants entre 2013 et 2025

Fermes par 1000 habitants	2013	2024	Variation entre 2013 et 2024
Ferme par 1000 habitants MRC des Laurentides	1,9	2,0	(+0,1)
Ferme par 1000 habitants région des Laurentides	2,2	1,9	(-0,3)
Population de la MRC des Laurentides	45 812	54 168	(+18,2 %)
Population de la région des Laurentides	574 202	673 581	(+17,3 %)
Nombre de fermes MRC des Laurentides	88	108	(+22,7 %)
Nombre de fermes région des Laurentides	1 277	1 277	-

Source : MRC des Laurentides, 2014. Portrait du territoire et des activités agricoles de la MRC des Laurentides. 166 pages. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/Portrait_PDZA_VF_web.pdf et MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.

Tableau 37 : Répartition des emplois selon l'industrie, MRC des Laurentides, 2021

Industries – Secteur (SCIAN)	Total	Taux (%)
Soins de santé et assistance sociale	3 375	13,6
Commerce de détail	3 115	12,6
Construction	2 790	11,3
Services d'hébergement et de restauration	2 285	9,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	1 645	6,6
Services d'enseignement	1 595	6,4
Arts, spectacles et loisirs	1 355	5,5
Administrations publiques	1 285	5,2
Autres services (sauf les administrations publiques)	1 245	5,0
Fabrication	975	3,9
Transport et entreposage	705	2,8
Services immobiliers et services de location et location à bail	580	2,3
Finances et assurances	490	2,0
Commerce de gros	460	1,9
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	450	1,8
Industrie de l'information et industrie culturelle	315	1,3
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	150	0,6
Services publics	135	0,5
Gestion de sociétés et d'entreprises	25	0,1
Industrie – sans objet	495	2,0
Toutes les industries	**24 255**	**100,0**

Source : Statistique Canada. 2023. (tableau). *Profil du recensement*, Recensement de la population de 2021, produit nº 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 15 novembre 2023. https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F (site consulté le 1 avril 2025).

Selon l'Institut de la statistique du Québec, en 2023, le revenu médian des ménages de la MRC se situe à 45 300 $, une augmentation de 32 % depuis 2020. Au cours de cette période, dans la région des Laurentides, le revenu médian a augmenté de 26 %, et de 23,9 % dans l'ensemble du Québec. En 2023, le revenu médian des ménages dans la région des Laurentides (53 963 $) demeure plus élevé que dans la MRC des Laurentides, bien qu'en deçà du revenu médian des ménages pour l'ensemble du Québec (56 600 $).

En dépit d'une augmentation de 10 % du taux de travailleurs âgés de 25 à 64 ans entre 2020 et 2023, celui-ci demeure inférieur à celui enregistré à l'échelle régionale et à l'échelle provinciale.

Par ailleurs, en 2022, la MRC des Laurentides présente une proportion de personnes à faible revenu plus élevée (8,8 %) que la région des Laurentides (7,7 %) et que pour l'ensemble du Québec (8 %) (Tableau 38). Parmi les enjeux sociodémographiques et socioéconomiques de la MRC, on compte notamment le vieillissement de la population et le faible revenu[64].

Tableau 38 : Indicateurs économiques de la population

Indicateurs [65] [66]	MRC des Laurentides	Région des Laurentides	Ensemble du Québec
Taux de travailleurs 25 à 64 ans (2023)	77,2 %	79,2 %	81,4 %
Taux de travailleurs 25 à 64 ans (2020)	67,2 %	71,3 %	74,3 %
Revenu d'emploi médian (2023)	45 300 $	53 963 $	56 600 $
Revenu d'emploi médian (2020)	34 300 $	42 825 $	45 700 $
Variation du revenu d'emploi médian en %	(+32,1 %)	(+26,0 %)	(+23,9 %)
Salaire horaire médian (2024)		29,00 $	29,50 $
Salaire horaire médian (2020)		25,00 $	25,00 $
Taux de faible revenu (2022)	9,0 %	7,7 %	8,0 %
Taux de faible revenu (2018)	8,8 %	7,7 %	8,6 %
Valeur foncière moyenne des résidences unifamiliales (2023)	416 306 $		
Valeur foncière moyenne des résidences unifamiliales (2020)	228 212 $		

Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec; MRC des Laurentides, 2024 (b); Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.

[64] CISSS des Laurentides, 2023. *Portrait des enjeux démographiques et socioéconomiques de la région des Laurentides.* 30 pages. https://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_laurentides/Sante_Publique/Donnees_sur_la_population/Documents_d_analyse/2023/Portrait_des_enjeux_demographiques_REGIONAL.pdf

[65] statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/916

[66] statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/2390

Démographie des producteurs agricoles de la région

Entre 2013 et 2024, la population qui se consacre à l'agriculture a augmenté de près de 53 % sur le territoire, passant de 123 à 188 producteurs agricoles (Tableau 39). Il faut comprendre que le nombre de producteurs agricoles est souvent plus élevé que le nombre d'entreprises agricoles, car il s'agit des personnes possédant une entreprise agricole. Par exemple, une même entreprise peut être possédée par plus d'une personne. En 2024, le tiers des propriétaires d'entreprise agricole sont des femmes. Entre 2013 et 2024, le nombre de productrices agricoles a presque doublé (près de 83 % d'augmentation), alors que le nombre d'hommes a augmenté de près de 30 %.

En 2024, la moyenne d'âge des producteurs agricoles est de 50,3 ans dans la MRC des Laurentides, alors qu'il s'élève à 54,7 ans dans la région des Laurentides[67].

Tableau 39 : Évolution de la population agricole de 2013 à 2024

	2013	2024	Variation entre 2013 et 2024 en %
Femmes	34	62	(+82,4 %)
Hommes	84	109	(+29,8 %)
Nombre total de producteurs	**123**	**188**	**(+52,8 %)**
% de femmes productrices	27,6 %	33 %	(+5,4 %)
% d'homme producteurs	68,3 %	58 %	(-10,3 %)

Source : MRC des Laurentides, 2014. Portrait du territoire et des activités agricoles de la MRC des Laurentides. 166 pages. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/Portrait_PDZA_VF_web.pdf P. 119 et MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.

[67] MRC des Laurentides, 2014. Portrait du territoire et des activités agricoles de la MRC des Laurentides. 166 pages. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/Portrait_PDZA_VF_web.pdf p. 119 et MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.

Tableau 40 : Genre et âge moyen des producteurs agricoles, 2024

	MRC des Laurentides	Région des Laurentides
Femmes	62	621
Hommes	109	1 369
Nombre total de producteurs	**188**	**2 146**
% de femmes productrices	33 %	29 %
% d'homme producteurs	58 %	64 %
Âge moyen des producteurs	**50,3 ans**	**54,7 ans**
Âge moyen des femmes	51,9 ans	53,5 ans
Âge moyen des hommes	49,4 ans	55,2 ans

Source : MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.

Pour 38 % des entreprises agricoles de la MRC, l'âge moyen du principal actionnaire est de 60 ans et plus. Pour ceux-ci, on peut anticiper un transfert de l'entreprise à une relève agricole d'ici les 10 prochaines années ou un démantèlement de l'entreprise. Par ailleurs, pour 37 % des entreprises agricoles, la moyenne d'âge du principal actionnaire de l'entreprise agricole est de 49 ans et moins (Tableau 41).

Tableau 41 : Strate d'âge du membre principal de l'entreprise agricole, 2024

Strate d'âge du membre principal	49 ans et moins	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 ans et plus	Sans mention d'âge
MRC des Laurentides	40	7	9	41	11
% d'entreprises agricoles	37 %	6,5 %	8,3 %	37,9 %	10,2 %

Source : MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.

Travail agricole et autre travail rémunéré

En 2021, sur les 155 producteurs agricoles consultés lors du recensement de l'agriculture, près de 58 % travaillaient à temps partiel, équivalent à moins de 30 heures par semaine sur la ferme (Tableau 42). Également, 13 % des exploitants travaillaient de 30 à 40 heures par semaine dans leur entreprise agricole et 26 % des producteurs agricoles, plus de 40 heures par semaine sur la ferme. De plus, 58,5 % des producteurs déclarent faire des heures dans un autre travail rémunéré que celui de l'exploitation agricole.

Tableau 42 : Nombre d'heures travaillées sur l'entreprise agricole et en dehors de l'entreprise agricole, 2021

Travail agricole et autre travail rémunéré, en moyenne	Nombre d'exploitants agricoles	Nombre d'heures par semaine	% des exploitants agricoles
Nombre total d'exploitants agricoles	**155**		
Travail agricole	65	Moins de 20 heures	42,0 %
	25	20 à 29 heures	16,0 %
	20	30 à 40 heures	13,0 %
	40	Plus de 40 heures	26,0 %
Autre travail rémunéré	65	0 heures	42,0 %
	20	Moins de 20 heures	13,0%
	10	20 à 29 heures	6,5%
	35	30 à 40 heures	23,0%
	25	Plus de 40 heures	16,0 %

Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0382-01 Caractéristiques des exploitants agricoles : travail agricole et autre travail rémunéré, Recensement de l'agriculture, 2021



Relève agricole

Selon le gouvernement du Québec, les producteurs agricoles de moins de 40 ans qui possèdent au moins 1 % des parts de l'entreprise sont définis comme la « relève » d'une entreprise agricole. En 2024, 30 entreprises agricoles de la MRC, soit 28 % des fermes, déclarent avoir un membre pouvant être considéré comme une relève agricole (Tableau 43).

On compte au total 67 producteurs de la relève dans la MRC des Laurentides, qui sont répartis dans les 30 entreprises agricoles qui ont déclaré avoir un membre de la relève (une entreprise agricole peut avoir plus d'un membre de la relève). Au total, 7 entreprises agricoles, soit 6,5 % des fermes, ont déclaré avoir l'intention de vendre ou de transférer l'entreprise agricole au cours des 5 prochaines années. En 2024 dans la MRC, 23 % des entreprises agricoles ayant déclaré avoir une relève sont établis dans le secteur de la production laitière, 20 % dans le secteur de l'acériculture et 13,3 % dans la production de fruits et de légumes[68].

À l'échelle de la région des Laurentides, près de 22 % des entreprises agricoles déclarent avoir un membre de la relève dans l'entreprise, pour un total de 276 producteurs. De plus, 127 entreprises agricoles, soit 9,9 % des fermes de la région, prévoient une vente ou un transfert au cours des 5 prochaines années.

Tableau 43 : Exploitations agricoles avec membre de 40 ans ou moins (relève), 2024

	MRC des Laurentides	Région des Laurentides
Nombre de producteurs de la relève	67	614
Nombre d'entreprises agricoles qui prévoient vendre ou transférer l'entreprise au cours des cinq prochaines années	7	127
Entreprises agricoles avec un membre de 40 ans ou moins	30	276
Total d'entreprises agricoles	108	1 277
% d'entreprises agricoles ayant une relève	28 %	21,6 %
% des entreprises agricoles qui prévoit vendre ou transférer l'entreprise au cours des cinq prochaines années	6,5 %	9,9 %

Source : MAPAQ, 2024.

[68] MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09.

Activité principale exercée par la relève

De 2016 à 2021, la proportion de la relève agricole de la région des Laurentides exerçant leur activité principale dans le secteur des bovins laitiers a baissé considérablement, passant de 35 % à 23 %. Néanmoins, ce secteur demeure l'activité principale de la relève agricole (Tableau 44). Durant la même période, cette proportion a augmenté dans le secteur des légumes frais et de transformation, passant de 9 % à 18 %.

Tableau 44 : Répartition de la relève agricole établie selon son activité principale en 2011, 2016 et en 2021, pour la région des Laurentides

Activité principale	2011	2016	2021
Bovins laitiers et production laitière	27 %	35 %	23 %
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	10 %	15 %	17 %
Autres légumes frais et de transformation	12 %	9 %	18 %
Acériculture	6 %	6 %	7 %
Autres fruits	15 %	11 %	7 %
Bovins de boucherie	6 %	5 %	5 %
Cultures abritées et horticulture ornementale	9 %	7 %	7 %
Volailles	4 %	2 %	2 %
Porcs	1 %	1 %	1 %
Ovins	1 %	1 %	1 %
Veaux lourds	<1 %	<1 %	<1 %
Autres*	8 %	8 %	13 %
Total	**100 %**	**100 %**	**100 %**

**Autres : apiculture, aquaculture, caprins, chevaux, autres volailles (canard, émeus, etc.), autres productions animales, bois, champignons, autres productions végétales.*

Source : MAPAQ 2021, Recensement de la relève agricole établie. 4 pages. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/devenir-agriculteur/FI-feuillet-releve-Laurentides_MAPAQ.pdf

Production biologique

En 2021, 23 % de la relève agricole de la région avaient opté pour le mode de production biologique (19 % pour la totalité de leur production et 4 % pour une partie de celle-ci) (Tableau 45). Cette proportion est plus élevée que celle enregistrée en 2016 (où elle était de moins de 10 %).

Tableau 45 : Répartition de la relève agricole établie selon le mode de production biologique, en 2016 et en 2021 pour la région des Laurentides

Mode de production biologique	2016	2021
Oui	9 %	19 %
Oui, partiellement	<1 %	4 %
En instance de certification	3 %	2 %

Source : MAPAQ 2021, Recensement de la relève agricole établie. 4 pages. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/devenir-agriculteur/FI-feuillet-releve-Laurentides_MAPAQ.pdf

Transformation de produits agricoles à la ferme

En 2021, c'est 20 % de la relève agricole de la région des Laurentides qui déclare faire des activités de transformation à la ferme, ce qui représente une augmentation de 3 % depuis 2016 (Tableau 46).

Tableau 46 : Proportion de la relève agricole faisant des activités de transformation à la ferme en 2016 et en 2021 pour la région des Laurentides

	2016	2021
Transformation de produits agricoles à la ferme	17 %	20 %

Source : MAPAQ 2021, Recensement de la relève agricole établie. 4 pages. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/devenir-agriculteur/FI-feuillet-releve-Laurentides_MAPAQ.pdf

Mode d'établissement de la relève

En 2021, 64 % de la relève agricole dans la région des Laurentides était issue d'une famille d'agriculteurs. Entre 2016 et 2021, la proportion de la relève agricole régionale issue du démarrage d'une nouvelle entreprise a augmenté, passant de 39 % à 50 % (Tableau 47). Dans la grande région des Laurentides, la proportion de la relève agricole qui s'est établie par le démarrage d'une nouvelle entreprise en 2021 est nettement plus élevée que celle observée pour l'ensemble de la relève agricole au Québec, qui est de 36 %. Ce qui indique qu'il pourrait y avoir des conditions favorables au démarrage de nouvelles entreprises agricoles dans la région des Laurentides par rapport au reste de la province. Toutefois, nous ne possédons aucune statistique concernant le taux de survie de ces nouvelles entreprises agricoles sur les territoires. Les acteurs impliqués dans la révision du PDZA disaient avoir remarqué l'apparition et la disparition de nombreuses entreprises de la relève sur le territoire.

Tableau 47 : Caractéristiques de la relève agricole établie, en 2016 et en 2021, région des Laurentides

Caractéristiques	2016	2021
Âge moyen auquel la relève a pensé s'établir	20,8 ans	21,8 ans
Âge moyen au moment de l'établissement	26,2 ans	26,3 ans
Enfants de parents agriculteurs	76 %	64 %
Location d'actifs agricoles au moment de l'établissement	42 %	45 %
Participation à une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA)	21 %	16 %
Participation à une coopérative d'utilisation de main-d'œuvre (CUMO)	3 %	2 %
Mode d'établissement		
• Transfert familial	49 %	42 %
• Transfert non apparenté	12 %	8 %
• Démarrage	39 %	50 %

Source : MAPAQ 2021, Recensement de la relève agricole établie. 4 pages. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/devenir-agriculteur/FI-feuillet-releve-Laurentides_MAPAQ.pdf

Location des terres

En 2021, 45 % des producteurs agricoles des Laurentides étaient locataires d'une partie ou de la totalité de leurs actifs agricoles nécessaires à leur exploitation lors du démarrage ou de la reprise de leur entreprise, une proportion comparable à celle observée en 2016[69].

Financement

Au moment de leur établissement, 73 % des jeunes entrepreneurs agricoles de la région avaient contracté un emprunt auprès d'un établissement financier, ce qui est plus qu'en 2016 (64 %) (Tableau 48). Par ailleurs, de 2016 à 2021, la proportion de la relève agricole ayant bénéficié d'une aide financière du MAPAQ à l'établissement a augmenté, passant de 22 % à 35 %.

Tableau 48 : Sources de financement utilisées par la relève agricole au moment de son établissement en 2016 et en 2021, région des Laurentides

Source de financement[70]	2016	2021
Prêt d'un établissement financier	64 %	73 %
Aide financière de la Financière agricole du Québec (FADQ)	60 %	55 %
Aide financière du MAPAQ	22 %	35 %
Financement de la part d'un membre de la famille	34 %	32 %
Aide financière d'un centre local de développement (CLD)	25 %	29 %
Don	29 %	26 %
Aide financière de Financement agricole Canada	19 %	21 %
Prêt ou don de quota d'une fédération spécialisée	30 %	20 %
Aide financière d'une société d'aide au développement des collectivités (SADC)	10 %	12 %
Héritage	4 %	4 %
Autres sources de financement	4 %	10 %

[69] Source : MAPAQ 2021, Recensement de la relève agricole établie. 4 pages. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/devenir-agriculteur/FI-feuillet-releve-Laurentides_MAPAQ.pdf

[70] *idem.*

Revenus extérieurs

En 2021, 39 % des membres de la relève agricole déclaraient occuper un emploi à l'extérieur de l'entreprise agricole, une baisse de 3 % depuis 2011. Parmi ceux qui travaillent à l'extérieur, la part du temps consacré à cet autre emploi a augmenté de 53 % à 63 % entre 2011 et 2021. Ceci peut indiquer une certaine précarisation financière de la relève agricole en début de parcours. Cette précarisation pourrait nuire à la pérennité de ces entreprises agricoles, sachant que les 5 premières années d'un projet entrepreneurial sont les plus cruciales.

Tableau 49 : Travail effectué et revenus gagnés à l'extérieur de l'entreprise chez la relève agricole établie, en 2011, en 2016, et en 2021

Caractéristiques	2011	2016	2021
Proportion de la relève ayant travaillé à l'extérieur de l'entreprise agricole	42 %	38 %	39 %
Part du temps travaillé annuellement à l'extérieur de l'entreprise agricole (moyenne)	53 %	50 %	62 %
Part du revenu annuel généré par l'emploi extérieur (moyenne)	60 %	57 %	70 %

Source : MAPAQ 2021, Recensement de la relève agricole établie. 4 pages. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/devenir-agriculteur/FI-feuillet-releve-Laurentides_MAPAQ.pdf

Formation

La proportion de relèves agricoles établies dans la région et détenteurs d'un diplôme d'études postsecondaires (y compris le diplôme d'études professionnelles) est passée de 75 % en 2016 à 85 % en 2021. Durant la même période, la proportion de diplômés universitaires a augmenté de 17 % à 27 %[71], ce qui est une bonne chose, car un diplôme dans le domaine agricole est un des facteurs facilitant le démarrage ou la reprise d'une entreprise agricole et la pérennité du projet.

[71] *idem.*



Plan d’action en développement social de la MRC

Le plan d’action en développement social de la MRC identifie cinq axes prioritaires pour améliorer les conditions de vie des citoyens les plus vulnérables : le partenariat avec les organismes sociocommunautaires, la sécurité alimentaire, le logement socio- communautaire, le transport collectif et à mobilité réduite, ainsi que le soutien à la collectivité [72]. Ces axes, issus de consultations auprès de 25 organismes du territoire, témoignent d'une volonté de bâtir un avenir solidaire et résilient pour l'ensemble de la MRC.

La sécurité alimentaire constitue l'un des secteurs clés du plan. La MRC s'engage à agir en partenariat avec les acteurs du milieu pour assurer une vision à long terme, notamment en soutenant les actions de la Table de concertation en sécurité alimentaire et saine alimentation (TCSASA) pour garantir la pérennité des comptoirs alimentaires. Le plan prévoit également de collaborer avec les partenaires locaux afin d'augmenter la disponibilité et la variété des denrées, tout en améliorant la visibilité de l'offre et en faisant connaître les critères d'admissibilité aux services. Des représentations politiques sont aussi prévues pour obtenir un financement adapté aux organismes locaux et régionaux.

Le soutien à la collectivité inclut un volet spécifique pour les travailleurs agricoles. Le plan mentionne explicitement l'objectif d'offrir un soutien aux agriculteurs et travailleurs agricoles en détresse, reconnaissant ainsi les défis particuliers que vivent les personnes œuvrant dans ce secteur. Cette attention portée au monde agricole s'inscrit dans une vision plus large du maintien et de l'amélioration des milieux de vie, qui comprend aussi le soutien à la réussite éducative des jeunes et l'accompagnement des travailleurs dans leurs démarches d'emploi via le programme Partage-Emploi.

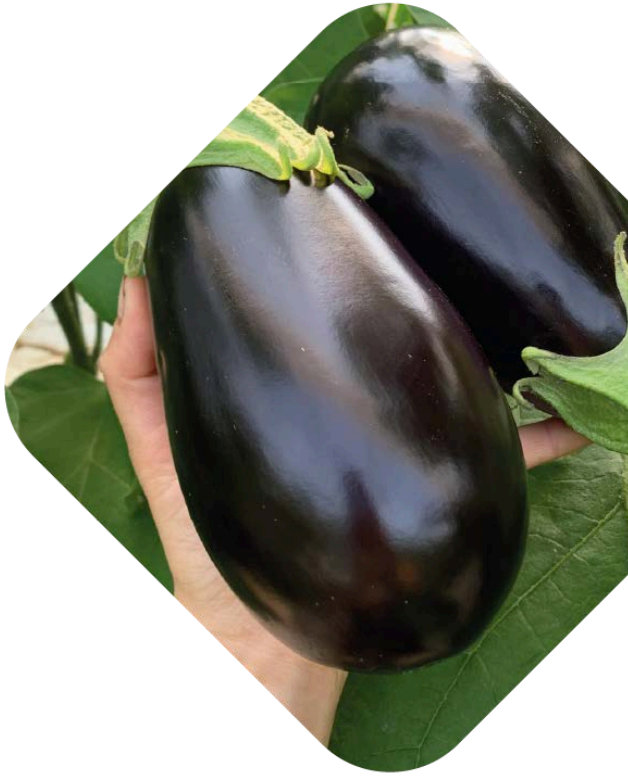
Sur le plan de l'occupation du territoire, le plan d'action en développement social de la MRC aborde le logement sociocommunautaire avec des mesures concrètes : améliorer l'offre en logement pour les travailleurs et travailleurs saisonniers, agir au niveau réglementaire et urbanistique à travers le schéma d'aménagement, et mettre en place des solutions innovantes, comme la FIDUCIE en habitation abordable de la MRC des Laurentides, une fiducie d'utilité sociale en logement abordable (FUS).

[72] MRC des Laurentides, 2022. Plan d’action en développement social 2022-2027. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2023/08/planactiondeveloppementsocial.pdf

Sécurité alimentaire

L'INSPQ a repéré des indices de déserts alimentaires dans la MRC et les présente dans son Géoportail, accessible sur le web[73]. Un désert rural, c'est-à-dire un secteur peu dense où la population dispose d'un accès limité à des commerces alimentaires de proximité, a été localisé dans la municipalité d'Amherst[73]. L'INSPQ a aussi relevé des secteurs de faible accès urbain à Sainte-Agathe-des-Monts, Val-David et Val-Morin, ce qui désigne des zones urbanisées où l'accès à une offre alimentaire demeure plus difficile que la normale (à 1 km et plus en milieu urbain). Enfin, deux zones de désert urbain, soit des secteurs urbains défavorisés où l'accès physique à des commerces d'alimentation est insuffisant, ont été identifiées à Sainte-Agathe-des-Monts.

L'insécurité alimentaire touche plusieurs ménages dans la MRC. La demande de services liés à la sécurité alimentaire augmente constamment au Québec, et le nombre total de demandes d'aide a augmenté de 13,8 % par rapport à 2024[74]. Les services de distribution de denrées et de dépannage alimentaire d'urgence sont assurés par plusieurs organisations dans la MRC, dont les denrées sont fournies en grande partie grâce à Moisson Laurentides.



La particularité de la MRC est la dispersion géographique de la population, qui rend plus difficile l'accès aux services en sécurité alimentaire. Pour aider à répondre à ce constat, un comptoir alimentaire mobile dessert 4 points de services dans les municipalités de Montcalm (couvre Arundel et Barkmere), Huberdeau, Amherst et Lac-Supérieur (couvre une partie de Mont-Blanc), pour livrer des boîtes de denrées et denrées en vrac. Deux serres communautaires, à Montcalm et à Lac-Supérieur, ont aussi été implantées en 2022 par l'organisme Bouffe laurentienne pour produire des fruits et légumes au bénéfice des usagers de l'aide alimentaire de leur communauté[75]. Ces initiatives desservent 22 points de service d'aide alimentaire répartis dans 12 des 20 municipalités de la MRC et contribuent à assurer la sécurité alimentaire des personnes les plus vulnérables de notre territoire.

Plusieurs initiatives visant à la fois la sécurité alimentaire et le soutien à l'agriculture locale sont en émergence un peu partout au Québec et dans notre MRC actuellement.

[73] INSPQ, 2024. Géoportail de santé publique du Québec. https://www.inspq.qc.ca/geomatique/geoportail
[74] Banques alimentaires du Québec, 2025. *Bilan-Faim Québec 2025.* https://banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2025/10/Bilan-faim_2025.pdf
[75] Bouffe laurentienne, 2025. Rapport d'activités 2024-2025. www.bouffelaurentienne.org/_files/ugd/86d381_b1d742eace844bc9b501e9cb81381f73.pdf



Agriculture innovante et durable

Gestion de l'eau en milieu agricole

La zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) des bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon couvre une superficie totale d'environ 8 434 km^2. Comme présenté à la Figure 7, c'est dans la MRC des Laurentides qu'on observe le plus grand volume de prélèvement pour usage agricole, sans que la cause ne soit précisée.

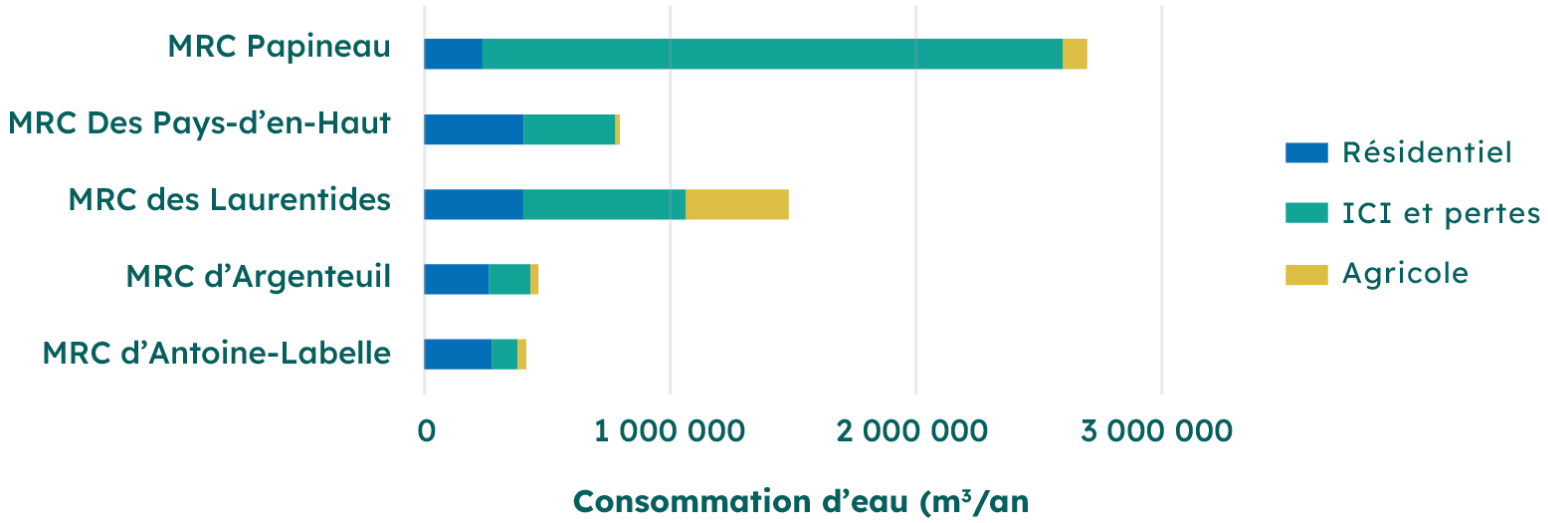


Figure 7 : Consommation d'eau par MRC selon le type d'usage

Source : OBVN RPNS, 2023. Fiche technique, problème d'approvisionnement en eau. p. 9

Le principal mandat des organismes de bassins versants du Québec est d'élaborer un plan directeur de l'eau (PDE) pour leurs zones de gestion respectives[76]. En lien avec le secteur agricole, les enjeux suivants ont été soulevés dans le PDE : la qualité de l'eau, les conflits d'usages de l'eau ainsi que l'érosion hydrique. Le PDE fixe, d'ici 2034, des cibles très concrètes pour appuyer l'agriculture tout en réduisant l'érosion et les conflits d'usage de l'eau. Elles portent sur trois leviers complémentaires: sécuriser la ressource hydrique (protocole de priorisation en étiage, suivi des débits dans des cours d'eau agricoles, mesure des prélèvements d'eau à l'échelle d'entreprises), renforcer les capacités des milieux agricoles et forestiers (séries de formations et de réseautage sur les bonnes pratiques), et intervenir sur les sources d'érosion (inventaire massif des traverses de cours d'eau, aménagements de stabilisation ciblés, cartographie détaillée de 13 243 km de cours d'eau). Ensemble, ces actions outillent la planification agricole, orientent les investissements vers les points critiques et améliorent la qualité de l'eau et la cohabitation au sein des bassins versants[77].

✔ Qualité de l'eau

« Sur le territoire de la ZGIE, peu de données sont actuellement disponibles quant à la contamination en lien avec les milieux industriels et agricoles, les métaux, produits chimiques, fertilisants et pesticides ne faisant pas l'objet d'études locales »[77]. En lien avec les activités agricoles, un objectif du PDE dans le bassin versant est de réduire les apports d'éléments nutritifs provenant de l'artificialisation des rives en milieu municipal et des bandes riveraines agricoles.

✔ Conflits d'usages de l'eau

Les conflits d'usage de l'eau désignent la concurrence ou l'appropriation de la ressource en eau, et les tensions entre plusieurs usagers ou secteurs d'activité (ex. agricole, résidentiel, industriel) lorsqu'une utilisation de l'eau peut porter atteinte à un autre usage de cette même ressource. Ces conflits d'usages peuvent porter sur des enjeux d'accès, de quantité ou de qualité de l'eau[78].

Des conflits d'usages sont actuellement répertoriés à l'échelle locale sur le territoire de l'OBV RPNS en lien avec l'approvisionnement en eau pour les usages agricoles et industriels. Les entreprises affectées par les difficultés d'approvisionnement en eau considèrent que cette problématique compromet la rentabilité des fermes et le maintien des activités agricoles en général dans la région[79].

[76] Plan directeur de l'eau, Organismes de bassin versant des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon, 2024, p. 28,30, rpns.ca/plan-directeur-de-leau/

[77] *idem.*

[78] Groupe Agéco, 2020. Recherche participative d'alternatives durables pour la gestion de l'eau en milieu agricole dans un contexte de changement climatique (RADEAU 2). Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. p.25

[79] OBVN RPNS, 2023. Fiche technique, problème d'approvisionnement en eau. p. 9

Bien qu'une initiative de mise en place d'horaires de prélèvements pour que chaque entreprise puisse prélever de l'eau en alternance a été tentée dans le passé, les conflits d'usages persistent.

✔ Érosion hydrique

Dans la MRC des Laurentides, 5 sites présentant des problématiques de sédimentation ont été identifiés au lac Munich, au lac Sauvage, au lac Maskinongé, au lac Gélinas et au lac Supérieur[80]. Un site de sédimentation correspond ici à un secteur où l'accumulation de particules de sol ou de roche, transportées notamment par l'érosion et le ruissellement vers un cours d'eau ou un plan d'eau, est considérée comme problématique. Bien que la sédimentation soit un processus naturel, elle peut être accentuée par les activités humaines lorsque les apports en sédiments dépassent la capacité d'équilibre du milieu aquatique. De ces 5 sites, seul le lac Maskinongé est situé en zone agricole. Certaines pratiques agricoles peuvent contribuer à l'érosion des sols et au transport de sédiments vers le réseau hydrographique. L'adoption de pratiques visant à limiter l'érosion et le ruissellement contribue ainsi à réduire les apports en sédiments et à préserver l'intégrité des cours d'eau et de leurs berges. Afin d'améliorer la situation, des modifications réglementaires au SAR ont été adoptées en lien avec la protection des milieux hydriques et humides, visant à ralentir la dégradation des rives en milieu agricole. Ces modifications contenaient, entre autres, l'obligation de conserver une bande riveraine minimale de 3 m de largeur à l'état naturel, composée des 3 strates de végétation (herbacées, arbustes et arbres).

Pratiques agroenvironnementales

Le Plan d'agriculture durable 2020-2030 (PAD) du gouvernement du Québec a été élaboré en concertation avec les acteurs du milieu agricole et vise à accélérer l'adoption de pratiques agroenvironnementales afin de répondre aux préoccupations des acteurs du milieu et des citoyens[81]. Les objectifs ciblés du PAD pour la région de l'Outaouais-Laurentides incluent l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales selon 5 axes prioritaires d'intervention soient : la réduction de l'usage des pesticides et de leurs risques pour la santé et l'environnement, l'amélioration de la santé et de la conservation des sols, l'amélioration de la gestion des matières fertilisantes, l'optimisation de la gestion de l'eau, ainsi que l'amélioration de la biodiversité.

Dans le dernier PDZA, l'érosion des berges de la rivière Rouge représentait le principal défi environnemental sur le territoire (MRC des Laurentides, 2014).

[80] OBV RPNS, 2023. Fiche 16, Problème d'envasement, de sédimentation et/ou de comblement. P. 7.

[81] Agir pour une agriculture durable, plan 2020-2030, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/plan_agriculture_durable/PL_agriculture_durable_MAPAQ.pdf

Il n'y a pas de nouvelles données disponibles à ce sujet, mais cette problématique reste un enjeu d'importance pour la qualité de l'eau de surface sur le territoire. Un jumelage d'une bande riveraine végétalisée et élargie à de bonnes pratiques culturales (ex. : travail réduit du sol, semis direct, cultures intercalaires, engrais verts/cultures de couverture, etc.) est idéal pour réduire l'érosion en milieu agricole. En 2021, selon le recensement de l'agriculture de Statistique Canada, 32 entreprises agricoles dans la MRC déclarent avoir planté ou possédé naturellement des brise-vent ou coupe-vent[82].

Par ailleurs, « l'intégration d'arbres ou d'arbustes aux cultures agricoles, que ce soit en bordure de champs (haie agroforestière) ou en plein champ (système agroforestier intraparcellaire), a le potentiel d'apporter des gains significatifs en termes de santé des sols, de biodiversité, de qualité de l'eau, de lutte et d'adaptation aux changements climatiques et d'attractivité des territoires ruraux[83] ».

D'ici 2030, le PAD a émis comme objectif d'améliorer la santé et la conservation des sols selon les indicateurs et cibles suivants : 75 % des superficies cultivées seront couvertes en hiver par des cultures ou par des résidus de cultures et 80 % des sols agricoles auront un pourcentage de matière organique de 4 % et plus.

En 2024, 25 entreprises agricoles de la MRC déclarent intégrer les cultures de couverture dans la rotation de culture. Également, 23 entreprises déclarent pratiquer un travail réduit du sol et 11 déclarent pratiquer le semis direct ou sur billon (Tableau 50).

Le semis direct et le travail réduit du sol laissent une couverture minimale de 30 % de résidus de culture après semis et protègent le sol contre l'érosion. Le travail réduit améliore graduellement les propriétés physiques et biologiques du sol, augmente sa teneur en matière organique et réduit la compaction.

Tableau 50 : Pratiques agroenvironnementales des entreprises agricoles, MRC des Laurentides, 2024

Pratiques agroenvironnementales	Nombre d'entreprises agricoles	Superficie exploitée (ha)
Semis direct ou sur billon	11	102
Travail réduit du sol	23	369,83
Culture de couverture	25	-

Source : MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des entreprises agricoles, Extraction 2024-09.

[82] Statistique Canada, 2021. Tableau 32-10-0369-01 Pratiques et aménagements des terres, Recensement de l'agriculture, 2021

[83] CRAAQ, 2017. Une agroforesterie pour le Québec : Document de réflexion et d'orientation, Comité agroforesterie du CRAAQ, 75 pages.

Plan de gestion des matières résiduelles

Le PGMR conjoint 2022-2029 des MRC des Laurentides et d'Antoine-Labelle[84] constitue un appui structurant au PDZA en réduisant les pressions environnementales liées aux activités agricoles et para-agricoles. Il vise une gestion responsable et concertée des matières résiduelles, l'optimisation des services selon les réalités locales et la promotion des 3RV auprès des citoyens et des secteurs ICI/CRD. Les cibles 2029 du PGMR visent entre autres une réduction de 15 % des rejets éliminés (seuil minimal 525 kg/hab/an), le recyclage de 75 % des papiers-cartons-plastiques-verre-métaux, de 60 % des matières organiques, la valorisation de 70 % des résidus CRD, contribution à l'objectif national de 70 % pour l'organique, et déploiement de la collecte/gestion des matières organiques sur 100 % du territoire municipal en incluant les ICI (industries, commerces et institutions).

Économie circulaire

Dans la région des Laurentides, en 2019, il est estimé que 755 tonnes de plastiques agricoles ont été générées, soit près de 7 % des plastiques agricoles générés au Québec. Cette année-là, les plastiques polyéthylène basse densité (PEbd), qui sont des plastiques souples, par exemple des sacs ou des pellicules plastiques, représentaient la majorité des plastiques agricoles dans les Laurentides (84 %) et au Québec (69,2 %), suivi des plastiques agricoles résultant de la production acéricole. Ceux-ci représentent dans les Laurentides 6,6 % des plastiques agricoles alors que cette proportion est plutôt de 12,3 % dans l'ensemble du Québec. La répartition des plastiques agricoles est présentée dans le Tableau 51**.**

Le gaspillage alimentaire est un enjeu important qui résulte de problèmes structurels connexes à l'agriculture, particulièrement au niveau de la chaine de distribution et de l'achat d'aliments par les consommateurs, qui se retrouvent perdus et périmés avant d'être consommés. À l'échelle mondiale, le gaspillage et les pertes de nourriture sont responsables d'une partie non négligeable d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

[84] MRC d'Antoine-Labelle et MRC des Laurentides, 2023. Plan de gestion de matières résiduelles conjoint 2022-2029 des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides. https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/mrcantoine-labelle-laurentides-pgmr-2022-2029.pdf

Tableau 51 : Répartition des gisements de plastiques agricoles, région des Laurentides, 2019

	PEhd	PEbd	PP	Acéricole	Total
Tonnes de plastiques agricoles générées Laurentides	40	635	30	50	**755**
% de tonnes plastiques agricoles générées Laurentides	5,3 %	84,1 %	3,9 %	6,6 %	**100 %**
Tonnes de plastiques agricoles générées Québec	1 155	7 615	865	1 355	**10 990**
% de tonnes plastiques agricoles générées Québec	10,5 %	69,2 %	7,9 %	12,3 %	**100 %**

Source : Recyc-Québec, 2019.

La législation sur la Responsabilité élargie des producteurs de matière plastique (REP) exige qu'ils assument la responsabilité de la gestion de la fin de vie des matériaux qu'ils fournissent aux consommateurs. La REP ainsi que le règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises (RRVPE) fixent les taux minimaux de récupération applicables en fonction des produits visés et objectifs spécifiques à remplir des obligations précises ainsi que des cibles de récupération, de recyclage et de valorisation.

AgriRÉCUP est l'organisme de gestion reconnu pour le recyclage des plastiques agricoles grâce à l'octroi de ce statut par Recyc-Québec. AgriRÉCUP est une organisation de l'industrie, sans but lucratif, vouée à la responsabilité environnementale par le biais d'une valorisation adéquate des déchets agricoles.

Dans son Plan de gestion des matières résiduelles 2022-2028, il est mentionné que Synergie Économique Laurentides et la MRC des Laurentides travaillent en collaboration afin de trouver des débouchés pour des matières résiduelles « orphelines », notamment dans le secteur des plastiques agricoles. Synergie économique Laurentides est un organisme à but non lucratif, membre de Synergie Québec, dont la mission est de proposer aux ICI des Laurentides, un modèle de développement axé sur l'économie circulaire.

Par ailleurs, plusieurs projets ont été réalisés en lien avec la gestion des matières résiduelles (MRC d'Antoine-Labelle et MRC des Laurentides, 2023) :

- Récupération de la drêche de microbrasseries pour compostage à la ferme (jusqu'en 2018) ;
- Implantation d'une collecte porte-à-porte régulière du plastique agricole dans six municipalités de la MRC ;
- Projet-pilote à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) pour remise de compost à un agriculteur.

Cohabitation

Lors des forums du PDZA, certains agriculteurs ont soulevé des enjeux de cohabitation en zone agricole, principalement liés au bruit et aux odeurs. Ces situations se manifestent surtout à proximité d'hébergements touristiques de courte durée, où les visiteurs méconnaissent parfois les réalités du milieu agricole et les pratiques inhérentes au fonctionnement normal des entreprises agricoles.

Dans la MRC des Laurentides, la cohabitation entre activités agricoles et milieux habités repose surtout sur le cadre de la planification territoriale, des outils municipaux et des démarches régionales coordonnées. À l'échelle locale, les règlements de nuisances et d'urbanisme encadrent les principaux irritants (bruit, odeurs, poussières, circulation de machinerie) et fixent des distances et usages compatibles près des zones résidentielles; des règles environnementales (bandes riveraines, contrôle de l'érosion et des sédiments) servent de tampons aux interfaces agricoles et réduisent les impacts en aval. Par exemple, considérant la vocation touristique et de villégiature très importante pour la région, la MRC a adopté en 2006 un règlement de contrôle intérimaire (no 214-2006) visant le contingentement de la production porcine sur le territoire. L'objectif étant d'assurer une cohabitation harmonieuse des usages dans la zone agricole et sa proximité, notamment en ce qui a trait aux odeurs.

La *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) identifie quelques objectifs fondamentaux, repris dans les nouvelles OGAT qui doivent être intégrées au schéma d'aménagement révisé, dont :

- Favoriser l'utilisation prioritaire du sol aux fins d'activités agricoles ;
- Assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture ;
- Favoriser, dans une perspective de développement durable, la protection et le développement des activités agricoles dans la zone agricole.

Les usages en zone agricole, tels qu'identifiés au schéma d'aménagement, doivent satisfaire à ces objectifs et faire l'objet d'une planification soignée afin d'assurer une cohabitation harmonieuse entre les usagers des différentes zones agricoles et non agricoles.

Plan d’adaptation aux changements climatiques de la MRC

En 2024, la MRC des Laurentides a publié son Plan d’adaptation aux changements climatiques (PACC)[85]. La MRC travaille présentement à bonifier cette évaluation des risques climatiques d'une démarche de réduction des gaz à effet de serre pour constituer un Plan Climat complet prévu d'être adopté en 2027. L’économie de la région des Laurentides reposant majoritairement sur des secteurs dépendant du climat, tels que le récréotourisme, la foresterie et l’agriculture, le caractère socio-économique de la MRC est particulièrement vulnérable aux impacts des changements climatiques. Le Plan Climat présentera donc un plan d'action détaillé visant à structurer les mesures d'atténuation et d'adaptation à mettre en place pour soutenir la transition climatique sur le territoire de la MRC.

L'analyse des risques climatiques prioritaires sur le territoire révèle pour le secteur de l'agriculture des impacts attendus associés à une baisse de rendement en raison de l’augmentation du stress hydrique et des problématiques en lien avec les ravageurs de culture. L’intensification des événements météorologiques extrêmes est également un impact attendu des changements climatiques dans la région qui affectera les producteurs agricoles. La MRC identifie donc des mesures d'adaptation propres à l'agriculture visant notamment l'identification des potentiels de diversification agricole et agroforestière, l'accompagnement des producteurs dans l'adaptation des pratiques aux conditions climatiques changeantes, le développement de milieux de vie nourriciers, et la mise en place d'actions renforçant de la souveraineté alimentaire locale. Le Plan Climat se veut agir en symbiose avec les autres planifications territoriales de la MRC et réfère donc également à la mise en œuvre du PDZA dans son plan d'action.

[85] WSP, 2024. Plan d’adaptation aux changements climatiques, Volet 2 – Plan d’adaptation – Rapport final Rapport produit pour la Municipalité régionale de comté des Laurentides. 62 p.

Plan d'adaptation Agriclimat pour les Laurentides

Depuis 2017, toutes les fédérations de l'UPA sont engagées dans Agriclimat, une initiative qui travaille à mieux comprendre les impacts des changements climatiques sur les productions agricoles de toutes les régions du Québec. L'adaptation aux changements climatiques en agriculture requiert le suivi, entre autres, des indicateurs suivants : la santé des sols, la gestion optimale de l'eau, la lutte intégrée contre les ravageurs, la mise en place de protections hivernales et de haies brise-vent au besoin ainsi que l'adaptation des bâtiments et serres aux nouveaux climats.

Selon l'organisme Ouranos, un consortium de recherche québécois sur la climatologie régionale et les changements climatiques, le climat futur des Laurentides va évoluer pour la période 2041-2070, aussi appelé Horizon 2050. Entre 1981 et 2010, la température moyenne dans la région a augmenté de 1,8 degrés[86]. D'ici l'horizon 2050 dans la région des Laurentides, Ouranos estime une augmentation de la température moyenne annuelle de 2,8 degrés et une augmentation des précipitations totales annuelles de 73 mm[87]. Spécifiquement pour la MRC des Laurentides, l'augmentation de température projetée pourrait atteindre +2,6 à +4,2 degrés d'ici 2080[88]. Les précipitations totales annuelles vont augmenter : en hiver et au printemps, la pluie sera plus fréquente et augmentera les risques de ruissellement, d'érosion et de lessivage des nutriments. L'été, les précipitations seront en moyenne similaires à ce que l'on connaît en termes de quantité, mais elles seront souvent plus intenses. Le PACC projette spécifiquement pour la MRC une faible augmentation en fréquence et en intensité des précipitations extrêmes (+10 mm à +29 mm pour les épisodes de précipitation journalières extrêmes ayant 1 % de chance de se produire chaque année)[89]. Les risques d'érosion en berge et au champ seront plus importants. Le nombre de jours très chauds (température maximale plus élevée que 30 °C) pourrait passer en moyenne de 5 à 30 jours d'ici 2080[90]. Conséquemment, le risque de sécheresse sera plus élevé, puisque l'évapotranspiration augmentera de manière importante alors que les pluies resteront stables[91]. Ouranos a également développé des scénarios climatiques pour la région des Laurentides qui auront des impacts, notamment sur plusieurs secteurs de production de la région, tels que les productions végétales (c.-à-d. horticulture, grandes cultures, acériculture et foresterie) et animales (productions bovines, laitières, avicoles, porcines et fourragères) (Tableau 52).

[86] Ouranos, 2015. Vers l'adaptation. Synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec. Édition 2015. Partie 1 : Évolution climatique du Québec. Montréal, Québec : Ouranos, 80 p.
[87] CDAQ, 2021. Plan d'adaptation de l'agriculture de l'Outaouais et des Laurentides aux changements climatiques. Projet Agriclimat. 50 p.
[88] WSP, 2024. Plan d'adaptation aux changements climatiques, Volet 2 – Plan d'adaptation – Rapport final. Rapport produit pour la Municipalité régionale de comté des Laurentides. p. 25
[89] *idem,* p. 26
[90] *idem,* p. 28
[91] CDAQ, 2021. Plan d'adaptation de l'agriculture de l'Outaouais et des Laurentides aux changements climatiques. Projet Agriclimat. 50 p.

Tableau 52 : Prédictions climatiques selon le type de culture à l'horizon 2050

Saisons	Changements	Horticulture	Grandes cultures	Agroforesterie et Acériculture	Production bovine, laitière, fourragère, avicole
Printemps (Mars, avril et mai)	Le printemps va débuter plus tôt, ce qui va allonger la saison de croissance. Puisque l'épaisseur de la neige au sol sera moins importante, la fonte sera devancée et plus rapide. Avec des températures plus élevées, il devrait être possible d'entamer les travaux aux champs plus tôt. On s'attend à plus de précipitation de pluie et, dans les années plus pluvieuses, la période des semis pourrait être retardée.	Semis plus tôt si le sol le permet. Augmentation des risques d'érosion des sols non couverts. Possibilité de planter des espèces et variétés plus exigeantes en chaleur.	Augmentation des risques d'érosion des sols non couverts. Possibilité de semer plus tôt lorsque le sol le permet.	Devancement du début de la coulée des érables. Augmentation du potentiel de croissance de certaines espèces d'arbres. Fonte hâtive de la neige : sols vulnérables plus tôt au printemps.	Semis plus tôt si le sol le permet. Première coupe de foin plus tôt. Possibilité d'épandre le fumier plus tôt si nécessaire et si le sol le permet. Risque de manque d'eau. Les animaux pourraient souffrir davantage de la chaleur et du stress thermique.
Été (juin, juillet, août)	Les températures seront en moyenne plus élevées de 2,7^{0}˚C à l'horizon 2050 par rapport à ce que nous avons connu pour la période 1981-2010. Les épisodes de canicule seront plus fréquents. Des températures plus élevées entraîneront davantage d'évapotranspiration et, en conséquence, une augmentation du déficit hydrique. Les précipitations de pluies seront plus intenses, car issues de cellules orageuses, ce qui augmente les risques de ruissellement.	Augmentation des besoins d'irrigation des cultures. Les cultures de climat frais pourraient être affectées par les fortes chaleurs (ex. : crucifères, épinards). Nouveaux ennemis des cultures, pression plus importante des espèces déjà présentes.	Augmentation des risques de pertes de rendement en raison des fortes chaleurs et du manque d'eau, surtout dans les sols compactés ou légers. Nouveaux ennemis des cultures, pression plus importante des espèces déjà présentes.	Les arbres pourraient souffrir plus souvent de manque d'eau et les conditions estivales pourraient être davantage propices aux feux de forêt. Sécheresse accrue pouvant affecter la croissance des jeunes pousses et des arbres plus vulnérables. Possibilité de planter ou de favoriser des espèces appartenant à une zone de rusticité plus clémente. Risque de voir davantage de végétaux exotiques envahissants, comme la renouée du Japon et le nerprun.	

Automne (septembre, octobre, novembre)	Étant donné que les températures seront plus chaudes et que le premier gel aura lieu plus tard, la saison de croissance des plantes sera plus longue. Les précipitations seront similaires à celles observées historiquement. Les conditions auront pour effet de devancer la maturité des cultures, permettant des récoltes dans des conditions de sols plus secs.	Récoltes prolongées pour les cultures indéterminées (ex. : fraise d'automne), puisque le gel qui affecte les fruits sera plus tardif. Difficultés pour la conservation des fruits et légumes si la récolte s'effectue dans des conditions de températures élevées.	Rendement potentiel plus élevé pour le maïs et le soya, dans la mesure où l'état de santé des sols et le contrôle des ravageurs et maladies sont adéquats. Conditions plus favorables au semis de cultures de couverture, de céréales d'automne et à la diversification des rotations.	Les conditions favorables aux travaux en forêt pourraient durer plus longtemps, sauf lors des automnes très pluvieux où le risque de créer des ornières pourrait être plus important. Les arbres adaptés à des températures plus élevées pourront voir leur saison de croissance s'allonger. Le cerf de Virginie pourrait être favorisé par un couvert neigeux moins important et étendre son aire de distribution. Ainsi, les dommages à la régénération pourraient augmenter.	Meilleure survie des insectes, parasites et bactéries. Réduction des besoins de chauffage. Augmentation des charges de neige et de glace sur les toits certaines années. Augmentation des risques de gel hivernal des plantes fourragères. Entretien plus difficile des enclos d'hivernage du fait de l'alternance pluie/neige. Réduction des besoins de chauffage.
Hiver (décembre, janvier et février)	Hiver plus chaud et plus court : moins de neige et plus de pluie. Les températures seront plus élevées et la durée de l'hiver sera raccourcie. Les redoux seront plus fréquents et entraîneront plus d'épisodes d'alternance de pluie et de neige. La neige sera présente moins longtemps et l'accumulation de neige au sol sera plus grande. Cependant, au nord de la région, la neige sera encore abondante, car les températures y seront encore plus froides que dans le reste du territoire.	Meilleure survie des ennemis de cultures. Une augmentation de risque de gel hivernal des cultures pérennes ou qui sont au champ durant l'hiver. Les redoux plus fréquents pourraient affecter la dormance et augmenter la sensibilité au gel.	Meilleure survie des ennemis de cultures. Augmentation des risques de mortalité hivernale des céréales d'automne et des cultures fourragères pérennes. Hausse du ruissellement et de l'érosion des sols.	Les insectes et maladies des arbres survivront davantage aux hivers. Augmentation des risques de gel des racines des arbres. Saison réduite pour les travaux en forêt, sauf lors d'hivers très enneigés.	

Source : CDAQ, 2021.

Des priorités d'adaptations ont également été identifiées pour les productions végétales, animales et pour la collectivité agricole dans la région des Laurentides (Tableau 53).

Tableau 53 : Priorités d'adaptation aux changements climatiques pour la région des Laurentides

Production végétale	Production animale	Collective
Maintenir et améliorer la santé des sols.	Réduire l'impact des périodes chaudes sur les animaux.	Anticiper et accompagner l'évolution des besoins en eau pour éviter les conflits d'usage.
Favoriser la survie à l'hiver des plantes fourragères et des céréales d'automne et d'autres cultures pérennes.	Adapter les bâtiments pour l'hiver.	Améliorer la santé des sols.
Lutter contre les ravageurs, les maladies et les mauvaises herbes.	Veiller à la santé des animaux.	Améliorer la gestion de l'eau à l'échelle de la ferme et du bassin versant.
Adapter la gestion des plantes fourragères.	Assurer une bonne gestion des structures d'entreposage des déjections animales.	Adapter la gestion des plantes fourragères.
Optimiser l'irrigation en production maraîchère et fruitière.		Développer des réseaux de dépistage des ravageurs dans plusieurs sections de production.
Adapter les serres et les bâtiments d'entreposage.		

Source : CDAQ, 2021

Tel que précisé au PACC de la MRC[92], « Dans le secteur agricole, plusieurs impacts généreront une potentielle baisse de rendement en raison de l'augmentation du stress hydrique ou de l'arrivée de ravageurs des cultures. Si les conditions climatiques y sont propices et que les mesures d'adaptation ne sont pas déployées, il est probable qu'on observe une augmentation significative des pertes agricoles et une diminution des revenus pour les producteurs. »

[92] WSP, 2024. Plan d'adaptation aux changements climatiques, Volet 2 – Plan d'adaptation – Rapport final. Rapport produit pour la Municipalité régionale de comté des Laurentides. P. 43

Les changements climatiques, et les autres crises qu'ils peuvent entraîner (pandémies, crises géopolitiques, etc.) nécessiteront aussi inévitablement une adaptation de l'alimentation et de l'approvisionnement de la population pour faire face aux éventuels bris dans les chaînes d'approvisionnement.

Innovation agricole et bioalimentaire

✔ La Manufacture

La Corporation de développement économique (CDE) de la MRC des Laurentides en partenariat avec la MRC des Laurentides ont mis en place La Manufacture, un incubateur d'entreprises pour le secteur bioalimentaire. Situé à Sainte-Agathe-des-Monts, cet incubateur s'adresse aux entrepreneurs en phase de démarrage, de croissance ou en exploration de marché.

Les services offerts incluent notamment du coaching, des appuis financiers, des services professionnels, des espaces locatifs, des formations et du codéveloppement. On y retrouve un incubateur culinaire avec un espace de transformation alimentaire industrielle ayant permis le développement de plusieurs projets tels que :

- L'amélioration de la capacité de production et accélération de la commercialisation des produits ;
- Le développement de recettes ;
- Le développement de nouveaux marchés ;
- Le développement d'offre de produits adaptés à différents modèles d'affaires ;
- La transition d'une production artisanale à des méthodes davantage industrielles ;
- L'entreposage et distribution de denrées alimentaires aux comptoirs alimentaires ;
- La transformation alimentaire pour des organismes communautaires.

Par ailleurs, La Manufacture s'est associée à La Tablée des Chefs pour offrir le programme des Soupes solidaires aux écoles primaires de la région des Laurentides. Le programme des Soupes solidaires vise à offrir des repas sains aux élèves des écoles primaires les plus défavorisées, tout en réduisant le gaspillage alimentaire.

✔ **Programme de soutien à l'innovation culturale des produits forestiers non ligneux**

La MRC des Laurentides a mis en place le programme de soutien à l'innovation culturale des produits forestiers non ligneux (PFNL) dont l'objectif est de soutenir les entrepreneurs engagés dans des projets en lien avec la culture de PFNL (MRC des Laurentides, 2024 (e). Ce programme découle des objectifs visés du PDZA de 2014 et de la planification stratégique 2018-2023, puis celle de 2022-2027 de la MRC des Laurentides. Dans le cadre de la planification stratégique 2018-2023 de la MRC, le développement du volet des Forestibles a été identifié pour mettre en valeur les friches agricoles et la forêt, tout en développant des débouchés porteurs notamment avec le récréotourisme. En réponse à cette orientation, la MRC a déposé une demande de financement triennal auprès du MAPAQ en 2019. Un plan de développement stratégique quinquennal des PFNL a été réalisé, afin de mieux définir et orienter les actions prioritaires à réaliser pour cette filière. L'une des actions a été la mise en place en 2024 d'un programme de soutien financier à l'innovation culturale des produits forestiers non ligneux, pour des entrepreneurs engagés dans des projets innovants de culture.

Puisque les populations naturelles de PFNL dans les forêts de la MRC peuvent varier d'une saison à l'autre, il s'est avéré pertinent de tester de nouvelles méthodes de production pour soutenir une récolte suffisante. La production de Forestibles en champ est une avenue importante pour le développement de cette filière et pour la diversification des productions agricoles. Les essais et projets en lien avec ce type de culture peuvent ainsi être financés par ce programme.

La MRC des Laurentides a également produit et mis à disposition des fiches techniques de PFNL afin de les faire découvrir. Ces fiches techniques concernent les espèces suivantes : asclépiade, grande bardane, monarde, ortie et strophaire rouge vin. Les premiers essais en champ ont débuté en 2020 avec ces cinq espèces. Le but de ces essais était de développer une expertise et de la rendre disponible pour tous. Plusieurs autres projets ont été mis en place dans les dernières années pour tester la production de Forestibles en parcelle grâce au financement de la MRC (Tableau 54).

Tableau 54 : Résumé des projets financés par le programme

Producteurs	Cultures en essai
SymbiOse AlimenTerre	Ortie, pleurote, clavalier d'Amérique
La Récolte de la Rouge	Valériane, onagre bisannuel, grande bardane, échinacée pourpre, Grande bardane, onagre bisannuel
Violon et Champignon	Morille

Sources : Récolte de la Rouge, 2024, SymbiOse AlimenTerre, 2023, Lortie-Grondin, 2022 et Leblanc, 2025.[93]

[93] Résumés accessibles ici : https://mrclaurentides.qc.ca/produits-forestiers-non-ligneux/

PROJETS AGROALIMENTAIRES STRUCTURANTS RÉALISÉS À LA SUITE DU DÉPÔT DU PREMIER PDZA (2014)

Le premier PDZA a établi trois grandes orientations :

1. Faciliter l'accès à la terre et le développement de l'agriculture pour les producteurs actuels et la relève;
2. Soutenir le développement des entreprises agricoles, notamment en favorisant les circuits courts de mises en marché, l'agrotourisme et la production de valeur ajoutée;
3. Tirer avantage de l'importance du potentiel agroforestier du territoire.

Treize objectifs découlaient de ces orientations et 16 projets comportant un total de 46 actions ont d'abord été identifiés pour répondre à l'ensemble des objectifs. Depuis le dépôt du premier PDZA, le niveau de réalisation des actions est estimé à plus de 60 % (45,7 % réalisées, 32,6 % partiellement réalisées et 21,7 % non réalisées). Le taux de complétion des projets dans lesquels s'inscrivaient ces actions se situe quant à lui à environ 50 %.

Parmi les projets ciblés, la MRC fut particulièrement active sur deux projets à partir de 2019-2020, soit l'accès à la terre via le programme L'ARTERRE et le développement de la filière des produits forestiers non ligneux (PFNL). Quoique non considéré comme prioritaire en 2018, un projet d'incubateur culinaire, La Manufacture, indirectement en lien avec le PDZA, a été inauguré en 2021 à l'initiative de la CDE.

La mise en valeur des Forestibles comme production agroforestière est le projet qui s'est démarqué le plus dans le bilan du premier PDZA. La MRC est particulièrement fière des actions entreprises en raison notamment des liens créés entre les différents acteurs de cette filière et du potentiel de diversification des productions.



Principaux défis liés à la mise en œuvre du premier PDZA

La MRC a dû composer avec des ressources humaines insuffisantes face aux besoins de coordination et de mobilisation nécessaires à l'avancement des projets. Le grand roulement de personnel a également été en cause, rendant complexes le suivi des projets et la rédaction du bilan. Les réalisations ont ainsi été peu documentées. De plus, la recherche de subventions ne semble pas avoir été suffisamment fructueuse et trop peu de financement interne avait été réservé par rapport aux besoins. Enfin, beaucoup d'actions ont été mises de l'avant, mais sans toujours cibler les organisations responsables de leur mise en œuvre de façon précise.

Un autre constat dans la mise en œuvre du premier PDZA est que sur les 16 projets inscrits, 10 relevaient spécifiquement de la MRC et/ou de la Corporation de développement économique (CDE) de la MRC. Pour les autres projets, la MRC/CDE jouait un rôle de partenaire potentiel et n'avait que peu ou pas d'impact sur la réalisation des actions. Ce contexte a mené la MRC, en 2018, à identifier les projets devant être considérés comme prioritaires. Ainsi, huit projets furent ciblés :

- Création d'une banque de terres ;
- Optimisation des rendements agricoles et amélioration du bilan agroenvironnemental ;
- Développement d'une trousse municipale pour l'agriculture ;
- Réalisation de projets permettant de valoriser la multifonctionnalité de l'agriculture sur le territoire de la MRC, particulièrement autour des réseaux récréatifs existants ;
- Développement de l'agrotourisme sur le territoire ;
- Augmenter la consommation de produits locaux ;
- Établir une stratégie pour le développement de projets acéricoles sur le territoire de la MRC ;
- Implantation de cultures agroforestières ayant un potentiel commercial.

Le projet de création d'une banque de terre, via le programme L'ARTERRE, s'est buté aux enjeux en lien avec la disponibilité restreinte et les fortes valeurs des terres agricoles. Face aux résultats décevants (un seul maillage réalisé entre 2016 et 2023) et une volonté d'optimiser les ressources financières disponibles, le conseil des maires a pris la décision en 2023 de se retirer du programme L'ARTERRE. L'enjeu de l'accès aux terres demeure néanmoins une préoccupation pour la MRC et est inscrit comme tel dans sa planification stratégique 2022-2027.

Implication des partenaires lors de la mise en œuvre du premier PDZA

Le suivi du plan d'action était assuré par le comité consultatif agricole (CCA) de la MRC. Toutefois, la fréquence relativement faible des rencontres a limité la possibilité d'assurer un suivi étroit des projets. La majorité des actions réalisées ont été portées par la MRC, tandis que l'UPA a contribué de façon ponctuelle aux efforts de mobilisation. D'autres partenaires, comme l'organisme de bassin versant, ont aussi collaboré à la mise en œuvre de certaines actions. Enfin, un nombre restreint de producteurs se sont grandement impliqués, en particulier dans les essais liés à la production intensive de Forestibles.

Impacts sur le territoire et pour le secteur agricole et bioalimentaire

Outre la réalisation de projets et d'actions, la démarche de mise en œuvre du premier PDZA a permis à la communauté agricole de tisser ou retisser des liens jugés très importants. Plusieurs partenariats et autres nouvelles initiatives de production ont vu le jour. Enfin, la crise sanitaire a fait prendre conscience des fragilités du système alimentaire et de l'importance de développer sa résilience.

La démarche du premier PDZA a permis à la MRC de mieux connaitre son territoire agricole et d'en apprécier davantage l'importance ainsi que les besoins, autant sur les plans social et culturel que sur le plan économique.

CADRE RÉGLEMENTAIRE APPLICABLE À LA ZONE AGRICOLE

Plusieurs lois, règlements ou outils de planification encadrent la pratique agricole et la gestion du territoire en zone agricole. Pour mieux les comprendre, une brève description de certains d'entre eux est présentée.

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)

Adoptée en 1978 et administrée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), la LPTAA vise à assurer la pérennité de la base territoriale de l'agriculture et à favoriser la pratique des activités agricoles dans la zone agricole. Elle régit notamment les demandes d'exclusion, d'inclusion, d'utilisation à des fins autres qu'agricoles et les autorisations de lotissement en zone agricole. Toute intervention sur le territoire agricole qui ne répond pas aux usages autorisés doit faire l'objet d'une demande à la CPTAQ. Les producteurs agricoles et les municipalités de la MRC sont directement concernés par cette loi, qui encadre l'ensemble des décisions d'aménagement en zone verte.

Les récentes modifications apportées en 2026 à la LPTAA visent à mieux protéger les terres agricoles et à favoriser leur utilisation à des fins agricoles à long terme. La réforme apporte également des précisions concernant les activités complémentaires aux activités agricoles (par exemple touchant l'agrotourisme), en vue de faciliter le développement d'activités permettant aux entreprises agricoles de diversifier leurs revenus et mettre en valeur les produits et le savoir-faire agricoles.

Règlement sur les pratiques agroenvironnementales (RPAE)

Le gouvernement du Québec a adopté en 2026 un nouveau Règlement sur les pratiques agroenvironnementales (RPAE), qui remplace le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) qui était en vigueur depuis 2002. L'objectif du RPAE est de répondre aux enjeux liés à la qualité de l'eau, à la santé des sols et à l'adaptation des pratiques agricoles. Ce nouveau cadre réglementaire vise ainsi à adapter l'encadrement environnemental aux réalités actuelles du secteur agricole, et souligne l'importance d'intégrer de bonnes pratiques agroenvironnementales afin de concilier la compétitivité des entreprises tout en assurant la protection des ressources naturelles du territoire. Il vient notamment encadrer la gestion des fertilisants et des déjections animales, la protection des cours d'eau et bandes riveraines et les pratiques de conservation des sols.

Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)

Ce règlement encadre l'utilisation de l'eau souterraine et de surface en établissant des normes concernant les prélèvements d'eau, les distances minimales à respecter ainsi que les autorisations requises pour certains usages. Pour le secteur agricole, le RPEP contribue à protéger les sources d'eau utilisées pour l'alimentation, l'irrigation de certaines cultures et l'abreuvement du bétail, tout en favorisant une gestion durable de la ressource dans un contexte où les enjeux liés à la disponibilité de l'eau prennent de plus en plus d'importance.

Politique bioalimentaire 2025-2035 du Québec

La Politique bioalimentaire 2025-2035 vise à renforcer l'autonomie alimentaire du Québec, à accroître la compétitivité des entreprises et à favoriser l'adoption de pratiques durables face aux défis liés aux changements climatiques. L'innovation, la collaboration entre les acteurs du milieu, ainsi que le développement de circuits courts, de l'approvisionnement de proximité et de l'autonomie alimentaire figurent parmi les principaux leviers de cette Politique. Elle reconnaît également le rôle de chaque région dans le développement d'une offre bioalimentaire diversifiée, innovante et ancrée dans les particularités de leur territoire.

Dans les Laurentides, la Stratégie bioalimentaire 2025-2030 a été établie afin de soutenir le développement de projets structurants, pour favoriser la prospérité des entreprises et positionner le secteur bioalimentaire comme moteur de croissance régionale. Quatre grands axes y ont été identifiés :

- Des entreprises prospères et pérennes ;
- La croissance et le développement de marchés ;
- Un système alimentaire durable et responsable ;
- Un écosystème bioalimentaire régional concerté.

Une entente sectorielle de développement bioalimentaire rassemble les partenaires régionaux, et la cohérence régionale est assurée par le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL). L'identifiant régional qui permet de reconnaître les produits bioalimentaires de la région des Laurentides est *Laurentides j'en mange!*. En offrant une visibilité aux entreprises et en valorisant les produits de la région, *Laurentides j'en mange!* est un levier transversal pour la Stratégie bioalimentaire 2025-2030.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)

La LAU confère aux MRC la responsabilité d'élaborer un schéma d'aménagement et de développement, qui doit aussi intégrer les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) et définir les grandes affectations du territoire, dont l'affectation agricole. C'est également à la LAU (articles 148.1 et suivants) que sont intégrées les dispositions relatives au comité consultatif agricole (CCA).

Schéma d'aménagement et de développement (SAD)

Le SAD est l'outil de planification régionale qui définit les grandes affectations, notamment les affectations agricoles et agroforestières, les normes minimales de protection (par exemple pour les bandes riveraines) et les orientations de développement que les règlements municipaux doivent intégrer à leur réglementation d'urbanisme. Les municipalités doivent ensuite adopter des règlements d'urbanisme qui répondent aux orientations et objectifs du SAD et des dispositions conformes au document complémentaire, qui inclut des normes de zonage, lotissement et construction, entre autres, en zone agricole.

Les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), entrées en vigueur en 2024, précisent les bases des principaux objectifs en matière d'aménagement du territoire et établissent un cadre renouvelé auquel les MRC doivent se conformer dans le cadre de la révision de leur schéma d'aménagement et de développement (SAD). Ces nouvelles OGAT s'articulent autour de 9 orientations déclinées en 22 objectifs couvrant des thèmes aussi variés que la gestion de la croissance urbaine, la mobilité durable, la résilience climatique et la protection du territoire agricole.

L'orientation 3 des nouvelles OGAT vise à planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole de manière à en assurer la protection, la mise en valeur de son plein potentiel et la création d'un cadre propice à la pratique des activités agricoles. Cette orientation renforce le lien entre le SAD révisé et le PDZA, et ces deux documents doivent s'alimenter mutuellement : le PDZA précisant la vision et les priorités de développement agricole, et le SAD les traduit ensuite en orientation d'aménagement, en affectations du territoire, ainsi qu'en dispositions réglementaires appliquées par les municipalités.

Puisque la MRC des Laurentides est engagée dans la révision de son SAD, la mise à jour simultanée du PDZA représente une occasion stratégique de nourrir cette démarche et d'y intégrer les priorités de développement agricole. Les orientations et actions du présent plan d'action devront être arrimées aux objectifs du SAD en matière de protection du territoire agricole, de cohabitation des usages, de gestion des milieux naturels et de développement durable, afin de doter le territoire d'un cadre de planification agricole cohérent, intégré et conforme aux attentes gouvernementales.

DIAGNOSTIC



Principaux enjeux

La mise à jour du PDZA confirme l'importance de l'agriculture dans la MRC des Laurentides. Bien que concentrée dans quelques municipalités et qu'elle soit moins dominante en superficie et en volume de production que dans certaines autres régions, l'agriculture contribue de manière significative à l'approvisionnement alimentaire de proximité, à l'occupation dynamique du territoire, à la diversification économique et à l'attractivité touristique. Elle participe également à la vitalité des communautés locales, à la mise en valeur du patrimoine et au maintien d'un cadre de vie distinctif. Dans le contexte actuel de changements climatiques et de crises géopolitiques importantes, la mise en valeur de l'agriculture locale est primordiale.

Les consultations réalisées dans le cadre de la démarche ont permis de mettre en lumière plusieurs défis structurants. Ces enjeux ne concernent pas uniquement les entreprises agricoles : ils touchent plus largement la capacité du territoire à préserver sa vocation agricole, à soutenir une agriculture viable et diversifiée, à renforcer ses retombées locales et à maintenir un équilibre entre développement, qualité de vie et protection des ressources. Dans un contexte marqué par une pression foncière accrue, par la multiplication des usages non agricoles en zone agricole, par les changements climatiques et par l'évolution des attentes sociales, la réponse à ces enjeux exige des actions concertées et adaptées aux réalités de la MRC.

1. Pérennité du territoire et mise en valeur des activités agricoles en zone agricole

La zone agricole ne constitue pas seulement un espace de production sur le territoire, elle joue également un rôle important dans la qualité des paysages, l'identité des communautés, l'attractivité du territoire et la préservation d'un patrimoine collectif. Cet enjeu est d'autant plus stratégique dans un milieu où les fonctions résidentielles, touristiques, récréatives, forestières et agricoles se côtoient étroitement.

Dans ce contexte, la pérennité du territoire agricole repose à la fois sur la protection contre les usages incompatibles et sur la capacité du territoire à demeurer occupé, productif et dynamique. La présence de terres en friche ou sous-utilisées illustre bien cet enjeu. Les friches témoignent d'un potentiel agricole qui n'est pas pleinement mis en valeur. Si ces espaces ne sont pas remis en culture, leur abandon pourrait entraîner un recul progressif de l'occupation agricole, une banalisation des paysages, une perte progressive des savoir-faire associés à l'agriculture ainsi qu'une diminution de la capacité de la zone agricole à contribuer à l'approvisionnement alimentaire de la population locale, compromettant ainsi la résilience alimentaire.

Cet enjeu dépasse donc la seule protection réglementaire des usages et des limites de la zone agricole. Il renvoie à la capacité du territoire à maintenir une présence agricole active, économiquement viable et cohérente avec les caractéristiques du milieu. Il touche

aussi la reconnaissance des paysages agricoles et du patrimoine bâti comme composantes du développement territorial, dans une MRC où l'image du territoire, la qualité de l'environnement et le caractère des milieux de vie constituent des atouts majeurs.

2. L'établissement de la relève et la pérennité des entreprises

L'établissement de la relève agricole constitue un enjeu central pour l'avenir du secteur dans la MRC. Les consultations ont révélé que l'accès à la terre demeure l'un des principaux freins à l'établissement de la relève et au démarrage de nouveaux projets. Le coût élevé des terres, les investissements initiaux importants, la rareté de superficies adaptées et la pression exercée par d'autres fonctions du territoire limitent la capacité d'accueil de nouveaux entrepreneurs, particulièrement ceux qui ne proviennent pas d'un milieu agricole familial.

Cette situation entraîne des répercussions directes sur l'occupation agricole dynamique. Lorsqu'il devient difficile pour un entrepreneur de s'établir, de reprendre une entreprise ou de développer un projet agricole, certaines terres risquent de demeurer sous-utilisées et des entreprises agricoles peuvent en être fragilisées. Dans un territoire comme celui de la MRC des Laurentides, où plusieurs projets peuvent reposer sur des modèles diversifiés, de niche ou de petite superficie, l'enjeu n'est pas nécessairement d'augmenter le nombre d'entreprises, mais aussi d'assurer la pérennité et la transférabilité des entreprises existantes, tout en créant des conditions favorables à l'établissement des nouveaux projets agricoles.

Les forums ont également mis en lumière le besoin d'un accompagnement mieux structuré, tant pour le démarrage que pour la consolidation ou le transfert d'entreprises. Les défis de l'entrepreneuriat agricole concernent aussi la gestion, la planification, le financement, le maillage, l'intégration au milieu et la capacité à faire évoluer un projet dans le temps. À cela peuvent s'ajouter des enjeux de logement et, dans certains cas, d'adaptation réglementaire, qui influencent directement la capacité d'attraction et de rétention de la relève, de la main-d'œuvre et des nouveaux entrepreneurs.

La pérennité des entreprises existantes fait également partie de cet enjeu. Plusieurs entrepreneurs doivent composer avec une rentabilité fragile, une lourde charge de travail et des marges de manœuvre réduites pour investir, innover ou prendre du répit. Lorsqu'aucune relève n'est identifiée, les enjeux semblent exacerbés. À long terme, ces réalités peuvent fragiliser les activités des entreprises, freiner le transfert de connaissances, empêcher le repreneuriat et réduire la capacité du secteur à se maintenir comme moteur de développement local.

3. L'autonomie alimentaire, la mise en marché de proximité et l'agrotourisme

La capacité de nourrir davantage la population locale avec des produits issus du territoire représente un enjeu de plus en plus important pour les acteurs du milieu. Cet enjeu a une dimension économique, sociale et territoriale. Sur le plan économique, de nouvelles opportunités de mise en marché de proximité permettraient de générer davantage de retombées pour les entreprises agricoles et toutes les entreprises locales qu'elles soutiennent (coopérative agricole, quincaillerie, etc.). Sur le plan social, une mise en marché bonifiée par des programmes de sécurité alimentaire contribuerait à améliorer l'accès à des aliments locaux et sains à des prix équitables, tout en renforçant notre autonomie alimentaire dans la MRC. Sur le plan territorial, une mise en marché améliorée pourrait favoriser un rapprochement entre les citoyens, les visiteurs et les agriculteurs de proximité, contribuant au renforcement des savoirs alimentaires et agricoles de la population. La consolidation d'un secteur alimentaire autonome local basé sur des circuits courts favorise d'autant plus la résilience socioéconomique dans un contexte de bouleversements climatiques et politiques globaux, tout en contribuant à réduire l'empreinte carbone du territoire.

Les forums ont permis de déterminer que, malgré un intérêt marqué pour l'achat local et la présence d'entreprises diversifiées, les produits agricoles du territoire ne semblent pas toujours suffisamment visibles, accessibles ou valorisés . Certains débouchés demeurent sous-exploités, notamment auprès des commerces, des restaurants, des établissements d'hébergement et potentiellement de certaines institutions. Dans une MRC caractérisée par une forte fréquentation touristique, cet enjeu prend une dimension particulière : la présence de visiteurs représente une occasion importante de valoriser les produits du territoire, mais cette occasion ne se traduit pas encore pleinement en retombées durables pour l'ensemble des entreprises agricoles ayant une offre d'agrotourisme ou une mise en marché de proximité.

Cette situation peut entraîner plusieurs conséquences sur le territoire. Lorsque les circuits de mise en marché sont faibles ou fragmentés, les entrepreneurs qui déploient un modèle d'affaire misant sur le circuit court ont plus de difficulté à dégager des revenus stables, à faire connaître leur offre et à consolider leur ancrage local. De manière plus large, cela limite le développement de l'autonomie alimentaire et de l'agriculture comme levier tangible de développement local. L'enjeu ne concerne donc pas uniquement la commercialisation : il touche aussi la visibilité de l'agriculture, la reconnaissance de sa contribution au territoire et la capacité des communautés à se nourrir davantage de produits locaux.

Cependant, il faut garder en tête que ce ne sont pas toutes les entreprises agricoles qui ont un modèle d'affaires leur permettant d'inclure de la mise en marché en circuit court. Les enjeux se situent plus au niveau de la transformation, qui est rarement effectuée localement. Un exemple est l'absence d'abattoir de proximité, qui peut engendrer de longs trajets pour les animaux entre la ferme et l'abattoir.

4. La résilience du secteur agricole face aux changements climatiques

Les changements climatiques représentent un enjeu transversal qui influence déjà, et influencera de plus en plus, l'agriculture sur le territoire. Les épisodes de sécheresse, les variations du régime hydrique, les périodes d'étiage, l'érosion, l'intensification de certains événements météorologiques et l'émergence de nouveaux ravageurs ou maladies créent un contexte d'incertitude pour les entreprises agricoles. Même lorsque leurs effets ne sont pas encore pleinement mesurés à l'échelle locale, ces phénomènes soulèvent des préoccupations concrètes quant à la viabilité des productions, à la gestion des risques et à la protection des ressources.

Dans la MRC des Laurentides, cet enjeu est particulièrement sensible, puisque la qualité de l'environnement fait partie intégrante de l'identité du territoire et de son attractivité. La protection des sols, la disponibilité de l'eau, la santé des écosystèmes et la qualité des paysages influencent la qualité de vie des citoyens, l'expérience des visiteurs et la capacité globale du territoire à demeurer résilient.

Pour les entreprises agricoles, ce contexte implique des besoins accrus en information, en accompagnement personnalisé et en solutions adaptées à la réalité locale. Sans une meilleure capacité d'anticipation et d'adaptation, les impacts économiques, environnementaux et humains pourraient s'accentuer, tant pour les productions existantes que pour les projets émergents. L'enjeu climatique renforce la nécessité d'agir à la fois sur la gestion durable des ressources et sur la capacité des entreprises à ajuster leurs pratiques.

La nature diversifiée des entreprises sur le territoire offre toutefois une résilience alimentaire dans un contexte où l'industrie alimentaire mondialisée sera de plus en plus fragilisée par les événements climatiques extrêmes, les conflits géopolitiques ou les possibles pandémies.

5. La diversification agricole et agroforestière en fonction des caractéristiques du territoire

Le territoire de la MRC des Laurentides présente des caractéristiques particulières qui influencent fortement les possibilités de développement agricole. La présence importante de milieux forestiers, la diversité des conditions biophysiques et la prépondérance de la villégiature et des activités touristiques appellent des modèles d'occupation du territoire qui misent sur la complémentarité, la diversification et l'innovation. L'enjeu est ainsi double : maintenir l'agriculture existante et favoriser des formes de développement mieux adaptées à la réalité locale.

Le potentiel agroforestier du territoire s'inscrit clairement dans cette perspective. La filière des produits forestiers non ligneux, dénommée en 2025 comme étant « Les Forestibles », a été identifiée comme une avenue prometteuse pour diversifier les revenus, mettre en valeur certaines superficies moins propices aux cultures classiques et renforcer le caractère distinctif du territoire. À noter que les produits de l'érable font partie des Forestibles, mais n'ont pas les mêmes enjeux que le reste des produits, étant donné qu'ils sont bien établis, connus et promus dans la région.

Le développement de la filière Les Forestibles, ainsi que des cultures agricoles dites « émergentes » (cultures nouvelles ou en développement) ou « de niche » (cultures dont les marchés sont très spécialisés et souvent restreints), peuvent se heurter à plusieurs limites. Les connaissances sur le potentiel réel, la structuration économique et les débouchés des entreprises impliquées demeurent partielles. La visibilité de l'appellation « Les Forestibles » demeure encore marginale, tant auprès du grand public, des entreprises qu'auprès de certains partenaires de développement et de maillage. Il s'agit aussi, pour une bonne partie, de produits alimentaires de niche qui, en situation économique difficile, peuvent connaître des enjeux au niveau de la demande.

Cet enjeu est important, car il touche directement la capacité de la MRC à continuer à miser sur une agriculture diversifiée, en lien avec ses caractéristiques territoriales et porteuses d'une identité propre. Il concerne aussi la résilience économique du secteur agricole, dans la mesure où la diversification permet de réduire la vulnérabilité des entreprises et d'ouvrir de nouvelles perspectives de mise en marché, de transformation et d'agrotourisme.

6. La mobilisation durable du milieu et la mise en œuvre du PDZA

Enfin, la réussite du PDZA repose sur la capacité du milieu à passer de l'identification des priorités à leur mise en œuvre effective. Un des enjeux mis de l'avant lors des forums et par le comité technique est que les acteurs du territoire souhaitent que le PDZA soit un outil concret, mobilisateur et évolutif, capable d'orienter l'action collective et de produire des résultats visibles. Dans cette perspective, l'enjeu ne se limite pas au contenu du plan, mais concerne aussi les conditions nécessaires à sa réalisation et la priorisation des actions qui ont le plus d'impacts sur la viabilité et la pérennité de l'activité agricole en zone agricole.

La mise en œuvre du PDZA suppose une gouvernance claire, une coordination continue, une mobilisation des partenaires et des ressources suffisantes pour soutenir l'action dans le temps. Dans une MRC où plusieurs acteurs interviennent en lien avec l'agriculture, l'aménagement, le développement économique, le tourisme, l'environnement et le développement social, la concertation devient essentielle pour assurer la cohérence des interventions et maximiser les retombées sur le territoire. De plus, l'arrimage entre les différentes planifications stratégiques de la MRC et le PDZA demeure essentiel en vue de faciliter la concertation et prioriser l'agriculture dans la zone agricole.

Ainsi, une mise en œuvre structurée avec une gouvernance claire peut renforcer la place de l'agriculture comme une des priorités territoriales, soutenir les projets porteurs et créer un effet de levier durable pour l'ensemble du milieu.



Forces, Faiblesses, Opportunités et Contraintes (FFOC)

Forces

- Base agricole dynamique et en croissance : +23 % d'entreprises depuis 2013 ; 72 % des fermes font de la vente directe ; progression marquée de l'acériculture (+37,7 % de superficies; +50,9 % d'entailles).
- Productions diversifiées : forte présence de fourrages/pâturages ; essor des fruits et légumes et cultures en serre ; transformation à la ferme en hausse (20,4 % des fermes).
- Engagement agroenvironnemental : pratiques agroenvironnementales et de conservation des sols adoptées par plusieurs entreprises agricoles ; haut taux d'agriculture biologique (24 % des fermes) ; le secteur agricole est pris en compte dans le PRMHH et le Plan Climat.
- Atouts territoriaux et touristiques : notoriété des Laurentides comme destination touristique ; circuits touristiques et marchés publics présents sur le territoire ; répertoires touristiques disponibles en ligne et signature territoriale développée (Les Forestibles, Laurentides j'en mange !) ; identité paysagère et patrimoine mis en valeur.
- Capacité institutionnelle : planifications sectorielles en vigueur ou en cours de rédaction (ex. PRMHH, Plan Climat, STRAP, Planification stratégique de la MRC, SAD, etc.), dispositifs et organisation de soutien à la réalisation d'actions du PDZA sont actifs (CDE, programmes MRC, MAPAQ, etc.) Stratégie bioalimentaire des Laurentides 2025-2030.
- Actifs agroforestiers et filière Les Forestibles structurante : potentiel acéricole élevé ; Plan d'action pour Les Forestibles, réseautage et outils techniques pris en charge par la MRC et la CDE.
- Présence d'une infrastructure structurante en transformation alimentaire : La Manufacture, incubateur et lieu de transformation mutualisé au service des entreprises du territoire.

Faiblesses

- Intensité culturale en recul : superficie cultivée en diminution de –19,5 % (2012–2024) ; part cultivée/exploitée –9,3 % depuis 2013 (39 % à 29,7%), ce qui signe une sous-utilisation des terres agricoles.
- Présence de friches : friches identifiées à large échelle (4 624 ha pour l'ensemble du territoire de la MRC, majorité présentant de fortes contraintes pour l'agriculture) malgré qu'il y en a peu déclarées au MAPAQ.
- Chaînes d'abattage et de transformation animales éloignées : distances importantes, ce qui est un frein aux filières de viande locale.
- Taille et revenus modestes d'une majorité d'entreprises : 60 % ont un revenu inférieur à 50 000 $/année ; nombreuses petites superficies; dépendance à un revenu d'appoint.

Opportunités

- Nouvelles OGAT (Orientation 3) et SADR en cours de révision : fenêtre pour faciliter la compréhension et la conformité réglementaire par le monde agricole ; possibilité de mettre en place des outils fiscaux et réglementaires favorisant des projets agricoles structurants.
- Marchés de proximité et tourisme gourmand : forte demande locale et présence de visiteurs ; stratégie régionale en élaboration ; les organisations qui gèrent les plateformes et répertoires ouverts à inclure l'agrotourisme et l'agroalimentaire.
- Adaptation climatique et financement : programmes PAD/Prime-Vert du MAPAQ ; Agriclimat et ALUS Laurentides de l'UPA.
- Agroforesterie et Forestibles : Plan d'action annuel pour Les Forestibles en collaboration avec la CDE ; Agence régionale des forêts privées des Laurentides actives.
- Relève et entrepreneuriat : diplomation postsecondaire élevée; progression du démarrage d'entreprises agricoles (relève sans transfert d'entreprise) ; dispositifs d'incubation (La Manufacture) et de transformation à la ferme.

Contraintes

- Pression foncière : valeur des terres en hausse +59 % (2020–2023).
- Contrainte réglementaire et délais de concordance : entrée en vigueur du SADR prévue en décembre 2027 et exercice de concordance des règlements municipaux d'ici 2027–2030 ; risques d'hétérogénéité si l'accompagnement est insuffisant.
- LPTAA et autres réglementations : LCMHH, LQE/RPEP/REAFIE/RAMHHS/REA (et le RPAE qui viendra remplacer le REA) et règlements municipaux actuels complexifient certains projets (accès, drainage, milieux humides, hydriques ou sensibles, prélèvements d'eau).
- Ressource hydrique : conflits d'usages de l'eau qui s'amplifieraient selon les projections climatiques ; risques d'étiage et/ou d'érosion accentués dans le contexte des changements climatiques ; données locales incomplètes sur la qualité de l'eau.
- Vulnérabilités climatiques : chaleur/étés secs, ruissellement intense, davantage de risques d'érosion, progression des ravageurs entraîneront des risques de réduction des rendements agricoles ainsi que des besoins en infrastructures nécessaires à la production.
- Pression socioéconomique : vieillissement démographique des agriculteurs et agricultrices, hausse rapide des valeurs immobilières; accès au foncier difficile pour la relève; grands investissements requis pour la relève ; insécurité alimentaire présente et quelques secteurs de la MRC sont des déserts alimentaires.

GRANDES ORIENTATIONS



Les enjeux identifiés dans le cadre de la mise à jour du PDZA sont interdépendants et appellent des réponses complémentaires. Les orientations retenues visent à y répondre de manière cohérente, en tenant compte des particularités du territoire agricole.

Orientation 1. Prioriser, optimiser et pérenniser les activités agricoles en zone agricole

Cette orientation vise à garantir que la zone agricole demeure productive, attractive et protégée face à la pression foncière et à la progression d'usages non agricoles. Elle s'inscrit dans une perspective d'occupation dynamique du territoire et de reconnaissance de la valeur agricole, paysagère et patrimoniale du milieu. Elle consiste notamment à :

- Préserver la vocation première des terres agricoles et limiter leur déstructuration ;
- Remettre en valeur les terres en friche ou sous-utilisées afin de maximiser le potentiel du territoire ;
- Soutenir la viabilité économique et la durabilité à long terme des exploitations ;
- Encourager le dynamisme agricole ;
- Soutenir les modèles d'affaires pertinents, agiles, adaptés et prospères ;
- Valoriser la profession d'agriculteur.trice, le patrimoine bâti, les paysages agricoles et l'identité agricole.

Orientation 2. Offrir un soutien aux agriculteurs, à la relève et à l'entrepreneuriat

Le coût élevé des terres, les barrières à l'établissement et le besoin d'accompagnement justifient une orientation spécifique en faveur de la relève et des entrepreneurs agricoles. Cette orientation vise à créer des conditions favorables au démarrage, à la consolidation et à la croissance des entreprises agricoles. Entre autres, elle vise à :

- Faciliter l'établissement de la relève, particulièrement non apparentée, par de l'accès à de la formation et de l'encadrement ;
- Soutenir les entrepreneurs agricoles aux étapes de démarrage, de consolidation, de croissance et de transfert d'entreprise ;
- Favoriser la diversité des modèles agricoles, incluant les petites entreprises, les productions de niche et les projets innovants adaptés à des superficies plus restreintes ;
- Mieux faire connaître les possibilités d'établissement et de carrière en agriculture et en transformation alimentaire sur le territoire.

Orientation 3. Renforcer la production alimentaire locale, l'autonomie alimentaire, la mise en marché de proximité et l'agrotourisme

Cette orientation vise à valoriser la production locale, à améliorer l'accès aux aliments locaux et à rapprocher la population, les entreprises et les visiteurs de l'agriculture du territoire. Elle s'inscrit à la fois dans une logique de développement économique local, de sécurité alimentaire et de rapprochement entre agriculture et communauté. Cette orientation s'inscrit en cohérence avec les orientations gouvernementales et régionales en matière de développement bioalimentaire. À l'échelle du Québec, la Politique bioalimentaire (MAPAQ, 2025) vise notamment, par son ambition 1, à accroître l'autonomie alimentaire québécoise en augmentant la part des aliments québécois dans les achats des détaillants et des établissements du secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions (HRI). À l'échelle régionale, la Stratégie bioalimentaire des Laurentides 2025-2030 fait de la croissance et du développement des marchés l'un de ses axes d'intervention prioritaires, en mettant l'accent sur l'achat local, les circuits courts de commercialisation et une plus grande intégration des aliments régionaux dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions (HRI).

Grâce à une agriculture diversifiée et des circuits courts déjà implantés, la MRC a une base solide pour renforcer sa résilience alimentaire, ce qui rend essentiel de poursuivre les efforts pour valoriser et consolider la production locale. Cela passe par :

- Prioriser les circuits courts pour approvisionner la population, les commerces, restaurateurs et institutions (HRI) ;
- Améliorer la visibilité, l'accessibilité et la mise en valeur des produits locaux pour reconnecter la population à l'agriculture locale et aux produits locaux ;
- Mieux relier l'offre agricole à l'activité touristique afin de générer davantage de retombées pour les entreprises agricoles ;
- Encourager les démarches locales menées par les municipalités du territoire, comme les plans d'agriculture urbaine, en tenant compte des réalités propres à chaque municipalité ;
- Favoriser la concertation et la collaboration entre producteurs et partenaires du milieu pour créer une communauté agricole dynamique ;
- Reconnaître le rôle important que peuvent jouer l'agrotourisme et d'autres activités complémentaires aux productions agricoles, dans le respect des compétences, des cadres réglementaires et des vocations territoriales en vigueur ;
- Améliorer la sécurité alimentaire et la résilience alimentaire dans la MRC, pour l'ensemble de la population.

Orientation 4. Accroître la résilience climatique

Les acteurs du territoire doivent adapter leurs pratiques en réponse aux aléas environnementaux croissants afin de soutenir la viabilité des entreprises agricoles et la durabilité des ressources. Cette orientation reflète l'importance de protéger les milieux naturels, de préserver la capacité productive des terres et d'outiller les entreprises face aux changements climatiques. Elle s'articule autour des éléments suivants :

- Promouvoir la gestion durable de l'eau, des sols et des écosystèmes en assurant un arrimage avec le Plan Climat et le PRMHH ;
- Renforcer la capacité d'adaptation des exploitations agricoles face aux effets des changements climatiques, comme les sécheresses, l'érosion, les ravageurs et les maladies ;
- Mieux outiller les acteurs du territoire quant aux risques climatiques et aux pratiques d'adaptation applicables localement ;
- Soutenir des pratiques agricoles durables ;
- Favoriser le réseautage et la culture d'entraide dans le milieu agricole et envers le milieu agricole pour améliorer les pratiques et la résilience.

Orientation 5. Développer davantage l'agroforesterie et la filière Les Forestibles

La MRC souhaite se positionner comme un territoire de référence dans la valorisation de l'agroforesterie et des Forestibles, en cohérence avec l'importance des milieux forestiers à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone agricole. Cette orientation s'appuie sur un créneau distinctif du territoire et sur le potentiel de l'agroforesterie comme levier de diversification. Elle se traduit notamment par ;

- Travailler à la mise en valeur des superficies acéricoles potentielles, particulièrement par l'harmonisation de la planification et l'affectation de zones sur les terres publiques intérieures et de la Couronne;
- soutenir la diversification économique et à la transformation des produits de l'érable à la ferme;
- Soutenir le renforcement des services-conseils spécialisés et de l'accompagnement technique adaptés aux acériculteurs de la région;
- Améliorer les connaissances sur les entreprises existantes ayant une offre de Forestibles, le potentiel de croissance et les besoins du secteur ;
- Soutenir la mise en réseau et le développement des marchés ;
- Diversifier les revenus des entreprises agricoles par l'intégration des ressources agroforestières ;
- Contribuer à la création d'une identité territoriale et culinaire distinctive.

VALEURS ET VISION



Dans le cadre des forums de consultation publique, les participants ont identifié des valeurs communes aux différents intervenants du domaine agricole de la MRC, qui ont ensuite été validés par les membres du comité de pilotage du PDZA. Ces valeurs ont servi de référence pour élaborer la vision de cette mise à jour du PDZA.

1. **Protection et pérennité (du territoire et des activités agricoles) :**
 Préserver les terres agricoles, la biodiversité et le patrimoine pour les générations futures.

 L'identité territoriale et la mise en valeur du patrimoine agricole sont fortes, ce qui démontre que la communauté est profondément attachée à son territoire, à l'histoire agricole et au maintien de cette vocation. La volonté de préserver les paysages agricoles et le patrimoine bâti s'inscrit également dans une perspective de qualité de vie, d'attractivité territoriale et de mise en valeur du territoire.

2. **Durabilité et innovation :**
 Favoriser la viabilité économique des entreprises agricoles, l'épanouissement des acteurs du milieu dans le respect des capacités de support des écosystèmes.

 Malgré les défis de l'accès à la terre, la communauté fait preuve d'une grande capacité d'innovation via des projets de diversification des activités, mettant en valeur des productions émergentes ou des projets connexes, comme l'agrotourisme et les circuits courts. Les acteurs du territoire démontrent ainsi une volonté de s'engager dans des initiatives qui soutiennent la viabilité et la pérennité des entreprises agricoles.

3. **Solidarité et collaboration :**
 Favoriser la coopération, la concertation et le soutien entre producteurs ainsi qu'avec la communauté.

 La volonté de renforcer la solidarité communautaire et la collaboration entre les acteurs du territoire est un levier central pour faire face aux défis humains, climatiques et économiques qui touchent le milieu agricole.

4. **Accès aux produits locaux et valorisation de l'achat local :**
 Favoriser l'accès à une offre alimentaire locale diversifiée.

 Les produits locaux demeurent parfois peu visibles ou difficilement accessibles pour une partie de la population. Il apparaît donc pertinent de mieux les valoriser et d'en faciliter l'accès, afin de rapprocher les producteurs des consommateurs et de permettre à l'ensemble de la communauté de bénéficier pleinement de l'offre alimentaire du territoire.

5. **Respect de l'environnement et qualité de vie :**
 Produire de manière écologique, promouvoir la santé, la qualité de vie et un lien fort avec la terre.

 Le respect de l'environnement est cité comme une valeur fondamentale pour les acteurs du territoire, tant pour maintenir les biens et services écologiques que pour les bénéfices directs et indirects sur la qualité de vie de la population. Cette valeur se traduit par l'importance accordée à l'adoption de bonnes pratiques environnementales et de développement durable, dans une perspective de santé, de qualité de vie et de préservation des milieux naturels.

Sans avoir identifié des valeurs spécifiques à l'époque, la vision établie en 2014 dans le premier PDZA met en relief les valeurs sélectionnées en 2026[94]. La vision demeure donc pertinente dans le cadre de la présente mise à jour et a été légèrement bonifiée pour mieux refléter les attentes et préoccupations des acteurs du territoire.

L'agriculture occupe la zone agricole et certaines autres portions du territoire de façon dynamique dans la MRC des Laurentides. Reconnue comme diversifiée, innovante et respectueuse de l'environnement tout en contribuant à la résilience face aux changements climatiques, elle nourrit une partie de plus en plus importante de la population du territoire. L'activité agricole se distingue aussi par la qualité des expériences agrotouristiques offertes et par la mise en valeur de ses paysages. L'agroforesterie contribue de façon importante à la mise en valeur du territoire agricole et forestier. La production agricole du territoire apporte à la population de la MRC un sentiment d'appartenance et de fierté.

[94] MRC des Laurentides, 2014. *Plan de développement de la zone agricole - Synthèse du portrait, du diagnostic, de la vision concertée et du Plan d'action.* 72 p. https://mrclaurentides.qc.ca/wp-content/uploads/2017/12/PDZA_2014-format-8x11-web.pdf

Gouvernance

Afin de faire vivre le PDZA et d'en assurer la réalisation concrète, la MRC joue un rôle essentiel de coordination, de mobilisation et de suivi des projets porteurs sur son territoire. Cela signifie qu'elle ne se limite pas à lancer certaines initiatives, mais qu'elle soutient également les projets proposés par les acteurs du milieu, tout en veillant à ce qu'ils soient cohérents avec les priorités établies.

Il est important que le PDZA ne reste pas seulement un document d'intentions, mais qu'il se traduise par des actions concrètes et durables. Les acteurs du secteur agricole ont clairement exprimé cette attente. Pour y parvenir, il est nécessaire de maintenir une mobilisation continue des parties prenantes du territoire, d'assurer un suivi régulier des actions et d'évaluer les résultats obtenus au fil du temps.

Ressources adéquates

Dans ce contexte, la MRC doit pouvoir compter sur des ressources adéquates pour remplir pleinement ce rôle. Cela inclut du personnel spécialisé pour coordonner et accompagner les projets, ainsi que des ressources financières adaptées pour initier ou mettre en œuvre les actions prévues.

les mandats attribuables à la MRC incluent, entre autres : favoriser l'implication des partenaires, des municipalités locales et autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre, suivre l'avancement des projets en continu, assurer un canal de communication commun, faciliter les échanges entre les acteurs du secteur agricole et les diverses instances, maintenir la mobilisation des acteurs du territoire, animer et coordonner le comité de suivi du PDZA (CCA), rechercher du financement pour la réalisation de certaines actions et assurer le suivi annuel de mise en œuvre du PDZA.

Compte tenu du plan d'action et de la charge de travail qu'il requiert, les ressources adéquates doivent être allouées au PDZA pour assurer le succès de sa mise en œuvre.

Comité de suivi

Le comité de suivi du PDZA sera le Comité consultatif agricole (CCA). Ce comité réunit des représentants du milieu agricole et des partenaires clés du territoire (producteurs agricoles, organisations sectorielles, municipalités, ministères, développement économique, etc.). Son mandat sera d'assurer la mise en œuvre du PDZA et de garantir la cohérence des actions.

Les principales fonctions du comité seront d'assurer une mise à jour continue des projets porteurs, d'appuyer la mobilisation des acteurs du territoire ainsi que d'assurer une réalisation cohérente et soutenue des actions identifiées au PDZA. Le comité pourra ainsi évaluer périodiquement l'avancement du PDZA et recommander des ajustements au conseil des maires de la MRC, au besoin.

Un rythme de deux à quatre rencontres par année est visé, mais sera à préciser en fonction des besoins. Un bilan annuel présentera les progrès, les écarts observés et les actions à bonifier, assurant ainsi une actualisation continue du plan d'action. Le mandat du comité de suivi vise le développement agricole et la maximisation des retombées positives pour l'ensemble de la communauté.



Implication dans les projets porteurs

Bien que la MRC exerce un rôle structurant dans la mise en œuvre de tous les projets porteurs, son niveau d'implication peut varier selon la nature et les besoins de chaque action. Cette flexibilité permet d'adapter son intervention à chaque situation tout en assurant une cohérence dans l'atteinte des objectifs du PDZA. Concrètement, la MRC peut intervenir de différentes façons, allant d'un rôle d'organisation (O) et de coordination, à un rôle de soutien (S) aux initiatives du milieu, jusqu'à une participation en collaboration (C) avec les partenaires concernés.

Organiser (O)

Dans ce cas, la MRC prend en charge l'action et est responsable des décisions clés et de la mise en œuvre. Elle en assure la planification, coordonne les partenaires, gère les ressources (financières, techniques, etc.) et effectue le suivi. Son rôle est central et essentiel pour la mise en œuvre.

Soutenir (S)

L'action est portée par un autre acteur du milieu, mais la MRC y joue un rôle actif. Elle contribue à sa réalisation en apportant un appui concret (ressources, expertise, coordination partielle). Sa participation influence la réalisation et la portée de l'action et renforce de manière significative la mise en œuvre.

Collaborer (C)

Dans ce rôle, la MRC agit comme partenaire en contribuant de façon ponctuelle à l'action. Elle peut partager de l'information, participer à des échanges ou appuyer à l'occasion, sans intervenir dans la mise en œuvre. La mise en œuvre de l'action a lieu, indépendamment de la collaboration de la MRC.

Cette gouvernance permet à la MRC et à la ressource dédiée à la mise en œuvre du PDZA de concentrer les efforts là où ils sont les plus nécessaires, tout en restant agiles pour saisir les opportunités et répondre aux besoins réels du territoire et de ses acteurs.

PLAN D'ACTION



Le plan d'action révisé est le fruit du travail de collaboration et de réflexion mené avec plusieurs acteurs du territoire lors de la mise à jour du PDZA, suite à la présentation du portrait et du diagnostic. Les échanges ont permis de faire ressortir des idées concrètes pour répondre aux principaux enjeux du milieu agricole. Les idées ont été peaufinées pour en faire sortir des actions porteuses et réalisables dans un horizon de 5 ans.

Au total, 7 grands chantiers prioritaires, appelés « projets porteurs », forment le cœur de ce nouveau plan d'action. Un projet porteur regroupe différents acteurs autour d'un même thème. Il sert de fil conducteur et peut répondre à plusieurs enjeux à la fois, en rassemblant différents moyens d'actions complémentaires à l'atteinte d'un objectif global commun. Cette approche a été privilégiée plutôt qu'un plan d'action plus traditionnel, car elle encourage la collaboration et l'engagement, facilite les échanges, et renforce la cohérence entre les initiatives.

Elle permet aussi une plus grande souplesse : les actions peuvent évoluer selon les opportunités ou les défis rencontrés au fil des années, plutôt que d'être fixées dans un calendrier rigide. En restant à l'écoute des réalités du terrain qui changent constamment, il devient possible d'adapter les interventions et d'éviter d'investir du temps et des ressources dans des actions qui ne seraient plus pertinentes.

Projet porteur 1 : Réglementation agricole et concordance municipale

Contexte

L'orientation 3 des nouvelles OGAT exige que le SAD révisé crée un cadre propice à la pratique des activités agricoles. La révision du SAD de la MRC des Laurentides, en cours de finalisation, entraînera une obligation de concordance réglementaire pour l'ensemble des municipalités du territoire. Cette concordance devra être complétée dans les deux ans suivant l'adoption du SAD révisé. En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), les municipalités peuvent adopter des règlements plus restrictifs que ce que prévoit le SAD en matière d'agriculture, par exemple la réglementation touchant l'abattage d'arbres et les logements pour les travailleurs étrangers temporaires. De plus, les récents changements apportés à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) créent un besoin de mise à jour réglementaire dans plusieurs municipalités, dont les règlements d'urbanisme n'ont pas nécessairement été modifiés pour intégrer ces nouvelles dispositions. Par exemple, cela peut toucher des modifications réglementaires liées à l'agrotourisme tel que d'offrir un service de restauration et de vente de produits externes à l'entreprise agricole, sous certaines conditions.

Description

Ce projet porteur vise à tenir en compte des préoccupations du milieu face à l'ensemble des règlements municipaux et leur cohérence avec, notamment, le SAD, la LPTAA et les OGAT. Il est nécessaire pour permettre aux acteurs du territoire de mieux intégrer ces notions afin d'éviter une mauvaise compréhension réglementaire. Il est transversal, c'est-à-dire qu'il touche toutes les thématiques des autres projets porteurs du PDZA.

Objectifs

- Accompagner les municipalités pour assurer une concordance et une harmonisation réglementaire en lien avec le SAD révisé ;
- Soutenir les entreprises agricoles dans leurs questions concernant la réglementation ;
- Accompagner les municipalités et les entreprises agricoles dans les modifications réglementaires touchant le secteur agricole.

Projet porteur 1 : Réglementation agricole et concordance municipale

Actions	Rôle MRC	Porteur	Priorité	Ressources requises à la MRC (en plus de la personne responsable du PDZA)	Plans stratégiques touchés	Partenaires	Échéancier	Indicateurs	Résultats attendus (5 ans)
Soutenir et accompagner les producteurs agricoles et les municipalités dans les projets qui impliquent des enjeux règlementaires.	(S)	MRC	Haute	Aménagement	-	SADR	En continu	Nombre de dossiers traités Temps nécessaire pour compléter la requête	100 % des enjeux ont fait l'objet d'un accompagnement 100 % des requêtes sont complétées en moins de 10 jours ouvrables
Accompagner les municipalités dans la révision des plans d'urbanisme et règlements touchant le territoire et les activités agricoles suite à l'adoption du schéma d'aménagement.	(C)	Municipalités	Moyenne	Aménagement	-	SADR	2027 et suivantes	Nombre de règlements municipaux révisés	Toutes les municipalités ont réalisé l'exercice de concordance au schéma d'aménagement

Projet porteur 2 : Relève agricole, soutien à l'entrepreneuriat et accès à la terre

Contexte

Dans la MRC des Laurentides, la relève agricole est présente et représente une part du dynamisme du secteur agricole, mais il reste une proportion de fermes qui envisagent un transfert ou une vente de leur exploitation dans les prochaines années. Certaines de ces entreprises n'ont pas identifié de relève pour leur ferme familiale, ce qui représente un enjeu important de renouvellement générationnel. Des initiatives de maillage entre aspirants agriculteurs et propriétaires de terres ont déjà été mises en place dans le passé afin de faciliter l'établissement de la relève, sans toutefois générer l'ampleur des résultats attendus.

Le profil de la relève évolue également, avec une diversification des modèles d'établissement. On observe notamment une augmentation des projets de démarrage plutôt que de transfert familial ou de transfert d'entreprise, ainsi qu'un intérêt croissant pour certaines productions, comme les légumes frais, la transformation et l'agriculture biologique.

Malgré ce dynamisme, la relève et l'entrepreneuriat font face à des défis importants, notamment en ce qui concerne l'accès aux terres, les coûts d'établissement et la viabilité économique des projets. La pression de la villégiature sur la valeur foncière et les difficultés d'accès au capital freinent l'établissement des nouveaux entrepreneurs. Plusieurs jeunes agriculteurs doivent recourir à la location, au financement externe et à des emplois hors ferme pour soutenir leur entreprise agricole. En ce sens, il est aussi important d'offrir un accompagnement à la relève et aux entrepreneurs, par exemple via L'ARTERRE qui permet à la relève et aux entrepreneurs d'obtenir des conditions de location ou d'achat favorables à la pérennité de leurs projets.

Description

Le projet vise à faciliter l'établissement de la relève agricole en accentuant le réseautage entre entreprises agricoles, l'accès à la terre et en accompagnant les entrepreneurs dans leurs démarches. Il s'inscrit dans une démarche visant à mieux arrimer les besoins de la relève aux opportunités du territoire, à favoriser le maillage entre les acteurs et à renforcer les conditions favorables à l'établissement et au développement de projets agricoles.

Objectifs

- Faciliter l'accès à la terre ;
- Assurer une planification territoriale qui tienne compte des besoins en agriculture ;
- Soutenir la relève agricole et l'entrepreneuriat.

Projet porteur 2 : Relève agricole, soutien à l'entrepreneuriat et accès à la terre

Actions	Rôle MRC	Porteur	Priorité	Ressources requises à la MRC (en plus de la personne responsable du PDZA)	Plans stratégiques touchés	Partenaires	Échéancier	Indicateurs	Résultats attendus (5 ans)
Créer un groupe « MRC des Laurentides » afin de participer collectivement au projet « L'ARTERRE en région » du MAPAQ.	**(O)**	MRC	Haute	Aménagement	-	CDE, MRC voisines	2027 et suivantes	Nombre de MRC participantes Nombre de rencontres avec l'agent de maillage Nombre de maillage réalisés	5 MRC participantes à l'initiative régionale Membre de L'ARTERRE en région 50 % des projets de maillages se concrétisent
Relayer l'information sur les ressources disponibles (techniques, humaines, soutien psychologique, etc.) pouvant aider la relève et les producteurs déjà établis.	**(S)**	MRC	Haute	Aménagement, Communications	-	CDE, SRALO, Écoute agricole des Laurentides, UPA, MAPAQ, Agriconseils, FIRA, Santé publique	2026-2027, à bonifier en continu	Nombre de ressources documentées	100 % des entreprises agricoles sont informées sur les ressources disponibles
Évaluer la faisabilité et l'opportunité d'acquérir un lot agricole et de mettre en place un projet pilote collectif (FUSA, motel agricole ou incubateur agricole), le tout financé en partie par la taxation sur les terres en friche ou autre.	**(O)**	MRC	Moyenne	Foresterie Aménagement Finances	Plan d'action des Forestibles	CDE, entreprises agricoles, UPA, municipalités, CISA, SRALO, Protec-Terre	2027 - ...	Document déterminant l'évaluation des besoins Feuille de route qui détaille les étapes exigibles pour réaliser un projet d'acquisition et de mise en œuvre d'un projet collectif Participation à des rencontres d'information	Étude d'opportunité permettant de déterminer les ressources exigibles au projet Étude de faisabilité réalisée en fonction des opportunités Projet pilote jugé réalisable Achat d'une terre

Soutenir la relève, l'entrepreneuriat et le repreneuriat agricoles.	(C)	CDE (nouveaux projets) ou SRALO (relève)	Moyenne	Aménagement	-	CDE, SRALO, UPA, MAPAQ, Repreunariat Québec	En continu	Créer un répertoire consignant les offres et les besoins de chaque entreprise au sujet de la relève Nombre d'entreprises et d'agriculteurs de la relève référés ou soutenus Mener une démarche de rétroaction auprès d'anciens producteurs afin d'identifier les freins rencontrés, tirer des leçons pour éviter leur répétition et définir des mesures concrètes pour favoriser la relève dans les prochaines transactions	Répertoire des entreprises Plan d'action pour favoriser la relève dans les transactions agricoles 5 entreprises accompagnées par année
Encourager les projets collectifs en offrant un appui (notamment réglementaire) pour faciliter leur réalisation.	(C)	*À définir*	Haute	Aménagement Finances	-	CDE, entreprises agricoles, UPA, municipalités, CISA, SRALO, Protec-Terre	En continu	Nombre de projets collectifs mis en place	Au moins un projet collectif initié
Interpeller, par le biais d'actions politiques, les ministères concernant : 1- Enjeux financiers liés au transfert intergénérationnel des terres agricoles*, notamment le transfert intra-familial impliquant des investissements importants; 2- Congé de taxe de bienvenue accordé à tout producteur agricole membre MAPAQ	(O)	MRC	Haute	Direction générale Aménagement	-	UPA, Municipalités, MAPAQ, Ministères des Finances	2027	Appui de l'UPA et producteurs agricoles Nombre de municipalités et de MRC appuyant les demandes d'actions politiques Transmission de résolutions aux ministères concernés	Modification de la règlementation sur la fiscalité des terres agricoles Mise en place d'outils fiscaux favorisant le transfert intergénérationnel des terres agricoles Mise en place de nouveaux mécanismes efficaces et appropriés favorisant la perception de la taxe de bienvenue lors d'achat de terres agricoles par des producteurs agricoles non actifs

Projet porteur 3 : Valorisation des friches et pérennité des activités agricoles

Contexte

Les terres en friche témoignent souvent d'un abandon ou d'une sous-utilisation de la vocation agricole. Bien que leur proportion demeure faible, ces superficies représentent un enjeu important pour la pérennité et la mise en valeur du territoire.

Trois types de secteurs ont été distingués dans la zone agricole (au SADT 410-2024) : les secteurs agricoles dynamiques (5 001 ha), les secteurs agricoles viables (9 798 ha) et les îlots déstructurés (364 ha). Ceci permet de tenir compte des différentes réalités territoriales de la zone agricole et d'orienter les interventions en matière de protection du territoire et de développement des activités agricoles. Les nouvelles OGAT et la LPTAA prévoient un cadre favorable à l'introduction d'outils fiscaux et réglementaires visant la remise en culture de terres en friche. Selon leurs caractéristiques (ex. sols, pentes, accessibilité, etc.), certaines friches présentent un bon potentiel de remise en culture, tandis que d'autres ont un potentiel agricole plus limité. Cette réalité souligne l'importance d'une meilleure connaissance des friches du territoire.

Dans tous les cas, la présence de friches entraîne non seulement une perte de potentiel de production agricole, mais a également des impacts sur la vitalité du milieu rural et la qualité des paysages. Cet enjeu, déjà identifié dans le premier PDZA, demeure d'actualité et soulève la nécessité de mieux connaître, d'encadrer et de valoriser ces terres pour maintenir des activités agricoles de façon pérenne. Ainsi, la mise en valeur des terres en friche représente une opportunité de consolider la vocation agricole du territoire, de soutenir l'établissement de nouveaux projets agricoles et de favoriser une occupation dynamique et durable du territoire agricole.

Description

Le projet vise à favoriser la remise en culture et la valorisation des terres en friche afin de consolider l'occupation agricole du territoire et soutenir la pérennité de la vocation agricole du territoire.

Objectifs

- Pérenniser les activités agricoles en zone agricole ;
- Soutenir les propriétaires de terres agricoles au maintien des activités agricoles ;
- Impliquer les acteurs municipaux dans la pérennité des activités agricoles ;
- Appuyer le développement d'activités agricoles diversifiées ;
- Encourager la remise en culture de certaines terres en friche ;
- Réduire la proportion de terres en friche.

Projet porteur 3 : Valorisation des friches et pérennité des activités agricoles

Actions	Rôle MRC	Porteur	Priorité	Ressources requises à la MRC (en plus de la personne responsable du PDZA)	Plans stratégiques touchés	Partenaires	Échéancier	Indicateurs	Résultats attendus (5 ans)
Mettre à jour la cartographie des friches ayant un potentiel de remise en culture (avec validation terrain) et rencontrer les propriétaires pour les informer des possibilités de réaliser ou accueillir un projet agricole.	**(O)**	MRC	Haute	Aménagement Géomatique	SADR	CDE, MAPAQ, UPA, municipalités, Agriconseils	En continu. dès 2027	Nombre de propriétés avec des friches inventoriées Nombre de propriétaires contactés	Carte réalisée sur 100 % de la zone agricole Registre des propriétés en friche remis à chaque municipalité 100 % des propriétaires d'une friche agricole ont été rencontrés afin de les informer des possibilités agricoles de leur lot
Évaluer les outils fiscaux et réglementaires permettant de favoriser la pérennité des activités agricoles (ex. taxes pour terres en friche) et faciliter la remise en culture.	**(O)**	MRC	Haute	Finances Aménagement	SADR	Municipalités, UPA	2027-2029	Présentation illustrant les enjeux et outils disponibles pour les municipalités Nombre de municipalités rencontrées et informées	Outils de taxation adéquat proposé Réglementation municipale proposée pour favoriser la mise en culture 100 % des municipalités agricoles sont sensibilisées à l'enjeu de pérennité des activités agricoles et sont au courant des outils disponibles

Projet porteur 4 : Encourager l'achat local et l'accès aux produits du territoire

Contexte

La MRC des Laurentides dispose d'une offre agroalimentaire diversifiée et dynamique, soutenue par un fort recours à la vente directe aux consommateurs (fermes, marchés publics, livraisons et circuits de proximité). En effet, 72% des entreprises de la MRC déclarent vendre une partie (ou la totalité) de leur production en ventes directes[95]. Cette réalité témoigne d'un secteur agricole actif et d'un lien étroit entre producteurs et population.

Cependant, l'importante présence des circuits courts s'accompagne d'une intégration plus limitée des produits locaux dans certains réseaux de commercialisation plus structurés, notamment dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions (HRI), ainsi que dans les points de vente réguliers. L'accès aux produits du territoire peut également varier selon les canaux de distribution, leur visibilité et leur capacité à répondre aux besoins en matière de volumes, de constance et de diversité. La Stratégie bioalimentaire 2025-2030 de la région des Laurentides[96] soutient la mise en valeur du potentiel agricole local et le développement de circuits courts. Dans ce contexte, le projet vise à renforcer les liens entre producteurs, transformateurs et acheteurs du territoire afin de mieux structurer les débouchés locaux. Il s'appuie sur la valorisation des outils et initiatives existants, la concertation des acteurs du milieu et le développement de maillage. Enfin, certains soulignent que des enjeux socioéconomiques, dont la précarité, peuvent influencer la capacité d'une partie de la population à accéder à une alimentation locale. Sans constituer l'objet principal du projet, cette réalité rappelle l'importance de favoriser une offre locale à la fois visible, accessible et mieux intégrée aux circuits de distribution.

Description

Le projet vise à améliorer le positionnement des produits locaux dans le marché en créant des synergies pour mieux soutenir l'agriculture et les entreprises locales.

Objectifs

- Améliorer l'accès et le positionnement de produits locaux ;
- Encourager les citoyens et visiteurs à consommer des produits locaux ;
- Favoriser les maillages entre producteurs et consommateurs ;
- Favoriser les maillages entre producteurs et restaurateurs/commerçants/distributeurs.

[95] MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09
[96] Raymond Chabot Grant Thornton & Cie, 2025. Stratégie bioalimentaire de la région des Laurentides 2025-2030. https://laurentidesmagnetiques.ca/developpement-regional/bioalimentaire/

Projet porteur 4 : Encourager l'achat local et l'accès aux produits du territoire

Actions	Rôle MRC	Porteur	Priorité	Ressources requises à la MRC (en plus de la personne responsable du PDZA)	Plans stratégiques touchés	Partenaires	Échéancier	Indicateurs	Résultats attendus (5 ans)
Favoriser le maillage entre producteurs, transformateurs et acheteurs du secteur HRI par la création d'un registre des entreprises (producteurs et acheteurs).	**(O)**	MRC/ CDE	Haute	Aménagement Communications	-	CDE, MAPAQ, UPA, Chambre de commerce, Santé publique des Laurentides, Service alimentaire du CISSS, milieux de garde et centres de services scolaires	2026-2027	Registre réalisé Nombre d'entreprises contactées et inscrites	Registre complété et disponible sur demande 80 % des entreprises du secteur HRI sont contactées et 70 % sont inscrites
Améliorer l'accès et le positionnement des produits locaux.	**(C)**	MRC/ CDE	Haute	Communications	-	CDE, Chambre de commerce, entreprises agricoles, transformateurs, HRI, UPA, MAPAQ, AFEAS	En continu	Nombre de produit locaux disponibles Nombre d'entreprises déclarant voir un positionnement amélioré	Augmentation du nombre de produits locaux disponibles Augmentation du nombre d'entreprises déclarant voir un positionnement amélioré
Ajouter les entreprises qui ont une offre de produits locaux sur les plateformes, telles que *Laurentides j'en mange*, Les Forestibles et Tourisme Laurentides.	**(S)**	CPERL (LJM), Tourisme Laurentides, CDE	Moyenne	Aménagement Communications	-	CPERL, Tourisme Laurentides, CDE, entreprises agricoles, transformateurs, HRI, MAPAQ, UPA	En continu	Nombre d'entreprises répertoriées Carte de proximité permettant de localiser l'offre agroalimentaire locale accessible en ligne	100 % des entreprises répertoriées Carte de proximité accessible en ligne

Participer à la promotion des initiatives régionales, notamment *Laurentides j'en mange* et Les Forestibles.	(C)	CPERL (LJM)	Moyenne	Communications	-	CPERL	En continu	Nombre de publications réalisées Nombre d'événements auxquels la MRC est présente	100 % des publications de LJM sont relayées 100 % des initiatives pertinentes dans la MRC sont communiquées
Participer au développement d'une stratégie territoriale d'achat local impliquant les producteurs, les transformateurs et les institutions diverses (HRI).	(S)	CDE ou CPERL	Haute	En fonction des opportunités, les ressources requises pourront varier	Plan Climat	CDE, Chambre de commerce, entreprises agricoles, transformateurs, HRI, CISSS, UPA, MAPAQ	2028	Nombre d'entreprises impliquées Nombre de rencontres État d'avancement de la stratégie.	Stratégie rédigée à 50 % au 31 décembre 2027 et 100 % au 1er juillet 2028
Organiser des activités de réseautage pour favoriser le maillage entre producteurs, transformateurs et acheteurs (HRI).	(O)	MRC/CDE	Haute	Communications Finances	Plan d'action en développement social	CDE, Chambre de commerce, CPERL entreprises agricoles, transformateurs, HRI, UPA, MAPAQ, AFEAS	En continu	Nombre d'activités de réseautage Nombre d'entreprises et d'institutions impliquées	1 grande activité de réseautage par année Réseautage en continu en fonction des opportunités
Concevoir une politique d'approvisionnement local pour la MRC et les municipalités du territoire.	(O)	MRC	Haute	Aménagement Communications	Plan Climat	Municipalités	2027-2029	Nombre de municipalités ayant adopté la Politique d'approvisionnement local	Politique adoptée par la MRC et 100 % des municipalités du territoire

Valoriser le travail des producteurs dans les communications des municipalités et de la MRC via la promotion de l'achat local (en mettant en valeur les bienfaits de l'achat local, le rôle de l'agriculteur, de la zone agricole, etc.).	(O)	MRC	Haute	Communications Aménagement	-	Municipalités	En continu	Nombre de communications réalisées par les municipalités dans leurs bulletins municipaux Nombre de publications par la MRC	Une communication mettant en valeur l'agriculture publiée chaque mois par la MRC
Assurer une veille stratégique des projets-pilotes (coupons nourriciers et autres projets similaires visant une synergie entre l'agriculture locale et la sécurité alimentaire).	(O)	MRC	Moyenne	Aménagement Agente de liaison sociale et communautaire	Plan d'action en développement social	-	En continu	Liste des projets existants Analyse de faisabilité pour le territoire de la MRC incluant les coûts, le potentiel et la pertinence d'un projet	Suivi annuel des projets existants État des lieux pour la faisabilité et la transférabilité de ces types de projets dans la MRC

Projet porteur 5 : Favoriser les activités agrotouristiques et mettre en valeur l'agriculture du territoire

Contexte

La MRC des Laurentides présente un fort potentiel agrotouristique, appuyé par une diversité d'entreprises agricoles, une offre de produits du terroir et plusieurs initiatives de mise en valeur du territoire, telles que les marchés publics, les circuits gourmands et diverses activités de tourisme gourmand. La proportion d'entreprises engagées en agrotourisme y est supérieure à la moyenne régionale (13,9 % dans la MRC et 8,9 % dans les Laurentides) et en croissance (8 entreprises en 2013 et 15 entreprises en 2024)[97]. Malgré ce dynamisme, l'offre demeure fragmentée et inégalement visible puisque les entreprises qui font de l'agrotourisme ne sont pas automatiquement ajoutées aux différents répertoires qui en font la promotion, ce qui limite sa reconnaissance pour la population et les visiteurs, ainsi que sa pleine intégration dans les circuits touristiques structurés.

L'agrotourisme constitue également un levier reconnu de rapprochement entre la population et le milieu agricole. En permettant la découverte des entreprises, des pratiques et des produits du territoire, l'agrotourisme contribue à une meilleure compréhension de la réalité agricole locale. Aussi, il contribue à l'appropriation du territoire et de l'agriculture par les citoyens, en renforçant le lien entre agriculture, alimentation et identité territoriale. D'ailleurs, la MRC a mis en place une signature territoriale, Vibrez au km^2, pour se démarquer en tant que destination d'activités.

Le SADR et la réglementation municipale devront être en conformité avec les dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA). Celle-ci encadre notamment les usages complémentaires à l'agriculture, dont l'agrotourisme, et les récentes modifications qui y ont été apportées par la Loi 86 offrent de nouvelles possibilités de diversification aux entreprises agricoles. Dans ce contexte, les producteurs souhaitent que le SADR et les règlements municipaux facilitent la mise en œuvre de ces dispositions, sans introduire de contraintes additionnelles qui limiteraient les possibilités prévues par la LPTAA.

Description

Le projet vise à accroître la visibilité de l'offre agrotouristique et à renforcer les liens entre le milieu agricole, le secteur touristique et la population, afin de favoriser une meilleure connaissance du territoire et de ses acteurs et soutenir les entreprises agricoles dans leurs projets agrotouristiques.

[97] MAPAQ, 2024. Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles. Extraction 2024-09

Objectifs

- Augmenter les bénéfices associés à l'afflux de visiteurs et à l'agrotourisme ;
- Offrir une visibilité aux entreprises agricoles offrant des activités agrotouristiques ;
- Faire connaître la réalité agricole ;
- Mettre en valeur le territoire et ses productions agricoles.

Projet porteur 5 : Favoriser les activités agrotouristiques et mettre en valeur l'agriculture du territoire

Actions	Rôle MRC	Porteur	Priorité	Ressources requises à la MRC (en plus de la personne responsable du PDZA)	Plans stratégiques touchés	Partenaires	Échéancier	Indicateurs	Résultats attendus (5 ans)
Compléter et mettre à jour les répertoires existants (*Laurentides j'en mange*, Les Forestibles, Tourisme Laurentides, etc.) des entreprises agricoles qui ont une offre agrotouristique.	**(S)**	CPERL (LJM)/ Tourisme Laurentides	Haute	Aménagement Communications	Stratégie bioalimentaire 2025-2030 et Plan stratégique 2026–2029 de Tourisme Laurentides	CPERL, Tourisme Laurentides, CDE	2026-2027	Nombre d'entreprises inscrites	100 % des entreprises intéressées sont inscrites aux répertoires
Promouvoir les initiatives en lien avec l'agrotourisme sur les réseaux sociaux et à travers certains partenaires ciblés.	**(C)**	CPERL (LJM)/ Tourisme Laurentides	Moyenne	Communications Aménagement	Stratégie bioalimentaire 2025-2030 et Plan stratégique 2026–2029 de Tourisme Laurentides	CPERL, Tourisme Laurentides, marchés publics, entreprises agricoles en agrotourisme, UPA, Parc Éco-Laurentides, Huttopia	En continu	Nombre de publications sur les réseaux sociaux Nombre de matériel promotionnel (ex. signets, brochures, etc.) distribués aux partenaires ciblés	Promotion des initiatives agrotouristiques dans la MRC

Accompagner et former les entreprises agricoles qui sont en activité ou qui ont un projet d'agrotourisme en démarrage pour continuer à développer l'offre agrotouristique.	(C)	CDE	Haute	-	Plan stratégique 2026–2029 de Tourisme Laurentides	CDE, MAPAQ, UPA	En continu	Nombre d'entreprises accompagnées et formées	5 entreprises référées par la MRC et 5 entreprises accompagnées par la CDE par année
Participer aux journées Portes ouvertes de l'UPA.	(C)	UPA	Moyenne	Communications Ressources financières pour les outils de communication	-	UPA, entreprises agricoles	Annuellement	Nombre de rencontres d'organisation Nombre de participations	Accompagner une entreprise agricole par année pour participer à la journée Portes ouvertes

Projet porteur 6 : Changements climatiques, gestion de l'eau et biodiversité

Contexte

Les changements climatiques transforment en profondeur les conditions de production agricole dans la MRC des Laurentides. Selon les projections d'Ouranos et d'Agriclimat pour l'horizon 2050, la région connaîtra une hausse de la température moyenne annuelle de 2,8 °C et une augmentation des précipitations totales de 73 mm[98]. Ces changements se traduiront par des printemps plus hâtifs, des épisodes de canicule plus fréquents, un stress hydrique accru en été, des précipitations plus intenses et des cycles de gel-dégel plus marqués en hiver. Les événements extrêmes seront plus fréquents, plus intenses et difficilement prédictibles. Par exemple, un épisode de pluie intense provoquant des inondations pourrait survenir au mois de janvier ou une canicule pourrait survenir au printemps.

Ces nouvelles conditions environnementales entraîneront des répercussions directes sur l'ensemble des productions du territoire (ex. horticulture, grandes cultures, acériculture, agroforesterie, productions animales ...) ainsi que sur la santé des sols, la qualité de l'eau et la pression exercée par les ravageurs et maladies. L'érosion des berges, notamment le long de la rivière Rouge, demeure un défi environnemental identifié depuis le premier PDZA.

Le Plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC) de la MRC présente notamment une analyse des principaux risques climatiques projetés d'affecter le secteur agricole[99]. La MRC travaille présentement à la complétion d'un Plan Climat qui bonifie la démarche d'adaptation du PACC avec une démarche d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire en vue d'accroître sa résilience face aux changements climatiques. Ces travaux sont complémentaires à ceux réalisés par la MRC lors de l'élaboration de son PRMHH, au projet Agriclimat mené avec l'UPA des Laurentides, aux cibles identifiées à la Stratégie régionale des aires protégées de la MRC, aux objectifs du Plan directeur de l'eau de l'OBV RPNS et aux cibles du Plan d'agriculture durable 2020-2030 du gouvernement du Québec. Ces cadres convergent vers des priorités communes : améliorer la santé et la conservation des sols, optimiser la gestion de l'eau, réduire l'usage des pesticides, favoriser la biodiversité et renforcer la résilience des exploitations agricoles. Des efforts concrets doivent être mis en place pour répondre aux défis croissants liés au climat, à l'approvisionnement en eau et à la qualité des cours d'eau.

[98] CDAQ, 2021. Plan d'adaptation de l'agriculture de l'Outaouais et des Laurentides aux changements climatiques. Projet Agriclimat. 50 p.

[99] WSP, 2024. Plan d'adaptation aux changements climatiques, Volet 2 – Plan d'adaptation – Rapport final. Rapport produit pour la Municipalité régionale de comté des Laurentides. 62 p.

Description

Le projet vise à renforcer la résilience du secteur agricole face aux changements climatiques en favorisant l'adoption de pratiques agroenvironnementales durables, en améliorant la gestion de l'eau en milieu agricole et en assurant l'arrimage entre les différents plans et initiatives qui touchent le territoire. La mise en place de pratiques agroenvironnementales est favorisée en présence d'un accompagnement personnalisé.

Objectifs

- Diffuser les connaissances sur les effets des changements climatiques en milieu agricole dans la MRC ;
- Induire l'adaptation aux changements climatiques dans les pratiques agricoles de façon à améliorer la résilience des entreprises ;
- Améliorer l'accès et l'utilisation de services-conseils ;
- Augmenter la collaboration entre acteurs du territoire ;
- Poursuivre le développement et l'adoption de pratiques d'agriculture durable et de gestion de l'eau optimisée.

Projet porteur 6 : Changements climatiques, gestion de l'eau et biodiversité

Actions	Rôle MRC	Porteur	Priorité	Ressources requises à la MRC (en plus de la personne responsable du PDZA)	Plans stratégiques touchés	Partenaires	Échéancier	Indicateurs	Résultats attendus (5 ans)
Partager les principaux constats et recommandations des risques climatiques dans la MRC pour le secteur agricole.	(O)	MRC	Haute	Environnement et parcs Aménagement Communications	Plan Climat	Municipalités et autres organismes qui ont des infolettres ou qui communiquent avec des producteurs agricoles, Projet MERIGE	2027-2028 pour la compilation des constats, ensuite en continu	Document résumé réalisé spécifiquement pour le secteur agricole Nombre d'infolettres envoyées	Document résumé réalisé 100 % des agriculteurs ont reçu l'information

Promouvoir les nouvelles pratiques agroenvironnementales notamment celle visant la gestion de l'eau dans un contexte de changements climatiques.	(O)	MRC	Haute	Environnement et parcs Aménagement Communications	-	OBV, CRÉ, ALUS Laurentides, Éco-Corridors Laurentiens, MAPAQ, UPA, clubs-conseils en agroenvironnement, RQES, groupes conseil agricole	2027-2028	Nombres d'entreprises informées	100 % des entreprises du territoire informées
Siéger aux tables de concertation et initiatives régionales en changements climatiques, gestion de l'eau, aménagement forestier et biodiversité et participer aux formations et activités terrains.	(S)	MRC	Moyenne	Environnement et parcs Aménagement Communications	PDE de l'OBV, PRMHH, Plan Climat	ALUS Laurentides, OBV RPNS, Agriclimat, UPA, CRE Laurentides, Éco-Corridors Laurentiens, Agence régionale des forêts privées des Laurentides, MAPAQ, Équipe de santé environnementale de la Santé publique	En continu	Nombre de réunions annuelles avec ces organisations Nombre d'activités réalisées	Siéger sur les comités de concertation ou initiatives (ex. ALUS Laurentides) Participer aux activités qu'elles organisent en milieu agricole Formations sur l'implantation de pratiques agroenvironnementales durables.
Faciliter la création de regroupement de producteurs (ex. cohorte Prime-Vert volet 2.2) pour faciliter l'accompagnement en agroenvironnement, gestion de l'eau et autre.	(C)	À confirmer	Haute	-	PDE, Plan Climat, PRMHH	OBV, CRÉ, ALUS Laurentides, Éco-Corridors Laurentiens, MAPAQ, UPA, clubs-conseils en agroenvironnement, RQES, Groupe conseil agricole MAPAQ	En continu	Nombre de rencontres de la cohorte Nombre d'essais réalisés par les participants de la cohorte	Cohorte active
Assurer l'arrimage avec les mesures inscrites aux planifications territoriales (SADR, Plan Climat, PRMHH, etc.) qui touchent directement ou indirectement le secteur agricole, en travaillant en étroite collaboration avec les personnes responsables de ces plans.	(O)	MRC	Haute	Environnement et parcs Aménagement Communications	Plan Climat, PRMHH, SADR, STRAP	-	En continu	Répertoire des mesures provenant des planifications territoriales adoptées sur le territoire Suivi de l'arrimage des actions dans le répertoire	1 à 2 rencontres annuelles regroupant tous les responsables des planifications territoriales de la MRC

Projet porteur 7 : Agroforesterie et Les Forestibles

Contexte

Le territoire forestier occupe une grande partie de la zone agricole, et, combiné avec la diversité des productions agricoles de la MRC, il offre des conditions favorables au développement de l'agroforesterie. En intégrant des arbres, arbustes, cultures ou élevages dans un même système, ces pratiques permettent de mettre en valeur à la fois le territoire agricole et forestier, tout en améliorant la performance agroenvironnementale des entreprises. L'agroforesterie contribue aussi à diversifier les sources de revenus des producteurs agricoles et à renforcer la résilience des fermes face aux changements climatiques.

Les Forestibles désignent l'ensemble des produits de la forêt autres que le bois, qu'ils soient comestibles, médicinaux ou cosmétiques. Ils regroupent les aliments, boissons et ingrédients dérivés des ressources forestières, tels que le sirop d'érable, les champignons, les petits fruits, les plantes sauvages et les épices. Les Forestibles sont considérés comme une filière émergente à fort potentiel de diversification économique, intégrée à la planification stratégique 2022-2027 de la MRC des Laurentides ainsi qu'au Plan de développement de la zone agricole 2014.

Mis à part les produits de l'érable, Les Forestibles sont peu exploités commercialement. Ces produits ont fait l'objet de démarches concertées depuis 2019 (forums régionaux, projets pilotes) pour stimuler leur valorisation, leur culture en champs et leur transformation, en s'appuyant sur des projets innovants et le soutien de programmes comme le P*rogramme de soutien à l'innovation culturale des PFNL* mis en œuvre par la MRC.

La signature Les Forestibles provient d'une contraction entre les mots « forêt » et « comestibles ». L'image de marque se décline par un logo distinctif, un bol rempli de Forestibles. Les Forestibles sont mis de l'avant notamment par la réalisation d'un plan de communication et de média, résultant par la mise en ligne d'un site web dédié aux Forestibles, la distribution d'un signet promotionnel, la réalisation de capsules vidéo mettant en valeur les restaurateurs utilisant des Forestibles. Quelques projets ont également vu le jour, notamment le sentier Les Forestibles au parc Éco-Laurentides, qui est un parcours de mycotourisme avec panneaux d'interprétation et une exposition au pavillon d'accueil.

La région collabore aussi avec d'autres MRC pour dresser un recensement des acteurs et structurer la filière dans l'ensemble des Laurentides. La MRC voit en Les Forestibles une opportunité de croissance économique, de pérennisation des terres agricoles (particulièrement les terres en friche), mais aussi un besoin continu de développement de marchés, de recherche, de formation et d'infrastructures pour que Les Forestibles deviennent une source de revenus viable pour les entrepreneurs locaux.

De plus, malgré tout le travail réalisé ces dernières années, les initiatives et entrepreneurs qui se spécialisent dans Les Forestibles restent en général peu connus de la population.

Description

Le projet vise à consolider la filière de l'agroforesterie et des Forestibles (incluant l'acériculture) dans la MRC des Laurentides afin de diversifier l'offre agroalimentaire, renforcer les circuits locaux et générer de nouvelles retombées économiques et identitaires pour le territoire.

Objectifs

- Attirer davantage d'entreprises agricoles à faire de l'agroforesterie ou à produire des Forestibles pour diversifier leurs productions et sources de revenus ;
- Améliorer l'offre de Forestibles disponibles dans la MRC ;
- Développer des débouchés locaux aux Forestibles ;
- Construire une identité culinaire locale autour des Forestibles.

Projet porteur 7 : Agroforesterie et Les Forestibles

Actions	Rôle MRC	Porteur	Priorité	Ressources requises à la MRC (en plus de la personne responsable du PDZA)	Plans stratégiques touchés	Partenaires	Échéancier	Indicateurs	Résultats attendus (5 ans)
Établir une stratégie pour protéger et développer le potentiel acéricole du territoire et faciliter le développement de projets structurants impliquant la signature territoriale Les Forestibles.	(S)	Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais - Laurentides	Moyenne	Aménagement	Plan d'action des Forestibles	Fédération des producteurs acéricoles du Québec, Agence régionale des forêts privées des Laurentides, Club acéricole des Pays-d'en-Haut	2027-2029	Stratégie en chantier	Stratégie réalisée

Réaliser la mise à jour annuelle du plan d'action des Forestibles en collaboration avec la CDE.	(O)	MRC et CDE	Haute	Aménagement	Plan d'action des Forestibles	CDE, entreprises agricoles qui produisent des Forestibles	Annuellement	Document à jour et disponible en ligne Résultats annuels des actions travaillées	Plan d'action Les Forestibles mis à jour annuellement
Compléter et mettre à jour les répertoires existants (Répertoire des Forestibles, Répertoire ACPFNL, Laurentides j'en mange et Tourisme Laurentides)	(O)	MRC	Haute	Aménagement Communications	Plan d'action des Forestibles Entente sectorielle de développement bioalimentaire	ACPFNL, CPERL, Tourisme Laurentides	En continu	Répertoire à jour	100 % des entreprises figurent aux répertoires appropriés
Poursuivre les activités de maillages entre entreprises agricoles, transformateurs et restaurateurs pour assurer un approvisionnement et une offre suffisante en Forestibles.	(O)	MRC et CDE	Haute	Communications, *Vibrez au km²*	Plan d'action des Forestibles	CDE, ACPFNL	En continu	Nombre d'activités Nombre de participants aux activités Nombre de maillages concluants	Un événement annuel Une centaine de participants par année 20 maillages d'entreprises par année
Promouvoir Les Forestibles, en incluant la signature et les produits dans l'identité agrotouristique et culinaire du territoire.	(S)	CPERL, Tourisme Mont-Tremblant	Moyenne	Communications Aménagement	Plan d'action des Forestibles	CDE, ACPFNL	En continu	Augmentation de la visibilité de la signature Les Forestibles Nombre d'activités de communication	Répertorier le nombre de communications annuellement
Promouvoir l'aménagement forestier durable et la production acéricole auprès des propriétaires forestiers de la zone agricole.	(C)	Agence régionale des forêts privées des Laurentides	Haute	Aménagement Communications	-	CDE, ACPFNL, Fédération des producteurs acéricoles du Québec, autres MRC partenaires, Réseau Agriconseils, Université Laval, UQAM	En continu	Nombre d'activités de promotion et de communication	Répertorier le nombre de communications annuellement

PDZA
2026-2031

Plan de développement de la zone agricole (PDZA) révisé 2026-2031 de la MRC des Laurentides

Réalisé par Groupe Pleine Terre

MRC DES LAURENTIDES